



UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



MEMOIRE

De fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales

Spécialité : Finance

Thème

**L'effet des Investissements Directs Etrangers sur la croissance
économique dans les pays du Maghreb :**

Cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie

Présenter par :

M^{elle}. BOUGHANI Akila

M^{elle}. BOUKHERS Célia

Diriger par :

M. HADDADI Lounas

Soutenu le 25/11/2017

Devant le jury composé de:

Président : M. FERRAT Marzouk maître assistant -A- UMMTO

Rapporteur : M. HADDADI Lounas maître assistant -A- UMMTO

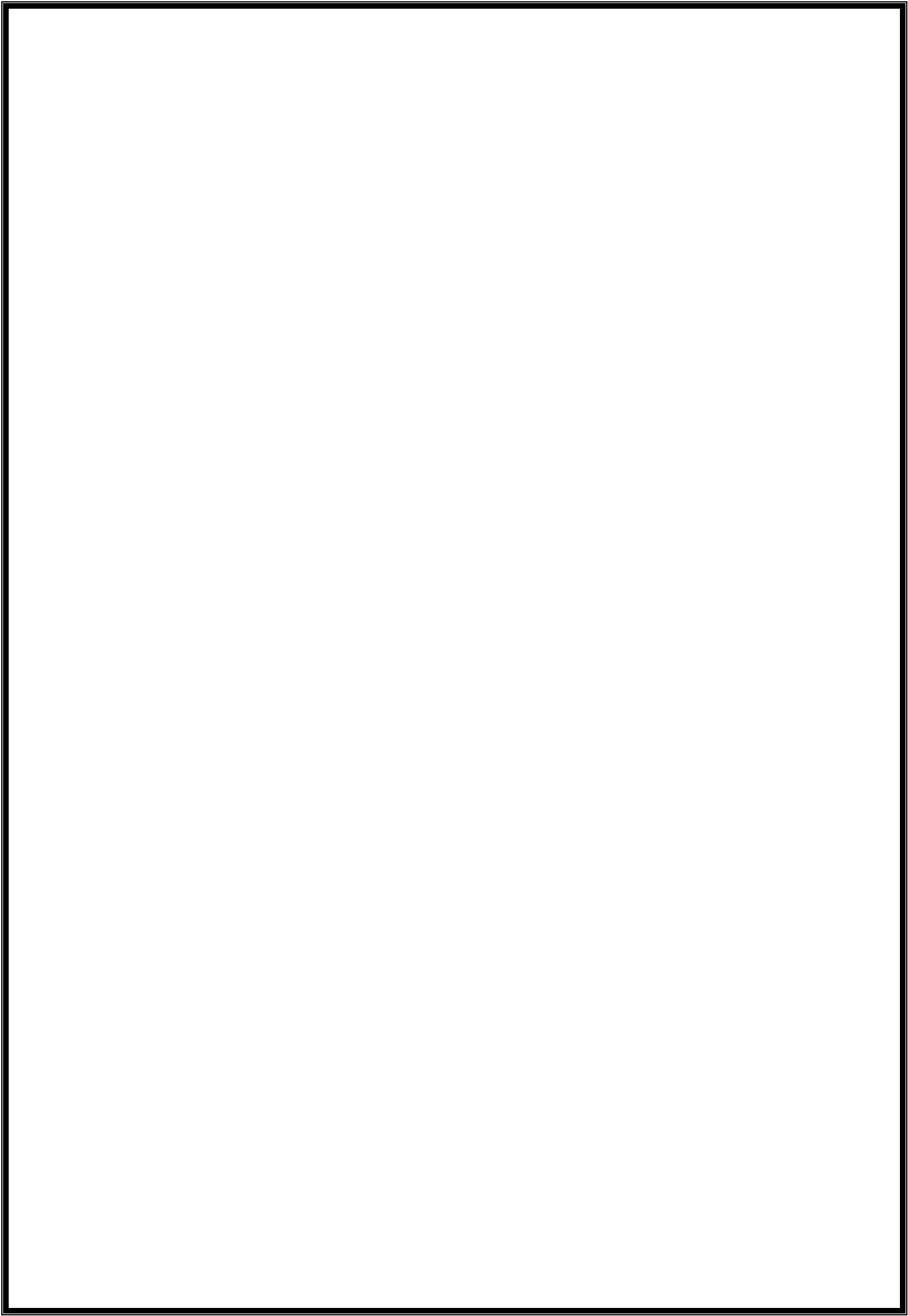
Examineur : M. HABBAS Boubekeur maître assistant -B- UMMTO

Examineur : M. OUNASSI Hassene maître assistant -A- UMMTO

3^{ème} Promotion

Année

universitaire 2016/2017





UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



MEMOIRE

De fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales

Spécialité : Finance

Thème

**L'effet des Investissements Directs Etrangers sur la croissance
économique dans les pays du Maghreb :**

Cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie

Présenter par :

M^{elle}. BOUGHANI Akila

M^{elle}. BOUKHERS Célia

Diriger par :

M. HADDADI Lounas

Soutenu le 25/11/2017

Devant le jury composé de:

Président : M. FERRAT Marzouk maître assistant -A- UMMTO

Rapporteur : M. HADDADI Lounas maître assistant -A- UMMTO

Examineur : M. HABBAS Boubekeur maître assistant -B- UMMTO

Examineur : M. OUNASSI Hassene maître assistant -A- UMMTO

3^{ème} Promotion

Année

universitaire 2016/2017

REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire

Nous tenons à remercier Dieu le tout puissant et

Miséricordieux, qui nous a

Donné la force et la patience d'accomplir ce Modeste travail.

Nous tenons à remercier sincèrement Mr Haddadi Ali louanes en tant que encadreur, de nous avoir fait confiance en acceptant de nous diriger dans ce travail, pour sa patience et sa disponibilité.

Nos vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail Et de l'enrichir par leurs propositions.

Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous nos proches et amis,

Qui nous ont toujours soutenus et

Encouragés au cours de la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je rends grâce à Dieu qui nous a Forni le courage pour mener à bien notre

Travail malgré les obstacles rencontrés

*A mes chers **parents** ;*

Pour tout leurs sacrifices, leurs amour, leurs tendresse, leurs soutien et leurs

Prières tout au long de la réalisation de

Ce travail.

A mes chers frères, « MOHCINE » et « TARIK », qui n'ont cessé

D'être pour moi des

Exemples de persévérance, de courage et de générosité.

A tous mes oncles ; et mes chères tantes.

A mes chères cousines

A mes chers cousins

A ma chère amie et camarade CELIA ainsi qu'à toute sa famille

Et à toutes mes amies sans exception. Et je remercie tous ceux qui ont contribué à

La réussite de ce travail de près au de loin.

BOUGHANI AKILA

Dédicaces

Je rends grâce à Dieu qui nous a Forni le courage pour mener à bien notre

Travail malgré les obstacles rencontrés.

A la mémoire de ma grand mère « chabha » ;

A mes grands parents ;

Que dieu leurs préserve bonne santé et longue vie.

*A mes chers **parents** ;*

Votre confiance et vos encouragement ont été pour moi la première source de

Persévérance. Que vous trouvez dans ces modeste mots le témoignage de ma

Gratitude et ma sincère appréciation.

*A mon unique et cher frère, « **Lamara** »*

*A mes sœurs chéries ; « **Rachida et Nadia** », pour leurs encouragements et inquiétude*

Tout au long de la réalisation de ce travail.

A tous mes oncles ;

A mes chères tantes ;

A mes chères cousines « Liza, Lidia et Siham, Sarah »

A mes chères amies

A ma chère amie et camarade AKILA ainsi qu'à toute sa famille.

Et à toutes mes amies sans exception. Et je remercie tous ceux qui ont contribué à

La réussite de ce travail de près au de loin.

BOUKHERS CELIA

Liste des abréviations

La liste des abréviations :

ADSL: Asymmetric Digital Subscriber Line.

AMDI : L'agence Marocaine du Développement de l'Investissement.

AMGI: Agence Multilatérale de Garantie des Investissements.

ANDI: Agence Nationale du Développement des Investissements.

ANGEM: Agence Nationale de Gestion des Micros Credits.

ANRT: Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

ANSEJ: Agence Nationale de Soutien d'Emploi de Jeunes.

APC: Assemblée Populaire Communale.

APSI: Agence de Promotion de Suivit et de Soutien des Investissements.

ARPT: Autorité de Régulation de la Poste et de Télécommunication.

ATI: Agence Tunisienne d'Internet.

CEE : Communauté Economique Européenne.

CI : La Commission Interministérielle de l'investissement.

CII: Code D'incitation aux Investissements.

CIRDI: Centre International pour le Règlement des Différents des Investissements.

CNAC: Caisse Nationale Assurance- Chômage.

CNUCED : Conférence des Nations Unis Sur Le Commerce Et Le Développement.

CNUDCI: Commission des Nations Unis Pour Le Droit Commercial International.

CRI : Centres Régionaux des Investissements.

DA : Dinar Algérien.

DD: Droits de Douanes.

DGIE : Direction Générale des Investissements Extérieurs.

DM : Dirham Marocain.

DT : Dinar Tunisien.

EPA: Etablissement Public à caractère Administratif.

EXP : Les Exportations.

FBCF: Formation Brute du Capital Fixe.

FIPA : Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur.

FMI : Fond Monétaire International.

FMN : Firme Multinationale.

GATT: Accords Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce.

GSM: Groupe Special Mobile.

IBS: Impôt sur Bénéfices des Sociétés.

ID : Investissement Domestique.

IDE : Investissement Direct Etranger.

IDI: Indice de Développement des TIC.

INTT: Instance Nationale des Télécommunications Tunisienne.

IP : Investissement Etranger de Portefeuille.

IPC: Indice de Perception de la Corruption.

IRG: Impôt sur Revenus Globales.

IS: Impôt sur Sociétés.

KH : Capital Humain.

MICI : Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale.

NTIC: Nouvelles Technologie de L'information et de Communication.

OCDE : Organisation de Coopération et du Développement Economique.

OLI: Ownership-Localisation-Internalization.

OMC: Organisation Mondiale du Commerce.

PED : Pays en Développement.

PGF: Productivité Globale des Facteurs.

PIB: Produit Intérieur Brut.

PME: Petite et Moyenne Entreprises.

PNB: Produit National Brut.

PV: Procès Verbal.

PVD : Pays en Voie de Développement.

SNMG: Salaire National Minimum Général.

TAP: Agence Tunis Afrique Presse.

TAP: Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TIC : Technologie de L'information et de Communication.

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée.

UIT: Union Internationale de Télécommunication.

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

USA: Etats Unis d'Amérique.

VA: Valeur Ajoutée.

WIR: World Investment Report.

WLL: Wireless Local Loop.

Sommaire

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Cadre théorique et conceptuel des IDE	03
Introduction	03
Section 1 : Aperçu sur les investissements directs étrangers et les firmes multinationales.	03
Section 2 : Cadre évolutif et théorique des investissements directs étrangers	15
Section 3 : Les modalités d'implantation des FMN à l'étranger	29
Conclusion	39
Chapitre II : Attractivité comparée et déterminants des IDE au pays du Maghreb	40
Introduction	40
Section 1 : Flux et tendances des IDE au pays du Maghreb	40
Section 2 : Réglementation et promotion des IDE au pays du Maghreb	54
Section 3 : Les déterminants des IDE au pays du Maghreb	69
Conclusion	83
Chapitre III : Les effets des IDE sur la croissance économique au pays du Maghreb	84
Introduction	84
Section 1 : La relation causalité IDE et croissance économique	84
Section 2 : Relation empirique IDE et croissance économique	95
Section 3 : Interprétation économique des résultats	101
Conclusion	114
Conclusion générale	115
Bibliographie	
Annexes	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Table des matières	

Introduction générale

Introduction générale

Dans une conjoncture mondiale marquée par l'intégration et l'interdépendance accrues des marchés, les pays en voie de développement (PED) s'ouvrent de plus en plus aux flux financiers et aux échanges internationaux. Nous constatons, ces deux dernières décennies une évolution progressive des politiques des gouvernements de ces pays vis-à-vis des investissements directs étrangers (IDE). Contrairement aux années 50 et 60 qui étaient marquées par une forte méfiance envers les firmes multinationales (FMN).

Dans ce contexte mondial, de plus en plus intégré, les investissements directs étrangers (IDE) connaissent un essor spectaculaire, tant dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. Cependant, les pays maghrébins ne considèrent plus l'implantation des entreprises étrangères sur leur territoire comme une menace de la souveraineté nationale, bien au contraire les IDE sont désormais perçus comme un facteur bénéfique à l'économie d'accueil, il contribue à la croissance au développement non seulement par les ressources financières apportées mais encore parce qu'il représente un canal de diffusion technologique, d'innovation et des compétences managériales.

Conscient de ses besoins en IDE, les pays du Maghreb à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, délaissent progressivement leur politique hostile et restrictive à l'égard des multinationales tout en se concertant sur la mise en place d'un environnement attractif pour l'investissement étranger que se soit sur le plan : législatif, institutionnel et fiscal.

D'autre part, la croissance économique est l'une des objectifs majeurs de chaque pays, en effet, une abondante littérature théorique et empirique a été menée pour expliquer ses sources et préciser ses déterminants, en identifiant les conditions pouvant aider les pays en développement à profiter des avantages potentiels des IDE.

Dans ce contexte, l'objectif de ce travail consiste à étudier les déterminants des IDE et examiner empiriquement leurs effets sur la croissance de l'économie maghrébine en traitant la problématique suivante : **Quels sont les déterminants et les effets potentiels de l'IDE sur la croissance économique maghrébine ?**

Pour répondre à cette problématique, nous devons tous d'abord apporter des réponses aux questions suivantes :

- En quoi consiste la notion d'investissement direct à l'étranger ?

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Quels sont les déterminants des IDE aux pays du Maghreb ?
- Quelles sont les mesures incitatives mises en place par les Maghreb à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ?
- Quelle est la relation entre IDE et la croissance économique ?

Pour mener bien notre travail, nous suggérons les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1: Il existe une liaison de causalité entre l'investissement direct étranger et la croissance économique.

Hypothèse 2 : L'attractivité de l'économie maghrébine aux IDE et ce vu les réformes engagées et les incitations fiscales et financières offertes par les autorités de ces pays.

Pour pouvoir répondre à notre problématique, confirmer ou infirmer nos hypothèses, nous avons suivi une démarche qui repose sur :

- Une analyse théorique basée sur une recherche documentaire qui nous a permis de cerner toute la littérature relative à notre thème.
- Une analyse empirique axée sur une étude économétrique des retombées des investissements directs étrangers sur la croissance dans les pays du Maghreb.

Pour répondre à notre problématique, nous avons structuré notre travail en trois grands chapitres :

Le premier chapitre intitulé « cadre théorique et conceptuel des IDE » dans lequel sera abordée la présentation des principaux concepts relatifs aux IDE, son contexte évolutif et ses modalités d'implantation.

Le deuxième chapitre « attractivité comparée et déterminants des IDE au pays du Maghreb », fait l'objet d'une brève représentation des économies maghrébine et d'une comparaison en termes de flux d'IDE, la politique attractive et les déterminants pour capter les investissements étrangers dans les trois pays.

Le troisième chapitre illustre une étude empirique intitulé « les effets des IDE sur la croissance économique au pays du Maghreb » dans lequel on va procéder à une analyse économétrique des effets des investissements directs étrangers dans les pays du Maghreb.

Chapitre I : Cadre théorique et conceptuel des IDE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

L'économie mondiale apparaît en ce début de siècle dominée par un puissant phénomène d'intégration économique et par la mise en place d'un vaste réseau d'information et de communication au plan mondial. L'émergence d'un tel système au niveau international permet notamment aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et de nouvelles sources de financement tels que les investissements directs étrangers (IDE).

En effet, la crise de 1929 fut suivie par un développement des échanges internationaux ; les entreprises dans les pays développés ont cherché de nouveaux débouchés pour écouler le surplus de production réalisé lors de cette conjoncture. C'est ainsi que les FMN ont commencé à apparaître et le processus d'IDE entre en jeu.

L'objet de ce premier chapitre sera d'alimenter en concepts fondamentaux notre recherche sur l'investissement direct étranger. Celui-ci s'articulera autour de trois sections : La première section sera consacrée à la présentation générale des investissements directs étrangers et les firmes multinationales. Ensuite, nous traiterons, dans la seconde section, les principales tendances marquant les flux des investissements directs étrangers. Il s'agit de montrer l'importance évolutive de ces flux à travers le temps et sous l'influence des différents changements et bouleversements qu'a connus le monde. Enfin, la troisième section présentera les principales formes d'implantation des IDE.

Section1 : Aperçu général sur les Investissements Directs Etrangers et les Firmes Multinationales

L'investissement direct étranger, vecteur important de la mondialisation, connaît actuellement un développement considérable. Son essor se traduit, d'une part, par l'intensification d'un nombre croissant de sociétés multinationales, de leurs activités à l'échelle mondiale sous l'effet de la libéralisation de nouveaux secteurs à l'investissement et, d'autre part, par l'existence d'un surplus d'épargne internationale en quête de meilleurs placements.

La présente section sera consacrée dans un premier temps à éclaircir la notion des IDE, que nous pourrions présenter à travers ses différentes définitions, ses objectifs et de sa mesure. Dans un second temps, il s'agit de dresser un état des lieux de l'essor des

multinationales dans le monde, en apportant un éclairage sur ses stratégies et les contraintes liées à leur localisation.

1. Notions sur l'investissement direct à l'étranger

La notion d'investissement direct étranger a subi de profondes modifications dans le temps et dans l'espace, en passant de la définition classique à travers le transfert des capitaux à l'étranger à celle d'une définition qui prend en considération plusieurs paramètres permettant de le différencier des autres formes d'investissement.

1.1. Définition et caractéristiques de l'investissement direct à l'étranger

L'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie.

1.1.1. Définition

L'IDE est depuis longtemps, l'objet de plusieurs études réalisées par plusieurs économistes qui ont donné différentes définition à ce phénomène.

Selon **RICARD E, CAVES et al**, « *l'investissement direct étranger représente un mouvement de capital, mais le prêteur transfère des ressources et prend le contrôle du projet. L'essentiel de l'investissement direct passe par les firmes multinationales (FMN), définies comme des entreprises qui gèrent des unités de productions dans plus d'un pays.* »¹

Pour **KRUGMAN.P, OBSTEFELD.M**, « *nous entendons par investissement direct étranger, les flux de capitaux internationaux par lesquels l'entreprise d'un pays crée ou développe une filiale dans un autre pays. Le trait distinctif de l'investissement direct étranger est qu'il entraîne non seulement un transfert de ressources mais aussi l'acquisition du contrôle. Ainsi donc, la filiale n'a pas seulement des obligations financières à l'égard de l'entreprise-mère ; elle fait partie de la même structure organisationnelle* »².

En général, les définitions des IDE données par les institutions internationales comme le fonds monétaire international (FMI) et l'organisation de la coopération et de développement économique (OCDE) sont les plus retenues.

¹ RICARD E. CAVES. JEFFREY A. FRANKEL. RONALD W. JANES, « *Commerce et paiement internationaux* », éd de Boeck, Bruxelles, 2003, p. 188.

² KRUGMAN Paul, OBSTEFELD Maurice, « *Economie internationale* » éd de Boeck 3^{ème} éd Belgique, 2001, p. 197.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

Ainsi, les IDE sont définis selon le **FMI** (2009) comme étant ceux qui « *sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise* »¹.

Toutefois, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)², a affirmé que les entreprises internationales et tous les autres regroupements économiques connaissent une croissance sans précédent des flux des capitaux. Cette évolution est due à un grand mouvement de libéralisation et de mondialisation des marchés des capitaux et au développement des marchés financiers émergents.

Ainsi, et compte tenu de ces évolutions, l'OCDE³ a publié un rapport où il a été évoqué : « *l'investissement direct est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie « L'investisseur direct » afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise « l'entreprise d'investissement direct » qui résident dans une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence « d'un intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10% des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct* »⁴.

Des définitions précédentes, nous retenons qu'un Investissement Direct Étranger désigne l'acquisition par un investisseur, d'un intérêt durable dans la gestion d'une entité (actif, entreprise) résidante dans une économie autre que la sienne. La notion « d'intérêt durable » implique d'une part, la volonté d'exercer une influence notable sur la gestion de cette entité et d'autre part, l'intention de la détenir à moyen / long terme.

¹ **FMI**, « *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* », 6^{ème} éd, Washington, 2009.p.108.

² **CNUCED** (conférence des nations unies sur le commerce et le développement), est un organe permanent de l'assemblée générale des Nations Unies créé en 1964. Les principales missions de la CNUCED sont : l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor, l'assistance technique aux pays les moins avancés et aux pays en transition.

³ **OCDE** (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) est un organisme international créé en 1961 et composé actuellement de 30 pays. Les principales missions de l'OCDE sont de coordonner les politiques économiques et sociales des pays membres, favoriser l'emploi, la croissance économique et l'élévation du niveau de vie des pays membres et non membres.

⁴ **OCDE**, « *Définition et référence des investissements directs internationaux* », 4^{ème} éd, 2008, Paris, P.56.

1.1.2. Distinction avec les autres formes (l'investissement de portefeuille)

Toute définition proposée s'accordent sur le caractère durable de la transaction dégagée par les flux des IDE. Ce caractère fait, notamment, la distinction entre IDE et l'investissement de portefeuille (IP).

En effet, l'IP consiste à investir par l'acquisition d'action ou d'obligation dans une entreprise. Ces investissements n'ont pas pour but de prendre le contrôle de la firme en question, il s'agit souvent d'investir à court terme en quête de rendement plus élevés.

Cette forme d'investissement est assez volatile et instable, car elle ne possède pas un caractère d'implantation leur permettant d'agir dans la firme d'accueil.

Toutefois, le FMI et l'OCDE évoquent un seuil de propriété calculé qui va de 10% à 100% : il est à titre d'illustration, de 10% pour le Danemark, les USA et la Turquie, 20% pour la France, 25% pour l'Allemagne et la Grande Bretagne, 50% pour l'Autriche¹.

Cependant, l'investissement direct étranger et l'investissement de portefeuille obéissent à des logiques différentes. Les premiers consistent en une participation directe dans le capital d'une entreprise et, quand ils deviennent majoritaires, avec plus de 10% du capital, cela leurs permettent d'en assurer le contrôle durablement. En revanche, les investissements de portefeuille sont des placements purement financiers, généralement à court termes. Ce sont des capitaux flottants et rotatifs. Ces investissements réagissent rapidement dès que les perspectives de rendement deviennent meilleurs ailleurs. Donc ils sont plus instables que les IDE.²

1.2 .La mesure des IDE : Flux et Stock

Par nature, l'investissement international est difficile à mesurer .Contrairement aux marchandises, il ne donne en effet pas lieu à un franchissement physique des frontières, facilement observable et quantifiable. Les données relatives à l'IDE proviennent le plus souvent des statistiques de la balance des paiements publiées par les banques centrales ou les organismes statistiques nationaux. Ces indicateurs sont pertinents pour mesurer des évolutions de balances du paiement.

¹ MUCHIELLI J.L, « *Multinationales et mondialisation* », éd le Seuil, Paris, 1998, p. 379.

² GUERRAOUI Driss, RICHET Xavier, « *Les investissements directs étrangers, facteurs d'attractivité et de localisation* », éd l'Harmattan, Paris 1997, p. 265.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

En revanche, La mesure de l'IDE peut se faire soit en termes de participation ou en termes de stocks. Partant de ce dernier, l'IDE peut être présenté en flux et en stocks.

1.2.1. En termes de flux

Dans ce cas, l'IDE représente la somme des flux financiers comptabilisée qui comprennent.

- des opérations en fonds propres (création d'une entreprises, acquisition ou extension d'une entreprises existante, achats des obligations convertible en action, subvention, financement de déficits d'exploitation).
- des bénéfices réinvestis sur le champ.
- des prêts à long terme effectués entre la maison mère et ses filiales.
- des flux financiers à court terme entre affiliés résultant de la gestion centralisée des trésoreries ou des groupes¹. Les opérations de trésorerie et de prêts entre les firmes seront comptabilisées comme IDE.

1.2.2. En termes de stock

L'IDE peut être comptabilisé en stock et comprend les valeurs des opérations (c'est-à-dire une estimation des valeurs totales des capitaux étrangers) enregistrées dans la balance des paiements au cours d'une année.

Nous distinguons deux types de ces stocks à savoir : stocks entrants qui représentent la valeur totale des capitaux étrangers dans un pays, et les stocks sortants qui représentent la valeur totale des capitaux nationaux sortis du même pays vers l'étranger à un moment donné.

1.3. Objectifs des IDE

La délimitation des choix d'implantation, permet de renforcer les conditions d'investissement sur un territoire par la mise en place des éléments d'attractivité recherchés dans le pays potentiel d'implantation, et par la prise en considération de leur comptabilité face aux objectifs de pénétration dressés.

Toutefois, selon les lieux d'investissement, les buts recherchés ne sont pas les mêmes.

¹ MUCHIELLI J.L., op.cit, p. 48.

1.3.1. La rationalisation des coûts

La rationalisation des coûts cherche à améliorer : (a) la compétitivité par les prix en ayant un avantage sur les coûts de production en acquisition d'une matière première moins chère, (b) en utilisant une main-d'œuvre abondante des avantages fiscaux accordés par le pays hôte¹.

Cette implantation permet d'atteindre l'avantage à l'abaissement des coûts. Ce dernier implique une recherche d'un lieu d'implantation fondée sur une main-d'œuvre abondante et bon marché.

Par ailleurs, l'Algérie ne constitue pas en grande partie un pays attractifs en matière de coûts liés à la main-d'œuvre, ou pour les firmes dans le but est d'accroître les économies d'échelle et d'augmenter les bénéfices sur les marchés étrangers. Les pays du Maghreb tels que la Tunisie et le Maroc sont mieux positionnés par rapport à cet objectif, notamment dans la fabrication du composant de production ²(soit 2\$/H en Algérie, 1.54\$/H au Maroc et 1.07\$/H en Tunisie en 2014.).

1.3.2. L'expansion commerciale

Dans ce cas, nous nous intéressons particulièrement à la demande domestique, dont l'objectif principal serait la recherche d'un terrain ou d'un pays d'implantation en vue d'une production pour un marché local.

Cela implique une implantation qui sert de pont vers les pays étrangers difficiles d'accès à cause d'éventuelles barrières protectionnistes, ou d'intensité de la concurrence, qui sont donc substitués par des opérations d'exportation ou d'implantation directe.

Ceci dit que, la problématique principale pour les investisseurs est de construire des réseaux de distribution afin de répondre à la demande locale³.

Ainsi, la firme recherche une meilleure attractivité du pays, par rapport au climat d'investissement qu'il propose, et ce à travers la situation de l'environnement

¹ MICHALET.C.A, « *La séduction des nations ou comment attirer l'investissement* », éd Economica, Paris, 1999, p. 49.

² GRAICHE Lynda, « *Les formes d'implantation des firmes multinational en Algérie : objectifs et stratégies* » mémoire de Magister en sciences de gestion UMMTO, pp. 60 – 61.

³ MICHALET.C.A, « *Le capitalisme mondial* », éd PUF, Paris, 1998, p .59.

macroéconomique du pays d'accueil tels que l'inflation ou le pouvoir d'achat du consommateur.

1.3.3. Tirer parti des avantages du progrès technologiques

« Les progrès technologiques ont rendu la mondialisation techniquement et économiquement possible, en réduisant les coûts de communication et de la coordination internationale et en permettant une meilleure intégration de la conception de la production et de la distribution dans des réseaux informatisés. (De 1984 à 1992 le coût du fret aérien a baissé de 20%, celui du fret maritime de 30%). »¹

En retour, la mondialisation a permis de mieux répartir les dépenses de recherche et développement et d'autres coûts fixes grâce à une fabrication en plus grande série et à des marchés plus larges.

2. Les firmes multinationales

L'essor que connaît actuellement l'économie mondiale est dû en partie au développement des entreprises multinationales à travers le monde, impliquant la mobilisation des ressources humaines et financières importantes et suscitant des intérêts économiques, tels que les flux internationaux de capitaux, d'actifs productifs, de transfert technologique, les mouvements de migration et l'entrecroisement des mouvements de localisation des firmes multinationales.

2.1. Définition des firmes multinationales

La multinationalisation constitue une étape supplémentaire dans le développement international des entreprises. Elle correspond à la suite logique du développement des entreprises à l'étranger.

On entend généralement par une « firme multinationale », une entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger².

Qualifié de groups multinational, entreprises multinationales ou encore société transnationale³, Michallet (1985) propose une définition plus englobante et dynamique selon

¹ DURROUSSET Maurice, « *La mondialisation de l'économie* », éd Ellipses, Paris, 1994, p. 77.

² MEIER Olivier, SCHEIR Guillaume, « *Entreprises multinationales* », éd Dunod, Paris, 2005.p. 8.

³ MAZEROLLE Fabrice « *Les firmes multinationales* », éd Vuibert, paris, 2006, p. 4.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

laquelle, « *la firme multinationale est une entreprise ou un groupe le plus souvent de grande taille ; qui à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans un ou plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle nationale* »¹.

Les FMN sont définies comme toute entreprise qui, indépendamment de sa forme juridique particulière, exerce un contrôle direct ou indirect sur les actifs possédés par une ou plusieurs autres entreprises dans des pays différents de celui ou cette entreprise à son siège social².

De ces définitions, nous déduisons que les FMN élaborent des plans stratégiques à moyens et à longs termes, et les définissent à l'échelle mondiale en vue d'optimiser les avantages liés à leur mobilité et à la diversité des pays potentiels à l'implantation³.

2.2. Les stratégies d'entrées des FMN

Les principales stratégies adoptées par les FMN sont distinguées par Michalet 1999 en quatre stratégies distinctes. La stratégie d'approvisionnement, la stratégie de marché, la stratégie de rationalisation et minimisation des coûts, et la stratégie techno-financière. Une ou deux stratégies différentes peuvent être suivies simultanément, en fonction de l'orientation géographique et aussi en fonction des branches d'activités.

Plus la firme multinationale est diversifiée par zones et par produit, plus la probabilité de la voir adopter plusieurs stratégies⁴.

2.2.1. La stratégie d'approvisionnement

Elle correspond, en premier lieu, au comportement des firmes multinationales du secteur primaire à la recherche d'accès aux matières du sol et du sous-sol, ainsi qu'à des sources énergétiques à des conditions technico-économiques avantageuses. Le développement économique des pays industrialisés à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, à l'exception des Etats-Unis qui disposaient d'abondantes ressources en matières premières

¹ WLADMIRI Andref, « *Les multinationales globales* », éd la Découvert, 1996, Paris, p. 30.

² MAZEROLLE Fabrice, op.cit, p. 3.

³ DEBRUEEKER Ronald, « *Stratégies organisationnelles* », éd Economica, Paris, 1995, p. 56

⁴ MICHALET.C.A, op.cit, p. 56.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

minérales et énergétiques, explique la primauté de cette stratégie au début du phénomène de la multinationalisation¹.

En effet, les implantations étaient réalisées à l'étranger pour approvisionner la société mère à partir d'implantation, d'activités extractives et de comptoirs de commerces délocalisés près des ressources naturelles des PED. Cette stratégie des FMN primaire est encore répandue dans les secteurs miniers, énergétiques et métallurgiques qui dépendent d'entrant en matières premières, ces FMN tendent à s'intégrer verticalement en amont à l'étranger, y compris en absorbant leurs fournisseurs étrangers².

Cette stratégie est considérée comme la base de la constitution et le développement d'empires coloniaux. Plus de 50% des investissements directs britanniques et plus de 30% des investissements américains se réalisaient dans le secteur minier (zinc, cuivre, pétrole); des fruits tropicaux (bananes, thé, ananas, sucre) ou d'autres matières premières comme le caoutchouc.

2.2.2. La stratégie de marché

Cette stratégie comporte deux types de démarches : la première vise la conquête de nouveaux marchés qui s'opère d'une autre façon que par la voie classique des exportations. La seconde réside dans une évolution contrainte de la stratégie internationale des firmes. Cette stratégie cible à faciliter l'accès de l'investissement à un marché étranger solvable aux perspectives de développement favorable. Certains facteurs (obstacles tarifaires ou non aux échanges, coûts de transport) affectant la compétitivité des exportations, les firmes sont conduites à relayer leurs flux d'exportation ou de représentation commerciale locale par des implantations d'unités de production.

D'une manière générale, les filiales de production installées dans les différents pays ont comme objectif principal de vendre sur leurs marchés locaux d'implantation; la vente sur d'autres marchés y est secondaire et accessoire. La dimension est ainsi primordiale dans ce type de stratégie.

Dans la logique de la stratégie de marché, la délocalisation de la production constitue un moyen de passer par-dessus des barrières protectionnistes. La production sur place est

¹DELAPIERRE Michel, MILELLI Christian, « *Firmes multinationales* », éd Vuibert, Paris, 1995, p. 104.

²WLADMIRI Andref, op.cit, p. 45.

donc un moyen pour les firmes de poursuivre une stratégie d'expansion commerciale par d'autres moyens que celui, traditionnel, des exportations¹.

2.2.3. Stratégie de rationalisation de minimisation des coûts

C'est une stratégie par laquelle l'investisseur fragmente les différentes étapes de conception, de production et de commercialisation de ses produits, en s'implantant dans des pays différents des filiales qui produisent des biens intermédiaires et/ou finaux différents. Il s'agit ici pour l'investisseur de tirer parti des différences de coûts des facteurs entre pays. Dans ce cas, l'activité à l'étranger est un complément de la maison-mère, car l'une ou l'autre ne se situent pas au même niveau de production qui, à l'inverse, ne concernent que certains segments de la chaîne, pour lesquels les économies d'accueil offrent des avantages absolus de localisation et correspondent davantage à une stratégie d'optimisation des coûts de production pour les firmes organisées globalement².

Ce type de délocalisation peut prendre la forme d'un investissement nord-sud, ou alors nord-nord avec un pays d'origine à haut coût de travail et un pays d'accueil qui profiterait de coûts plus faibles avec une productivité comparable.

2.2.4. La stratégie techno-financière

Il s'agit d'une nouvelle génération de stratégie, qui n'est plus fondée sur la délocalisation d'activités productives, qu'elles soient des « filiales-relais » ou des « filiales-atelier »³.

Cette stratégie repose sur la vente de technologie : brevets, licences, usines clés en main, savoir-faire, ingénieries et assistance technique. Cette forme de multinationalisation correspond à une internationalisation fondée sur des actifs intangibles de la firme et les compétences de son capital humain plutôt que ses actifs financiers⁴.

Obtenir de meilleures conditions d'offre peut également vouloir dire accéder à une technologie disponible dans le pays d'accueil et absente dans le pays d'origine.

¹MICHALET.C.A, « *Qu'est-ce que la mondialisation* », éd la Découverte, Paris, 2004, p. 60.

²CUMENGE Gabriel, « *Les investissements industriels français au Maroc, une étude empirique sur la décennie 90* », 2004, p. 15.

³ Une « *filiale-relais* » est une unité de production orientée exclusivement ou majoritairement vers la vente de produits finis pour le marché local.

Une « *filiale-ateliers* » produisent des composants non manufacturés ou des produits primaires non ou faiblement transformés.

⁴ MICHALET.C.A, op.cit, p. 60.

Contrairement aux trois cas précédents, l'investissement de l'entreprise va s'effectuer vers un pays en avance par rapport au pays d'origine, au moins dans le secteur concerné. La stratégie consistera alors à observer la technologie en implantant des laboratoires de recherche pour la copier ou l'imiter éventuellement ultérieurement.

Par exemple, la firme coréenne Samsung s'est installée en Californie dans la Silicon valley pour apprendre les technologies modernes des ordinateurs à une époque où elle n'était que fabricant de poste de radio. Son implantation sous forme d'unité de recherche devait lui permettre de rattraper son retard et d'emboucher des ingénieries sortant des universités de Berkeley et Sanford »¹.

2.3. Les contraintes des FMN

De nombreux auteurs (Kabrin 1980, Behrom et Grosse 1990, Bergsten et Graham 1992) ont mis en évidence l'existence d'une contradiction entre la logique de la firme multinationale, qui vise un objectif privé dans le cadre d'une stratégie globale et celle du pays hôte, à la poursuite d'un objectif social dans un cadre national. Ces contraintes, que nous allons maintenant évoquer, pèsent parfois sur l'offre, parfois sur la demande, parfois sur les deux, avec une face différente.

2.3.1. Les contraintes qui s'exercent sur la production

Il s'agit des contraintes liées à la disponibilité des facteurs de productions et aux coûts de communication.

a. La disponibilité en matières premières et autres facteurs de la production

Il y'a des industries dont la localisation dépend directement de l'activité qu'elles exercent. C'est le cas par exemple des industries extractives.

L'extraction du pétrole ou du minerai de fer ne peut se faire qu'en implantant l'unité de la production là où le gisement est localisé. Ce sont alors les infrastructures telles que les routes, les chemins de fer et les réseaux urbains qui sont construites en fonction de la localisation de l'entreprise et non l'inverse².

Toutefois, elle dépend également de l'existence d'une main d'œuvre qualifiée et la proximité d'un marché.

¹ MICCHIELLI, J.L op.cit, p. 140.

² MAZEROLLE Fabrice, op.cit, p. 72.

b. Les coûts de transports et de communication

Les régions qui ont des atouts naturels en matière de voies de communication attirent de plus en plus de nombreuses entreprises.

Une entreprise qui cherche une localisation sera évidemment attentive aux coûts de transport et aux coûts de communication. Les zones qui bénéficient d'une infrastructure de transport moderne seront privilégiées.

Il est ainsi évident que si une zone d'activité n'est pas équipée du très haut débit, elle exercera un effet repoussoir sur les entreprises qui auraient souhaité de s'implanter.

2.3.2. Les contraintes liées à la proximité des marchés

Il s'agit des obstacles liés à la structure du marché du pays hôte, ainsi que ses caractéristiques linguistiques et culturelles.

a. La taille des marchés

La firme multinationale peut souhaiter dès lors à s'implanter dans le pays hôte, afin de valoriser son avantage compétitif en acquièrent les facteurs de production au coût le plus faible.

Une entreprise étrangère qui envisage de s'implanter sur un marché étranger le fera d'autant plus volontiers que ce marché est important. Il lui sera en effet plus facile de bénéficier ainsi d'économie d'échelle dans la production et par les fournisseurs locaux si l'entreprise décide de produire sur place.

Lorsque l'entreprise implante une unité de production locale, elle doit recruter une main-d'œuvre dont elle connaît mal les caractéristiques et le plus souvent nécessitant une formation au moins en ce qui concerne l'encadrement ; cela augmentera les coûts de formation.

Si l'entreprise possède déjà des unités de production dans le pays, le processus aura déjà été rodé, sa mise en œuvre sera plus facile et moins coûteuse.

b. Les contraintes linguistiques et culturelles

Si l'on veut préciser le choix d'un pays par rapport à un autre dans un arbitrage entre territoire qui sont relativement comparables du point de vue des grands déterminants économiques précédemment évoqués, on ajoutera des considérations linguistiques et culturelles (auxquelles il faut s'adapter, ce qui engendre des coûts).

Ainsi, ce n'est pas un hasard si la plate-forme des investisseurs américains en Europe se trouve au Royaume-Uni, cela s'explique par une communauté de langue des deux pays.

En outre, s'il existe des différences culturelles, elles ne sont pas forcément une cause d'échec, comme en témoigne le succès de Carlos Ghosn, Français d'origine libanaise, à la tête de l'entreprise Japonaise Nissan¹.

Section 2 : Approches théoriques et contexte évolutif des IDE

L'importance croissante des flux internationaux des capitaux constitue l'une des principales caractéristiques de l'économie internationale. En effet, et contrairement à une idée couramment admise, l'IDE n'est pas un phénomène récent, apparu au début des années 80, car il remonte au début du 20^{ème} siècle, comme en témoigne l'estimation à 14 milliards de dollars de stock mondial en 1914.

Les IDE tirent leurs assises scientifique dans plusieurs courants et écoles de pensées économiques, la où différentes théories se sont intéressées à fournir un cadre théorique unifié, permettant aussi bien de déterminer les déterminants que de quantifier les impacts de ceux-ci sur les économies d'accueil.

A travers cette section, nous présenterons dans un premier lieu les principales tendances marquant les flux d'IDE, il s'agit de montrer l'importance évolutive de ces flux à travers le temps et sous l'influence des différents bouleversements qu'a connus le monde. Ensuite nous traiterons le vocabulaire économique qui suggère plusieurs approches et analyses sur le motif des IDE.

1. Evolution des IDE dans le monde

Les IDE avaient accompagné l'internationalisation des entreprises au cours du 19^{ème} siècle, notamment à la faveur de la constitution des empires coloniaux.

1.1. Les IDE avant la guerre mondiale : l'hégémonie du Royaume-Uni (1875-1914)

À la veille de la première guerre mondiale, le Royaume-Uni était avec près de la moitié du stock mondial, le premier investisseur à l'étranger.

¹ MAZEROLLE Fabrice, op.cit, p. 74.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

En effet, l'étendue et la diversité de la couverture géographique due à son statut de puissance impériale, près de la moitié des capitaux à l'étranger était investie dans l'empire, offrait à la Grande-Bretagne de nombreuses possibilités sur les différents continents.

D'autre part, le régime de libre échange qu'elle avait imposé et le rôle important joué par la place de Londres, comme marché de financement international, ont été des vecteurs décisifs de la rapidité d'internationalisation de l'économie britannique.

Tableau N°1 : Distribution sectorielle de stock des IDE britanniques en 1914(équivalent en €).

Secteur d'activité	Million d'euros	Pourcentage %
Compagnies financière et banque	317.1	28.6
Mines	272.8	24.6
Manufacturier	190.5	17.2
Services publics	185.1	16.7
Industrie en caoutchouc	41	3.7
Industrie pétrolière	40.6	3.7
Industrie du thé et café	22.4	2
Brosserie	18	1.6
Divers	19.8	1.8
Total	1107.8	100

Source : DELAPIERRE Michel, MILELLI Christian, op.cit, p. 37.

Les IDE, dans cette période étaient concentrés dans le secteur bancaire et financier. Ces flux étaient destinés pour le financement des infrastructures de base comme l'éclairage public, les adductives d'eau et de gaz, les transports urbains et les chemins de fer. Ceux-ci avaient pris une importance particulière dans la mesure où ils facilitaient l'importation des matières premières et l'exportation des produits manufacturiers vers et de l'Angleterre.

Les Britanniques étaient aussi très actifs dans la prospection de l'exploitation minière. Les mines d'or et de diamant d'Afrique du sud et de l'ouest, des mines de cuivres d'Afrique

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

et d'Amérique du sud ainsi que les mines d'étain en Malaisie et en Bolivie étaient en moins d'intérêts Britannique¹.

Ce n'est que dans la décennie précédente que les investissements dans les activités productives, prirent de l'ampleur : filatures de jute et de coton en Inde, usines sidérurgiques et métallurgiques, ainsi que pâte à papier au Canada et en Russie.

A signaler que devant l'Asie et l'Amérique latine, les U.S.A étaient la première destination des IDE britanniques.

Après la Grande Bretagne, c'est les U.S.A qui venaient en deuxième position .Les IDE américains étaient orientés principalement vers des activités de distribution, à plus de 80% des filiales étrangères étaient localisées en Europe dans ce secteur.

Généralement, en 1914, la Grande Bretagne, les U.S.A, la France et l'Allemagne étaient la source des IDE et la moitié de ces investissements étaient destinés vers les PED .Les distances physiques, linguistiques, culturelles et politiques étaient des facteurs clés quant à la localisation des IDE. C'est dans cette logique, d'ailleurs, que les pays ayant des colonies (Grande Bretagne, France, Belgique) avaient favorisé ces destinations. Quant aux IDE américains, ils étaient orientés vers des zones et pays voisins comme le Mexique, le Canada et l'Amérique latine.

1.2. Entre les deux guerres : Déclin de l'Europe

La structure géographique des IDE, quant à leurs origines, a connu durant cette période une modification substantielle .Ainsi, les pays européens ont perdu leurs places en tant que leader des pays investisseurs et c'est à cause de la guerre. Les dépenses de celle-ci ont contraint les britanniques à liquider la quasi-totalité de leurs IDE. Les investisseurs allemands ont connu le même essor soit par l'Allemagne elle-même, pendant la guerre, soit par les pays victorieux après la guerre. Ainsi, les IDE de l'Allemagne sont passés de 10.5% du stock mondial à 1.3% entre 1914 et 1938².

Le nouveau tracé des frontières en Europe, en Asie, en Moyen Orient et en Afrique et l'émergence de l'URSS avaient comme effets la modification de l'orientation géographique des IDE mondiaux.

¹ DELAPIERRE Michel, MILELLI Christian, op.cit, p. 38.

²Ibid., p. 41.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

Les USA ont commencé à prendre le sommet, même si celui-ci est resté entre les mains des britanniques.

Les investissements américains sont passés de 18.5% du stock mondial à 7.7% entre 1914 et 1938. Cela est dû à l'émergence de leurs firmes comme General Electric, General Motors, Chrysler et Good Year ; Autre fait remarquable, et l'émergence de l'Italie qui occupait la troisième place en 1939 devançant ainsi la France et l'Allemagne¹ .

A signaler aussi l'effet négatif de la crise de 1929 sur l'évolution des IDE partout dans le monde, et ce à cause du désordre monétaire et des politiques protectionnistes adoptées par la plupart des pays.

1.3. De la fin de la 2^{ème} guerre mondiale à 1973 : les trente glorieuses

Les accords de Bretton Woods et l'accord du GATT ont permis la mise en place d'un contexte international favorable pour l'investissement et la production à l'étranger.

Les USA ont officiellement occupé la première place en tant qu'investisseur. En effet, c'est à partir de 1956 que les investissements américains commencent à prendre de l'ampleur. Ainsi, ils étaient deux milliards de dollars en 1956, 2.5 milliards de dollars en 1958, 3.5 milliards de dollars en 1965, 5 milliards de dollars en 1968 et 13 milliards de dollars en 1974² .

Ces investissements ont été orientés principalement, vers l'Europe dans le souci de contourner le tarif extérieur commun de la communauté économique européenne (CEE) . Mais des pays comme Taiwan, Corée du sud, Singapour et Hong-Kong ont aussi attiré les IDE américains qui étaient axés essentiellement sur le raffinage et la distribution des hydrocarbures, l'industrie automobiles et les secteurs de pointe comme l'électronique et l'informatique.

L'Europe a devancé les pays du sud (Amérique latine et l'Afrique) en tant que zone attractive, cela est dû, d'une part à la constitution de la CEE qui a contraint les Américains et les Britanniques d'y localiser leurs productions pour contourner les tarifs extérieurs communs et pour bénéficier du grand marché européen ; et d'autre part, aux climats politiques

¹ DELAPIERRE Michel, MILELLI Christian, op.cit, p. 42.

² BENICHI Régis, « *Histoire de la mondialisation* », éd Vuibert, Paris, 2006, p. 169.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

défavorables insaturés dans les pays du sud ,concrétisés dans les vagues de nationalisation et des diverses restrictions gouvernementales imposées sur les FMN.

Tableau N°2 : Stock des IDE en 1960 par zone et par secteur d'activité.

Zone/ pays	manufacturier		pétrole		mines		Services publics		commerce		Total	
Europe	3,80	34,4	1,76	16,3	0,05	1,7	0,04	1,6	0,74	30,8	6,69	21
Canada	4,83	43,7	2,66	24,6	1,32	44,8	0,64	25,1	0,63	26,2	11,18	35,1
Amérique latine	1,52	13,8	3,12	28,9	1,27	43	1,18	46,3	0,78	32,5	8,32	21,1
Asie	0,29	2,6	1,66	15,3	0,02	2,6	0,10	3,9	0,14	5,8	2,48	7,8
Afrique	0,12	1,1	0,41	3,8	0,25	0,36	0,01	0,04	0,05	2,1	1,07	3,3
Océanie	0,49	4,4	0,37	3,4	0,03	8,5	0,25	0,08	0,06	2,5	1,01	3,2
Total	11,0	100	10,8	100	2,95	100	2,55	100	2,40	100	31,8	100
	5											

Source : DELAPIERRE Michel, MILELLI Christian, op.cit, p47.

1.4. La décennie 1980 à nos jours : L'amorce de la globalisation

Elle se caractérise par un accroissement sensible des IDE notamment à partir de 1985. La polarisation des flux d'investissements croisés sur les pays de la triade¹ est annonciatrice d'un ordre nouveau pour l'économie mondiale.

Plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette forte progression, notamment la libéralisation qu'a connue le secteur des services, essentiellement au niveau des banques , des assurances et des télécommunications.

La croissance de l'IDE japonais a été spectaculaire à la fin de la décennie 1980, le Japon est devenu le premier exportateur net des capitaux, et son stock d'IDE s'est multiplié par 8,5 entre 1985 et 1990.

Les stocks japonais s'orientaient en 02 tiers dans les pays développés. En effet, environ 50% de ces investissements étaient concentrés aux USA dont 31% dans le secteur

¹ Les pays de la triade désignent en géographie économique les trois pôles qui dominent l'économie mondiale : l'Amérique du nord, l'Europe occidentale et l'Asie orientale.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

manufacturier .Les autres secteurs visés étaient l'immobilier, les banques et les assurances, le commerce et les services¹.

Autour de ces pôles gravite le groupe étroit des « pays émergents » ,expression forgée au cours des années 1990 dans les milieux financiers. Il s'agit d'un groupe d'une vingtaine de pays en voie de développement rapide, la plupart d'entre eux sont en Asie orientale(Hong Kong ,Corée du Sud , Inde ,Taiwan...) ,en Amérique latine (Argentine ,Brésil, Chili, Mexique) et en Europe centrale et orientale (Pologne ,Bulgarie ,Russie)².

Les attentas du 11 septembre et le ralentissement de l'activité économique mondiale se sont répercutés négativement sur les IDE mondiaux qui sont passés de 1400 milliards de dollars en 2000 à 632,6 milliards de dollars en 2003. Ils n'ont repris qu'en 2004 où ils étaient de l'ordre de 1400 milliards de dollars pour croître continûment pour atteindre un record de 1833,3 milliards de dollars en 2007.Plus de 68% de ces investissements se dirigeaient vers les pays industrialisés notamment les U.S.A, le Royaume Uni, la France, le Canada et les Pays-Bas³.

Dés 2008, les effets de la crise financière commencent à apparaitre. Cette conjuncture qui s'est déclenchée aux USA suite à la crise des subprimes s'est propagée vers tous les pays du monde, même ceux les moins financiarisés et les moins intégrés dans l'économie mondiale, ce qui a entraîné un véritable effondrement des IDE mondiaux.

Selon la CNUCED, les pays développés en général ont enregistré une baisse de 41.2%, la baisse au niveau des PED était de (-34.7%).La Chine a pu résister avec (-2.6%).

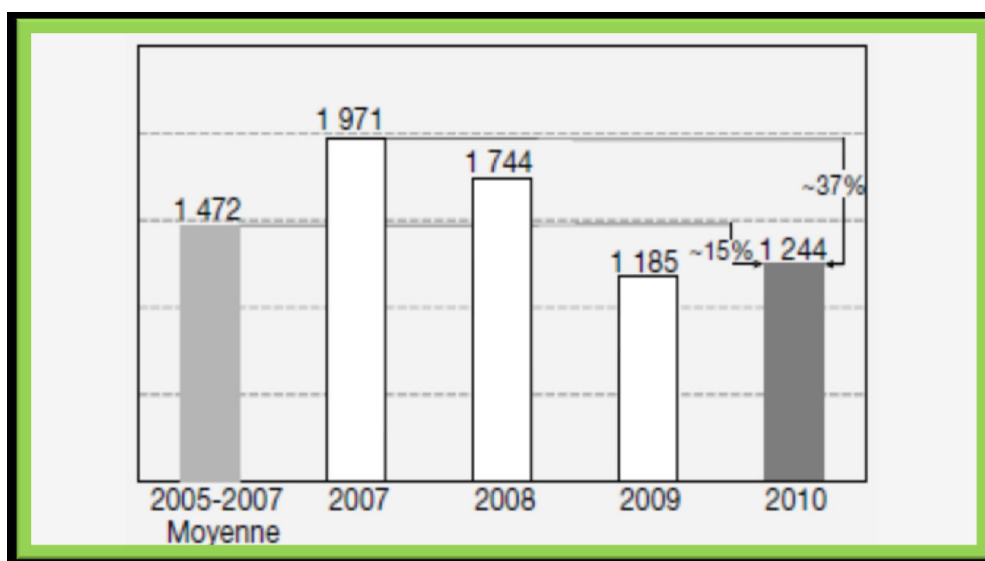
Les flux mondiaux des IDE ont commencé à se redresser dans la seconde moitié de 2009, comme en témoigne le graphe suivant :

¹WLADMIRI Andref, op.cit, p. 12.

² BOST François, « *La localisation des activités économique* », éd Armand colin, Paris, 2002, pp. 221-254.

³ « *Images économiques du monde 2010* », éd Armand Colin, Paris, 2009, p. 38.

Figure N°1 : Flux mondiaux d'IDE entre 2005-2010 en milliards de dollars.



Source : CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », Nation Unis, New York et Genève, 2011, p. 10.

Ainsi, au début de 2010, les IDE ont été plus dynamiques et ceci a été essentiellement le résultat du rebondissement des fusions acquisitions internationales de 36% au cours des cinq premiers mois de 2010, après une réduction de 34% enregistrée en 2009¹.

L'évolution de L'IDE mondial suscite à nouveau un optimisme mesuré .Après une baisse en 2012, l'IDE mondial est reparti à la hausse en 2013, les entrées augmentent de 9% pour atteindre 1450 milliards de dollars².

Par ailleurs, l'année 2014 a connu une chute des IDE de 16% pour atteindre 1230 milliards de dollars selon la world investissement report 2015 de la CNUCED. En outre ces derniers ont affichés une forte reprise en 2015, les flux mondiaux ont bondis de 38% pour atteindre 1760 milliards de dollars, leur plus haut niveau depuis la crise économique et financière de 2008-2009³.

2. Les théories explicatives des IDE

Plusieurs théories ont tenté de développer une vaste littérature qui rend compte des facteurs déterminants qui poussent une firme à combiner ses activités à l'échelle mondiale. Cette diversification des théories explicatives des IDE est la conséquence d'une variété de question qui peut être présentée comme suit : « pourquoi certaines entreprises décident-elles

¹CNUCED, « *Investir Dans Une Economie Faible, Intensité De Carbone* », Nation Unis, New York et Genève, 2010, P. 14.

² CNUCED, « *Rapport sur l'investissement dans le monde* », Nation Unis, New York et Genève, 2014, p. 7

³ CNUCED, « *Rapport sur l'investissement dans le monde* » Nation Unis, New York et Genève, 2016, p. 5.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

de s'implanter à l'étranger ? Où cette firme veut-elle s'installer ? Sur quelles bases les firmes choisissent leurs pays d'accueil ?

Notre analyse va donner lieu à plusieurs contributions dans la littérature économique.

2.1. La théorie de l'avantage spécifique

On entend par marché imparfait, un marché dans lequel il existe un déséquilibre entre les entreprises qui possèdent les ressources adéquates, développées ou acquises et celles qui en sont dépourvues¹. Mais comment l'imperfection du marché peut être à l'origine des IDE ?

L'idée est la suivante : une entreprise qui veut s'installer à l'étranger est souvent confrontée à plusieurs coûts et à plusieurs contraintes qui sont à l'origine d'un désavantage et d'une faiblesse par rapport aux concurrents locaux². Parmi ces contraintes on peut citer : les coûts d'opérer à distance qui engendrent des frais de voyage et de communication, la méconnaissance des lois, des coutumes, et la langue...pour pouvoir surpasser toutes ces contraintes et rivaliser avec les concurrents locaux, la firme doit avoir des avantages spécifiques ou monopolistiques qui vont constituer un contre poids de la méconnaissance des conditions de la production à l'étranger³.

Hymer est l'un des premiers chercheurs à avoir proposé une théorie des IDE ou de production internationale. En effet, en 1960, il a énoncé le paradoxe suivant : comment une firme qui s'implante à l'étranger et subit de ce fait des coûts de délocalisation de sa production peut rester compétitive face aux entreprises locales, qui au contraire, produisent sur leur propre marché, ont une meilleure connaissance de l'environnement économique local et ont la faveur de leurs gouvernements ?

Une réponse satisfaisante à cette question est possible, Hymer considère que l'existence d'avantages spécifiques et une condition essentielle à l'internationalisation des entreprises.

Le concept d'avantage spécifique recouvre généralement les actifs intangibles issus de la taille et des positions acquises par l'entreprise (image de marque, capacité d'innovation, maîtrise technologique, personnel qualifié, capacité de financement, expérience managériale...) ou tout autre facteur qui procure un avantage à la firme étrangère par rapport à la firme locale sur un marché national donné, ce sont des avantages possédés par l'entreprise étrangère sur les firmes locales qui leur permettent de les concurrencer sur leurs territoires

¹ MEIER Olivier, SCHEIR Guillaume op.cit, p19.

²RIDER Dominique, « *Les gagnants et les perdants de la mondialisation* », éd Economica, Paris, 2007, p. 14.

³RAINELLI Michel, « *Stratégies des entreprises face à la mondialisation* », éd Management et Société, Paris, 1999, p. 49.

nationaux de s'imposer sur leurs marchés et de surmonter les coûts d'implantation à l'étranger¹.

2.2. La théorie d'optimisation du cycle de vie des produits

La théorie de cycle de vie est apparue en 1966, à un moment où les U.S.A avaient une très forte avancée technologique par rapport au reste du monde.

Elle a été formulée par Raymond Vernon pour expliquer le commerce international et les IDE.

« Selon cette thèse, les produits nouveaux apparaissent dans les pays les plus innovants, qui les exportent. Au cours de leur cycle de vie, ces produits perdent progressivement de leur attrait au sein du pays d'origine (vieillessement des produits) et sont donc abandonnés par les pays innovateurs et les produits chez des concurrents qui à leurs tour, les exportent.

R.Vernon décrit les choix d'exportation et de multinationalisation en fonction des différents stades du cycle de vie du produit que nous présentons subséquemment :

Phase 1 : elle correspond à une phase d'émergence, période durant laquelle le nouveau produit est caractérisé par une forte intensité technique et technologique et est soumis à une demande potentielle. Cette période est marquée par un lancement progressif du produit sur le marché et des coûts de lancement élevés (besoins en matières premières recherche et développement)².

Phase 2 : est celle de la croissance. Elle se traduit par la forte demande du produit à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le prix du produit commence alors à baisser avec la standardisation et les économies d'échelle³

Phase 3 : elle concerne la maturité où l'entreprise perd progressivement son avantage technologique et fait face à la concurrence d'entreprise étrangère imitatrice. Afin de récupérer des parts de marché et faire face à la concurrence étrangère, l'entreprise se délocalise dans les pays importateurs du produit où les coûts des facteurs de production sont les plus faibles. C'est à ce stade que l'IDE apparaît alors comme une stratégie défensive destinée à préserver les marges de l'entreprise sur ses différents marchés »⁴.

Phase 4 : celle du déclin, le produit vieillit et est désormais banaliser. Sa demande réduit fortement dans le pays de l'entreprise innovatrice jusqu'à ce que la production s'arrête, mais

¹ RAINELLI Michel, ibidem, p. 50.

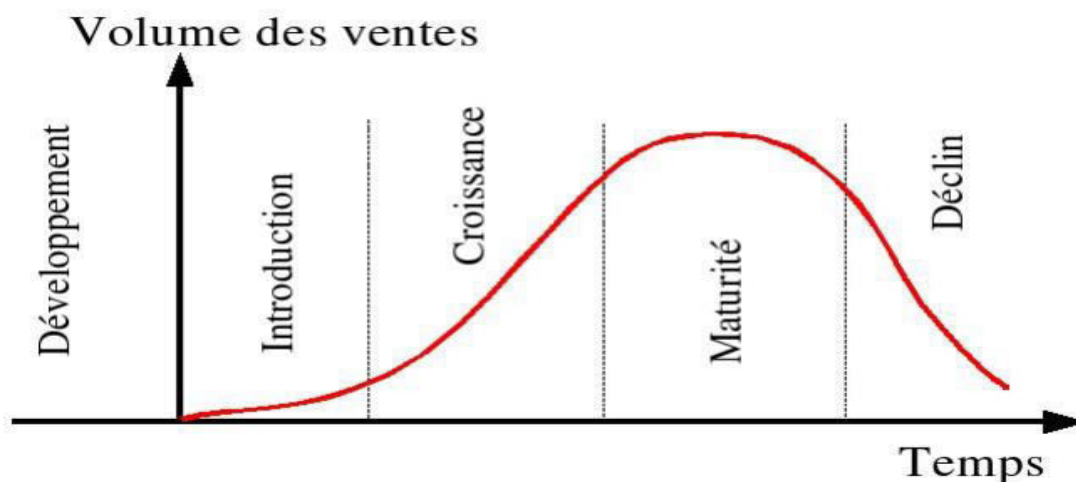
² DELAPIERRE Michel, MILELLI Christian, op.cit, p.58.

³ AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, « *Les nouveaux défis de l'internationalisation* », éd de Boeck, Paris, 2010, p. 138.

⁴AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, ibid., p. 138.

la demande s'estime satisfaite grâce à l'importation en provenance des filiales implantées à l'étranger. La production va alors être transférée vers les pays moins développés¹.

Figure N°2: Le cycle de vie de produit de Vernon.



Source : www.wikipedia.com.

2.3. La Théorie éclectique ou paradigme OLI (J.Dunning)

Dans les années 70, Dunning a proposé une approche globale des facteurs explicatifs des IDE. Selon cette théorie, les firmes ont le choix entre trois modalités de pénétration du marché étranger : IDE, licence et exportation. Le choix entre ces différents modes est en fonction de la présence ou non des avantages OLI : avantages spécifiques d'une firme (O : ownership), avantages spécifiques des pays (L : localisation) et avantages de l'internationalisation (I : internalisation)².

a. Avantages spécifiques d'une firme O (ownership advantage)

L'avantage spécifique représente l'avantage exclusif que peut avoir la firme multinationale vis-à-vis des firmes locales des pays d'accueil.

Les avantages spécifiques (ownership advantage) prennent la forme d'actifs mobiliers, incorporels qui sont la propriété exclusive de ceux qui les détiennent. Entre dans cette catégorie pratiquement tout ce qui a trait au capital humain (y compris les compétences en commercialisation et le savoir faire technique), la différenciation des produits, l'image de marque, la qualité des produits, les droits de propriétés (y compris les brevets, les formules et les marques commerciales)³.

¹ MEIER Olivier, SCHEIR Guillaume, op.cit., p. 22.

² AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 141.

³ MEIER Olivier, SCHEIR Guillaume, op.cit, p. 25.

b. Avantage spécifique de localisation L (localisation advantage)

Les avantages de la localisation (location advantage) permettent de mesurer aussi bien le caractère attractif que les aspects dissuasifs des politiques des pays en matière de développement international.

La firme multinationale procède à un arbitrage entre les différentes possibilités offertes par les pays afin de choisir le pays qui lui permette de maximiser le plus de gains découlant des avantages spécifiques qu'elles détiennent.

« La comparaison entre les pays peut s'effectuer autour de trois catégories d'éléments que Dunning appelle le paradigme ESP (environnement, system, policies.).

- La première catégorie couvre l'économie :
 - Qualité et quantité des facteurs de productions disponibles.
 - Taille du marché.
 - Transport.
 - Réseaux de distribution.
- La deuxième traite des éléments sociaux et culturels :
 - Le langage.
 - La culture.
- La troisième concerne la politique gouvernementale du pays :
 - la loi et la réglementation¹.

c. Les avantages d'internalisation I (internalization advantage)

Les avantages de l'internalisation découlent du fait que l'IDE permet à une entreprise de demeurer ou de devenir intégrée. On parle d'intégration horizontale lorsqu'un rachat ou un développement interne prolonge les activités principales de l'entreprise à l'étranger.

L'intégration verticale signifie que l'entreprise prolonge ses activités à des opérations relevant des différents stades de production comme le contrôle des fournisseurs ou des distributeurs. Dans les deux cas, l'intégration permet à l'entreprise d'internaliser ses opérations à l'intérieur du groupe et donc la firme peut éviter de réduire les coûts et les conflits qui peuvent avoir un lien dans le cas où ces activités ont été menées par deux entreprises indépendantes.²

¹ AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 142.

²HARISSON Andrew, « Business international et mondialisation », éd de Boeck, paris, 2004, p. 331.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

Pour DUNNING, le choix du mode de pénétration du marché étranger est tributaire des trois avantages « OLI ». L'IDE est choisi comme mode de pénétration si la firme réunit ces trois avantages. Si la firme détient les deux avantages « O » et « I », l'exportation est le choix le plus favorable. Dans le cas où la firme détient seulement un avantage spécifique « O », la vente de licence sera le choix le plus raisonnable pour la firme.

Les choix sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 3: Les choix de localisation dans le modèle « OLI » de DUNNING.

/	O	L	I
IDE	+	+	+
Exportation	+	-	+
licence	+	-	-

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 142.

La portée générale du modèle DUNNING est illustrée par le tableau suivant, résumant les principales formes d'investissement international en fonction de la présence ou non d'avantage « OLI ».

Tableau N°4 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises.

Avantage spécifique « O »	Avantage spécifique « L »	Avantage spécifique « I »
• Avance en technologie, savoir-faire, ou compétence managériale, économie d'échelle. • Capacité à différencier des produits (contrôle de marques).	• Prix et qualité des inputs. • Coûts de transport et de communication. • Distance psychique (langue, culture). • Qualité des infrastructures.	• Diminution du coût d'échange. • Protection de savoir-faire. • Contrôle de la production et des débauchés.

Source : TERSEN Denis, BRISCOUT Jean- Luc, « *investissement international* », éd Armand Colin, Paris, 1999, p. 69.

2.4. La théorie des coûts de transaction

Le principe de la théorie des coûts de transaction A été décrit par beaucoup d'auteurs (Coasse 1937, Buckley et Casson 1976, Williamson 1985, Teece 1986...) comme une logique fondamentale de la firme multinationale.

En effet, toute activité et chaque projet occasionne plusieurs transactions, plusieurs opérations intermédiaires et plusieurs coûts.

La notion des coûts comprend les coûts de recherche et de sélection du partenaire, la gestion et le suivi des négociations, la conclusion d'accord...

Ainsi, une firme qui crée une filiale à l'étranger à travers un investissement direct étranger , internalise ses activités internationales, ce qui lui permettrait d'éviter les coûts relatifs aux échanges sur le marché extérieur d'une part , et d'éviter les obstacles et les risques liés aux échanges internationaux, comme les droits de douanes et les fluctuations des taux de change d'autre part.

Paul Krugman s'est intéressé lui aussi à cette théorie, et pour lui, celle-ci essaie de répondre à la question suivante : « pourquoi une firme choisit-elle de produire elle-même plutôt que de faire faire la production par une firme étrangère ? »¹

Dans ce cadre, il avance deux arguments :²

➤ **Le contrôle des transferts technologiques**

Pour exploiter ces savoirs technologiques sur un marché étranger, une firme peut les vendre à une entreprise étrangère. Mais, cela risque de poser plusieurs problèmes qui peuvent être liés à la difficulté d'estimer des droits de propriété où la firme risque de voir ses concurrents imiter sa technologie.

Donc, en implantant une filiale à l'étranger, la firme va éliminer et surpasser tous les obstacles précités.

➤ **La complexité des relations de sous-traitante**

Si la production d'un bien se fait en deux phases par deux firmes (amont et aval) ; dans le cas où ces dernières soient indépendantes, alors quelques conflits peuvent avoir lieu : l'une d'elle peut être en situation de monopole et va imposer un prix qui va lui être

¹ KRUGMAN Paul, OBSTEFELD Maurice, op.cit, p.168.

² Ibid, p.169.

avantageux, l'asymétrie de l'information peut engendrer un conflit concernant l'objet de la transaction...etc. Mais en implantant une filiale à l'étranger à travers un investissement direct, la firme va internaliser les deux opérations (amont et aval) grâce à une intégration verticale ce qui va lui permettre d'éliminer les conflits précités.

2.5. La théorie de la réaction oligopolistique

La théorie de la réaction oligopolistique de F.Knickerbolker¹ part du constat que le processus de multinationalisation peut être déterminé par la structure du pays d'origine et le comportement de la firme dominante. D'après sa démonstration, une firme leader qui décide d'investir sur un marché étranger sera rapidement suivie par les firmes rivales du pays d'origine (principe du follow the leader) par mimétisme et pour ne pas la laisser accaparer seule le marché étranger.²

Le mécanisme de réaction oligopolistique présente une séquence d'implantation internationale et de multinationalisation des firmes : l'entreprise leader d'abord puis dans un comportement défensif les entreprises suiveuses, dans le quel la préservation des parts de marché prime sur la rentabilité.

« Jusqu'à un certain point, la théorie de la réaction oligopolistique s'oppose donc au modèle des trois avantages (paradigme d'OLI) étant donné que, si le motif d'une entreprise pour investir à l'étranger est de contrer ou de devancer une rivale, elle ne cherchera pas nécessairement de faire correspondre un avantage interne spécifique et un quelconque avantage de situation. Les avantages de type monopolistique concernent par exemple le cas d'entreprise ayant réussi à percer un marché avant les autres qui se voient dès lors contraints de les suivre ou de les imiter ».³

On cite à titre d'exemple, l'entreprise « PSA » qui avait annoncé en janvier 2008 la construction de sa première usine de production en Russie. Le marché d'automobile russe, en pleine expansion, est la nouvelle destination de tous les grands groupes de la construction automobile. Avec cette décision, « PSA » emboîte le pas à Renault, Ford, Volkswagen, Volvo, ou encore Lifan (constructeur automobile chinois) qui étaient déjà implantés en Russie.⁴

¹ F.Knickerbolker (1974), *oligopolistic reaction and multinational enterprise*, Boston, Harvard business school, division of research.

²TERSEN Denis, BRISCOUT Jean- Luc, op.cit, pp. 62-63.

³ MEIER Olivier, SCHEIR Guillaume, op.cit, p .27.

⁴ AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie op.cit, p. 146.

Le modèle d'oligopole avec imitation présente toutefois une limite forte puisqu'il n'explique pas la motivation de l'investissement initial de la firme leader.

Section 3 : Les modalités d'implantation des FMN à l'étranger

Quoi que, du point de vue des entreprises contemporaines « se multi-nationaliser » soit plus qu'une solution stratégique, en raison du changement de l'environnement économique international et du monde des affaires, les firmes se trouvent dans l'obligation de choisir entre deux logiques de déploiement international et ce, une fois que la décision de s'internationaliser est prise. Les premières impliquent des transferts de capitaux du pays d'origine vers le pays d'accueil par création de filiale ou une fusion-acquisition et les accords de joint venture. Les secondes se traduisent par un déploiement international que n'implique pas un investissement international aux transferts de capitaux, qui sont qualifiés le plus souvent des nouvelles formes d'investissement.

1. Les formes d'implantation des FMN

A mesure que les IDE prenaient de l'ampleur, ils se sont diversifiés dans leurs formes en s'adaptant aux changements imposés par les nouvelles conditions offertes par le progrès technologiques, la déréglementation financière et la libéralisation économique, devenant ainsi un phénomène multiforme et complexe.

On peut classer les formes d'implantation des FMN selon trois critères :

1.1. Par forme

L'OCDE¹ répond fréquemment dans ses analyses une distinction selon la forme des IDE.

Pour se constituer un réseau de filiale à l'étranger, l'investisseur peut :

- Soit créer une filiale entièrement nouvelle, avec l'installation de nouveaux moyens de production et les recrutements de nouveaux employés .On parle alors d'IDE de création (Greenfield investment).
- Soit s'associer avec des firmes déjà établies sur le marché étranger à travers les fusions-acquisition et la joint venture.

¹ OCDE (2008), op.cit, p. 50.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

Dans ce cas, l'IDE d'acquisition se traduit principalement par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise. Cette catégorie est également connue sous le terme « Brownfield investment ».

1.1.1. Création de filiale

L'investissement « *Ex Nihilo* » ou « *Greenfield* » consiste à l'implantation d'une unité de production ou d'une usine à l'étranger est possédée à 100% par la maison mère.¹

Elle peut revêtir plusieurs formes allant de l'unité d'assemblage jusqu'à à l'usine intégrée chef de file d'autres unités.

Ce type d'investissement a des avantages spécifiques pour l'investisseur, ainsi il conserve la maîtrise technologique au sein de la filiale, ce qui limite l'éventuel transfert de technologie non souhaité par l'investisseur.²

On cite à titre d'exemple « MEDITEL », filiale d'ORANGE au Maroc dans le secteur des télécommunications.

Tableau N°5 : Les avantages et inconvénients de la création de filiale.

Avantages	Inconvénients
• Très bonne connaissance du marché. • Maîtrise de la politique commerciale. • Permet de donner un caractère local au produit (nationaliser le produit). • La présence de l'exportateur à travers la filiale contribue à rassurer les clients. Simplification des opérations commerciales, administratives...	• Investissement de départ élevé et coûts fixes relativement importants. • Risque politique et commerciale élevé en particulier dans certain pays car l'engagement est à moyen terme. • Besoin d'une connaissance approfondie de la législation et de la réglementation locale (juridique, fiscalité, etc.)

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 214.

1.1.2. Fusions-acquisition

« Le terme fusion-acquisition désigne les opérations de croissance externe par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise en acquérant au moins 50% de son capital ».³

La Fusions-acquisition implique la disparition d'au moins une des deux entités. Si une entité disparaît, on appelle cette fusion une fusion par absorption, l'entité survivante est

¹ MAZEROLLE Fabrice, op.cit, p. 111.

² TERSEN Denis, BRISCOUT Jean- Luc, op.cit, p .7.

³ Ibid., p. 8.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

appelée l'entreprise absorbante et l'autre entreprise absorbée. Si toutes les entités fusionnées ont disparu, on parle alors de fusion par création d'une société nouvelle.

Selon la CNUCED(2000) « on assiste à une vague sans précédent de restrictions économiques au niveau mondial et régional de fusion-acquisitions internationales qui sont le résultat de l'interaction dynamiques de divers facteurs fondamentaux incitant les entreprises à procéder à ce type d'opérations et de mutations de l'environnement économique mondial , et au service d'objectifs stratégiques ».

La Banque nationale de Paris « BNP » et Paris Bas ont procédé à une fusion-acquisition en 2000 pour constituer le groupe bancaire BNP-Paris Bas.

Tableau N°6 : Les avantages et inconvénients de la fusion-acquisition.

Avantages	Inconvénients
• Rapidité de conquête de marché, par acquisition d'une entreprise et de son marché. • Permet de supprimer des concurrents. • Acquisition de compétences locales. • Acquisition de notoriété.	• Opérations complexes à structurer. • Mobilisation des ressources financières importantes. • Taux d'échec élevé.

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 216.

1.1.3. Joint-venture

Les joint-ventures se développent au cours des années 70, dans le cadre des relations économiques nord-sud.

La joint-venture ou co-entreprise est un accord de coopération entre un ou plusieurs partenaires dans le but de constituer une filiale en commun située à l'étranger, dont elles détiennent le capital dans des proportions voisines.

Les partenaires partagent la gestion, le contrôle, les risques et les profits associés à la structure commune. La création d'une Co- entreprise implique la mise en commun de compétences spécifiques : commerciales (réseau de distribution), technique (outil de production, licence...), managériales ou financières, de la part de chaque partenaire.¹

¹ AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 210.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

La multinationalisation via les joint-ventures recouvre deux modalités :¹

➤ **1ère modalité :**

C'est le cas de deux groupes de tailles équivalentes, qui mettent en commun une activité dans un pays étranger, le plus souvent pour atteindre le volume optimal, ce qu'ils n'auraient pu atteindre l'un sans l'autre compte tenu de la taille du marché local.

➤ **2ème modalité :**

C'est le cas où la filiale commune est constituée entre le groupe multinational qui s'implante et un partenaire local qui, en fait, ouvre le capital de son entreprise à l'investisseur étranger.

Il n'y a donc plus de deux sociétés de taille équivalentes qui en créent une 3^{ème} juridiquement distincte de chacune d'entre elles, mais une grande firme qui prend une participation dans une plus petite.

Cette stratégie apparaît comme un moyen privilégié d'accorder aux marchés étrangers, notamment lorsqu'ils sont protégés ou nécessitent une connaissance approfondie des caractéristiques socioculturelles du pays hôte.

Dans le cas de la joint-venture entre Whirlpool(Etats-Unis) et Philips(Pays-Bas), l'opération vise à mettre en commun leurs fonctions d'achat dans le secteur de l'électroménager de façon à accroître leur pouvoir de négociation.²

Tableau N°7 : Les avantages et inconvénients de la joint-venture.

Avantages	Inconvénients
• Pénétration plus facile et rapide des marchés grâce à l'expérience et aux compétences du partenaire local (culture, contrats, clientèle...) • Bon contrôle de la politique commerciale et financière de l'entreprise exportatrice affecte des collaborateurs à la JV et qu'elle ait un droit de regard.	• Bénéfices potentiels doivent être partagés, mais la JV peut aussi permettre d'en faire plus. • Coûts de création et le cas de échéant de dissolution assez importants. • Investissements en temps et humains plus importants que pour d'autres formules. • Risque de conflits d'intérêt.

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 211.

¹ DELAPIERRE Michel, MILLELI Christian, op.cit, pp. 72-73.

²MEIER Olivier, SCHIER Guillaume, op.cit, p.107.

1.2. Par logique

Markusen(1995)¹, introduit une typologie des IDE sur la logique qui sous-tend la décision de créer des filiales à l'étranger. Il distingue deux types d'IDE : horizontaux et verticaux. Le premier type vise le marché local et correspond à une recherche à la conquête de nouveaux marchés ; tandis que le second est tourné vers l'exportation et correspond à une recherche de l'efficacité.

1.2.1. IDE horizontal

Il s'agit des IDE dont l'objectif est de produire des biens pour le compte du marché local d'implantation. Ce sont des implantations à l'étranger qui reproduisent le processus de production de la maison mère. En général, ce type d'investissement s'effectue dans des pays d'implantation ayant un niveau de développement équivalent au pays d'origine. Le choix du pays d'accueil de l'IDE horizontal est lié à la taille du marché d'implantation, aux conditions d'accès des entreprises étrangères (barrières tarifaires), au coût du transport (particulièrement pour les produits pondéreux comme le ciment),...etc. Le but de ce type d'investissements directs est de pénétrer les marchés étrangers par le déplacement de la totalité du processus de production qui se substitue ainsi aux exportations. Dans ce cas de figure, il existe une relation de substitution entre l'IDE et le commerce international. L'IDE horizontal concerne généralement les pays développés où la spécialisation est de nature intrabranche.²

La stratégie horizontale est actuellement la plus répandue, les investissements directs qui en résultent représentent à l'heure actuelle au moins les deux tiers des flux totaux ; en terme de stocks, la proportion est encore plus élevée.

1.2.2. IDE vertical

Il s'agit des IDE qui répondent à l'objectif de minimisation des coûts de production, par l'implantation de filiales spécialisées dans un maillon de la chaîne de valeur, dans plusieurs pays selon leurs dotations factorielles. Le choix du pays d'accueil de l'IDE vertical est guidé par le critère de rentabilité de l'investissement (productivité espérée et coûts anticipés). L'intégration verticale des filiales permet une plus grande efficacité du processus de production par l'exploitation des avantages compétitifs de chaque site. Cependant, des coûts commerciaux élevés (coût de transport, distance géographique, barrières tarifaires,...etc.) désavantagent l'IDE vertical dans la mesure où ils alourdissent le coût de l'échange de

¹ MARKUSEN.J, « *The boundaries of multinational enterprises and the theory of international trade* », journal of economic perspective, vol.9, n° 2, 1995, p. 16.

²MICHALET. C.A., op.cit, P. 50

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

composants entre les filiales intégrées verticalement. Des IDE de type vertical apparaissent généralement entre pays différents en taille et en dotations factorielles, ils s'intègrent dans une logique de division internationale de la chaîne de production. Les entreprises multinationales répartissent les maillons de cette chaîne en fonction des avantages comparatifs des pays. Les maillons les plus intensifs en travail sont localisés dans les pays où le coût de la main d'œuvre est peu élevé. Le développement des IDE verticaux génère plus de flux commerciaux, il y a donc une relation de complémentarité entre l'IDE vertical et le commerce international.¹

Toutefois, la distinction entre IDE horizontal et vertical n'est pas aussi claire dans les faits. Les FMN s'engagent souvent dans des stratégies d'intégration complexes, qui englobent à la fois des formes d'intégration verticale dans certains pays et horizontale dans d'autres pays.

Les stratégies d'intégration complexe sont préférées aux seules stratégies d'expansion à l'étranger horizontale ou verticale lorsque les coûts de transport descendent en dessous d'un certain seuil. Des coûts de transport faibles encouragent l'IDE vertical car ils rendent accessible l'usage d'une main d'œuvre peu chère. Des coûts de transport élevés favorisent au contraire l'IDE horizontal puisqu'ils rendent les échanges commerciaux plus chers. Entre les deux bornes, aucun motif d'expansion à l'étranger pris isolément ne suffit à rendre attractif l'IDE. Il faut en outre que les firmes trouvent un autre avantage qui réside dans la complémentarité entre les deux formes d'intégration.

Dans ce cas, les coûts d'accès aux marchés mondiaux sont doublement abaissés, par la réduction des coûts unitaires d'une part qui engendre une augmentation des ventes. D'autre part, par un effet d'échelle proportionnel au volume de ventes réalisé qui permet de réduire encore plus les coûts unitaires.²

1.3. Les nouvelles formes d'IDE

Les différentes formes des IDE précédemment citées ont comme caractéristiques communes d'impliquer un flux de capitaux et de permettre aux investisseurs de garder un niveau de contrôle relativement élevé de leurs activités à l'étranger.

Toutefois, ces formes d'investissement ont des contreparties est ceci essentiellement en termes de coût.

¹MICHALET. C.A, op.cit, P. 51.

² Ibid., p. 51.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

En effet, quand les débouchés sont incertains ou bien lorsque les résultats sont aléatoires ; les entreprises vont chercher alors à minimiser leurs engagements financiers et choisir de s'associer à des entreprises nationales, ceci dans le cadre de formules encore plus flexibles telles que :

1.3.1. La franchise

La franchise est un mode de présence à l'étranger alternatif à l'investissement direct à l'étranger. « Elle se définit comme une méthode de collaboration entre une entreprise, le franchiseur, d'une part, et une ou plusieurs entreprises, les franchisés, d'autres part, pour exploiter un concept de franchise mis au point par le franchiseur et composé de trois éléments : la propriété ou le droit d'usage de signes de ralliement de la clientèle (marque de fabrique, enseigne, raison sociale, nom commercial, signes et symboles, logos), l'usage d'une expérience et la mise au point d'un savoir-faire donné, un ensemble de produits et/ou de service et/ou de technologie»,¹ et cela en contre partie d'une rémunération constituée en général d'un droit d'entrée puis d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La franchise est une technique tant industrielle que commerciale appliquée au secteur de la distribution et met en jeu deux partenaires (le franchiseur et le franchisé) qui fonctionnent en réseau.²

Tableau N°8 : Les avantages et inconvénients de la franchise.

Avantages	Inconvénient
• Permet de développement de l'activité et une diffusion rapide des produits ou services au niveau international. • Franchiseur demeure propriétaire de la marque et du savoir- faire commercial. • L'exportateur conserve le contrôle de la politique commerciale jusqu'au point de vente.	• Formule réservée aux exportateurs possédant un savoir faire reconnu, codifiable et transférable à l'étranger. • Sélection des franchisés est difficile. • Risque d'imitation et de concurrence à terme avec les anciens franchisés.

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p.206.

¹ MEIER Olivier, SCHIER Guillaume, op.cit, p. 97.

² BUSSEAU Annick, « *Stratégie et technique du commerce international* », éd Masson, Paris, 1994, p. 129.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

1.3.2. La licence

Le contrat de licence est un accord par lequel une entreprise d'un pays (donneurs de licence) concède à une entreprise d'un autre pays (licencié) le droit d'utiliser ou d'exploiter, sur un territoire défini et pendant une période déterminée, un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle dont elle est titulaire en retour d'une rémunération. Le plus souvent le paiement résulte d'un pourcentage par rapport au chiffre d'affaire ou bien par rapport aux bénéfices.

Dans cette forme d'investissement, la technologie est considérée comme un actif, il s'agit en d'autre terme d'achat de droit d'utilisation puisque la technologie reste la propriété du vendeur.

Tableau N°9 : Les avantages et inconvénients de la licence.

Avantages	Inconvénients
• Moyen rapide et peu coûteux de pénétrer sur un marché étranger et développer la notoriété d'une marque. • Capital à investir faible par rapport à d'autres modes d'implantation à l'étranger. • Rentabilisation des investissements en R&D. • Risque commercial nul.	• Le licencié étant un concurrent potentiel, risque de perte de marché. • Risque de contrefaçon par imitation de la marque ou du brevet. • Difficulté potentielle de coordonner un licencié. • Difficulté de contrôler la qualité des produits et de la politique commerciale, donc risque pour l'image de marque du donneur de licence.

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 205.

1.3.3. La sous-traitance

Le recours à la sous-traitance s'est fortement développé depuis quelques années.

La sous-traitance est l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre entreprise le soin d'exécuter pour elle une partie des activités de production, et de service dont elle conservera la responsabilité finale.

Le cas de l'américain Nike, le numéro un mondial de la chaussure de sport, illustre bien cette stratégie. 99% de sa production est fabriquée en Asie, par 75000 ouvriers. Mais 600 de ces ouvriers sont des salariés de Nike (qui a un effectif total de 7800 employés). L'immense

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

majorité étant employé par des firmes sous-traitantes du groupe, implanté en Chine, en Corée du sud, en Indonésie, en Thaïlande et Taïwan.¹

1.3.4. La succursale

La succursale est une forme d'implantation directe de l'entreprise exportatrice sur un marché étranger.

Ce terme regroupe les établissements stables n'ayant pas de personnalité juridique et fiscale propres, elle est entièrement dépendante du siège sociale (la maison mère) et qui recouvre en fait diverses réalités telles que : siège de direction régionale, bureau de représentation, usine...²

Tableau N°10 : Les avantages et inconvénients de la succursale.

Avantages	Inconvénients
• Maitrise complète de la politique commerciale. • Bénéfices intégralement pour l'entreprise exportatrice. • Bonne connaissance du marché et des besoins des clients. • Présence directe sur le marché crédibilise l'entreprise, et donne une image plus « nationale » aux produits. • Coûts de constitution plus faible que pour une filiale.	• Formalités administratives importantes. • Risque commercial assumé par l'entreprise exportatrice. • Coûts de constitution assez élevé.

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 214.

1.3.6. Les alliances stratégiques

Les alliances stratégiques ont fait l'objet de plusieurs tentatives de définition, pour Garette et Dussauge, « les alliances stratégiques constituent des associations entre plusieurs entreprises concurrentes, ou potentiellement concurrentes, qui choisissent de mener à bien un

¹ TERSEN Denis, BRISCOUT Jean Luc, op.cit, p. 16.

²BUSSEAU Annick, op.cit, p. 125.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE

projet ou une activité spécifique en coordonnant les compétences, moyens et ressources nécessaires plutôt que :

-De mettre en œuvre ce projet ou activité sur une base autonome, en affrontant seule la concurrence des autres firmes engagées dans la même activité.

-de mettre en commun, de manière définitive et sur l'ensemble de leurs activités, la totalité des ressources dont elles disposent. »¹

Les alliances peuvent se définir comme des accords à long terme entre deux ou plusieurs entreprises indépendantes qui mettent en commun une fraction de leurs compétences et de leurs ressources afin d'obtenir des résultats mutuellement avantageux, tout en restant indépendant hors de l'alliance. Les partenaires de l'alliance partagent le contrôle, le pouvoir de décision, les responsabilités, les gains et les pertes.

A titre d'exemple, on cite l'alliance entre Samsung et KIA MOTORS pour créer une application sur les Smartphones afin de surveiller la performance des voitures.

Tableau N°11: Les avantages et inconvénients des alliances.

Avantages	Inconvénients
• Autonomie préservée. • Protection contre les concurrents. • Accès à des marchés et des ressources protégés. • Pénétration rapide de nouveaux marchés. • Réalisation des économies d'échelle. • Partage de coûts et des risques.	• Risque d'incompatibilité des objectifs poursuivis par les partenaires. • Pertes de compétences clés. • Pertes de technologies clés. • Importance des coûts de coordination. • Risque de conflits liés à des différents culturels, aux méthodes de gestion...

Source : AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, op.cit, p. 210.

¹ GARETTE.B, DUSSAGE.P, « *Les stratégies d'alliance* », éd d'Organisation, Paris, 1995, p. 25.

Conclusion

Les investissements directs étrangers ont pris de l'ampleur et évoluent d'une manière rapide surtout avec l'émergence de la globalisation financière comme une configuration prédominante de l'économie mondiale. Il en résulte la course des firmes à renforcer leur compétitivité et améliorer leur productivité en vue d'ajuster leurs choix stratégiques et tactiques en fonction des logiques mondiales et ce, en investissant au-delà du pays d'origine, par le recours à des nouveaux modes d'organisation et l'adoption de plusieurs modes de présence à l'étranger qui seraient adoptés progressivement à leurs motivations et objectifs fixés.

Malgré l'accession des pays en développement anciennement colonisés à l'indépendance et la perte des pays développés de leur accès privilégié aux ressources de leurs colonies, ce furent pourtant les pays industrialisés qui continuent à s'accaparer la part du lion en matière d'IDE, grâce à leur maîtrise des innovations technologiques.

A l'instar de ces dernières, certains pays ont brillamment réussi dans la conquête des IDE, tels que les pays du sud-est asiatique et principalement la Chine, alors que d'autres sont restés à la marge de cette nouvelle frontière de l'économie mondiale. Ce sont principalement les pays d'Afrique.

Dans ce qui suit, nous allons analyser les atouts des pays du Maghreb, ainsi que leurs politiques d'attractivité des IDE.

Chapitre II : Attractivité comparée et déterminants des IDE au pays du Maghreb

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Chapitre II : Attractivité comparée et déterminent des IDE aux pays des Maghreb

L'investissement direct étranger représente non seulement une source stable de financement et un investissement dans les installations de production mais surtout, il sert de conduite au transfert des technologies, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion. Etant donné ce rôle joué pour accélérer la croissance et la transformation économique, les pays cherchent à l'attirer et s'emploient pour se faire à améliorer les principaux aspects qui influencent les choix d'implantation des investisseurs étrangers et accordent davantage d'attention aux mesures susceptible de les séduire.

Dans ce chapitre on essayera d'abord dans la première section de présenter la tendance des flux d'IDE au pays du Maghreb, en suite on tentera de lister les principales mesures adoptées en faveur des IDE enfin, on va étudier les principaux déterminants de localisation des firmes multinationales au pays du Maghreb.

Section1 : Flux et tendances des IDE dans les pays de Maghreb

Depuis les années 90, les flux d'IDE entrants au pays du Maghreb ne cessent de connaitre un trend d'évolution en dents de scie et ce, en dépit de potentiel en termes d'abondance de ressources naturelles et leurs position géographique stratégique.

Il y'a lieu dans cette section de présenter brièvement les économies maghrébines ensuite on penchera sur l'afflux des IDE dans la région ainsi que sa ventilation sectorielle.

1. Caractéristiques générale des économies Maghrébines

Le Maghreb fait référence à la partie occidentale du monde arabe, dotée d'une superficie d'environ 2 991 900 millions km², cette région forme une unité géographique et religieuse depuis plusieurs siècles. Sa physionomie économique est tributaire de sa position géographique stratégique bordé par la méditerranée.

La question du développement économique était devenue la préoccupation principale des pays maghrébins après leur indépendance, notamment pour le Maroc, L'Algérie, et la Tunisie. Tous les Etats maghrébins avaient opté pour des régimes économiques centralisés et dirigistes, l'Etat était donc le principal acteur économique et le secteur public était dominant.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

1.1. Présentation de l'économie algérienne

Dès le lendemain de l'indépendance (1962), l'Algérie a opté pour une économie planifiée fortement centralisée, la période 1962-1971 de l'économie algérienne est marquée principalement par la nationalisation des secteurs clés de l'économie et la création des entreprises publiques.

Au début de l'année 80, l'économie algérienne commence à être restructurée, et l'aggravation de la conjoncture économique du pays suite au choc pétrolier de 1986.

La baisse régulière du prix du brut amorcé à la mi-1985 s'accélère brutalement en 1986. Le niveau des prix atteint son plancher (baisse de 40%) et dévoile les dysfonctionnements structurels de l'économie algérienne.

Plus tard et suite à des problèmes financiers engendrés plus particulièrement par le choc pétrolier de 1986, l'Algérie a fait appel au FMI, afin de réaliser un ajustement structurel, pour assurer sa transition d'une économie socialiste vers une économie de marché.

Au début de 1994, le passage d'une économie dirigée à une économie de marché est conforté par la dévaluation du dinar algérien, la libéralisation du commerce extérieur et le rééchelonnement des dettes extérieures.

L'économie algérienne reste dominée par l'Etat, un héritage du modèle de développement socialiste postindépendance du pays.

L'Algérie est un important producteur et exportateur du gaz naturel et du pétrole, et dispose aussi de réserves importantes de fer, ainsi que d'or, d'uranium et de zinc.

Les hydrocarbures ont longtemps été l'épine dorsale de l'économie, ils représentent environ 30% du PIB, 60% des recettes budgétaires et près de 95% des recettes d'exportations ; Ces dernières ont permis à l'Algérie de maintenir la stabilité macroéconomique et d'accumuler de grandes réserves de devises étrangères alors que les prix du pétrole étaient élevés¹ principalement sur la période 2011 -2014 où le prix du baril a dépassé le seuil de 100\$.

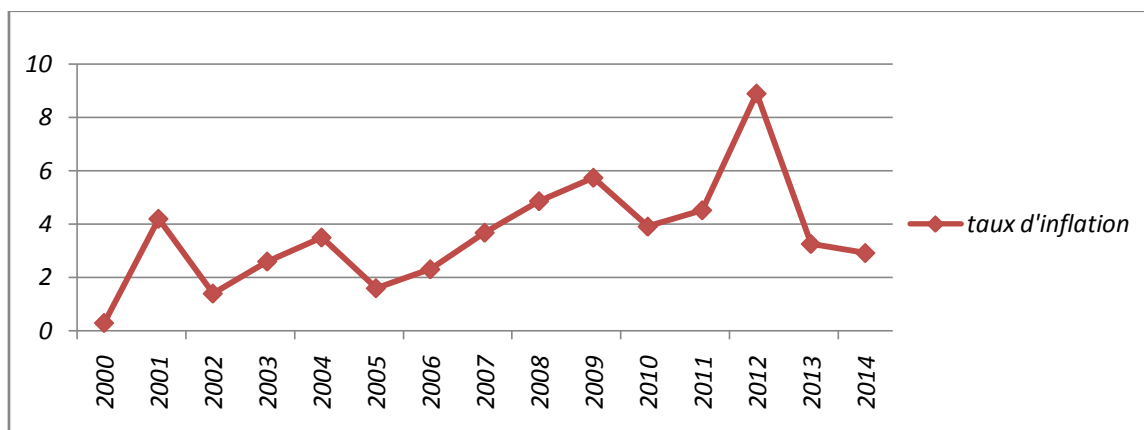
¹https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/print_ag.html consulté le 17-07-2017 à 11:27.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Cependant, l'Algérie a eu du mal à développer des industries non hydrocarbonées avec un secteur industriel pesant moins de 5% du PIB principalement constitué des petits services et de commerces, en raison de la lourde régulation et de l'accent mis sur la croissance axée sur l'Etat.

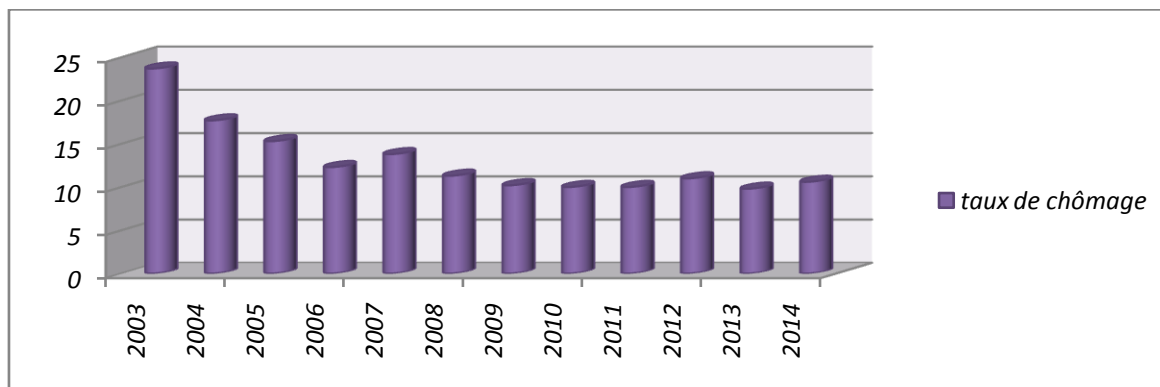
L'inflation est maîtrisée grâce à une politique monétaire prudente axée sur le strict contrôle exercé par la banque d'Algérie. Selon le FMI, le taux de l'inflation enregistré est de 8.8% en 2012 contre 4.5% en 2011, sur ce dernier indicateur, il est constaté que cette hausse en 2012 est due à celle des prix soit de 12.2% pour les biens alimentaires, 6.6% pour les biens manufacturés et de 5.5% pour les services.

Figure N°3 : L'évolution du taux d'inflation en Algérie entre 2000-2014.



Source : Etablit par nos soins sur la base des données de la banque mondiale disponible sur le site <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.DEFL.KD.ZG?locations=DZ> consulté le 15-08-2017.

Figure N°4 : L'évolution du taux de chômage en Algérie entre 2000-2014.



Source : Etablit par nos soins sur la base des données de l'office national des statistiques.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Par ailleurs, cette réduction du taux chômage est également le fruit des efforts construits par les différents dispositifs publics de création de micro entreprise, pilotées par l'agence nationale de soutien de l'emploi de jeunes (ANSEJ), la caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC) et l'agence nationale de gestion des micro crédit (ANGEM)¹.

1.2. Présentation de l'économie du Maroc

L'économie du royaume marocain est une économie de marché, classée comme faisant partie des pays émergents.

Le Maroc est le premier exportateur du phosphate au monde, ce dernier constitue une entrée importante en devise pour le pays.

Dans les 1980, le Maroc était un pays fortement endetté avant de poursuivre des mesures d'austérité et des réformes supervisées par le FMI.

Compte tenu des richesses du sol dont le Maroc dispose, le secteur agricole y est prédominant : près de 40% de la population active est employée dans ce secteur qui contribue à près de 15% du PIB, son poids a légèrement diminué : l'orge, le blé, les agrumes, le raisin, les légumes, les olives sont les récoltes principales du pays.

Le Maroc a peu de ressources minérales : les phosphates sont sa richesse principale. L'industrie contribue à près de 30% du PIB et emploie un cinquième de la population active. Il est essentiellement constitué des secteurs du textile, des articles de cuir, du raffinage du pétrole et du montage électronique². De nouveaux secteurs sont tout de même en plein essor, et tentent ainsi de diminuer la dépendance du secteur agricole : chimie, équipements automobiles, informatique, électronique, industrie aéronautique.

Le secteur tertiaire contribue à plus de 55% du PIB et emploie 40% de la population, il dépend exclusivement du tourisme qui reste dynamique, malgré le ralentissement causé par les attentats durant les années 2000.

¹ Les cahiers de l'APS, « *Algérie 2000-2013 : développement socio-économique* », magazine spécial-croissance et développement, APS, 2014, p. 19.

²<http://www.lemoci.com/fiche-pays/maroc/>, consulté le 17/08/2017/ à 18 :47.

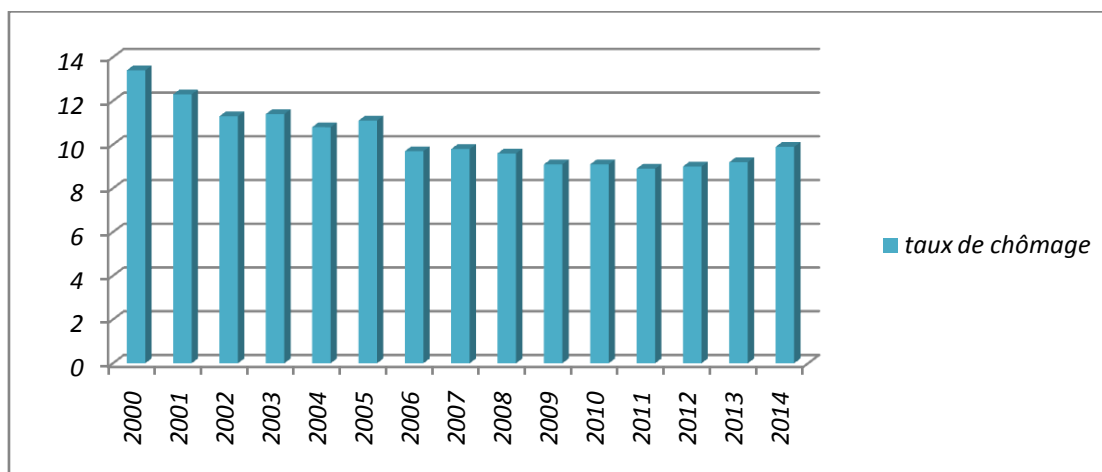
CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Malgré la dégradation de la situation sécuritaire de la région, le Maroc est classé comme l'un des pays les plus sûrs au monde selon le recensement du ministère français des affaires étrangères. Le secteur touristique représente près de 15% du PIB marocain.

Selon les opérateurs, l'activité touristique a cumulé 10.3 millions touristes dans l'année 2014 soit 24000 plus qu'en 2013¹.

Malgré le progrès économique du Maroc, le pays souffre d'un chômage élevé, en particulier dans les zones rurales, soit un taux de 9.9 % enregistré en 2014.

FigureN°5 : L'évolution du taux de chômage au maroc entre 2000-2014.



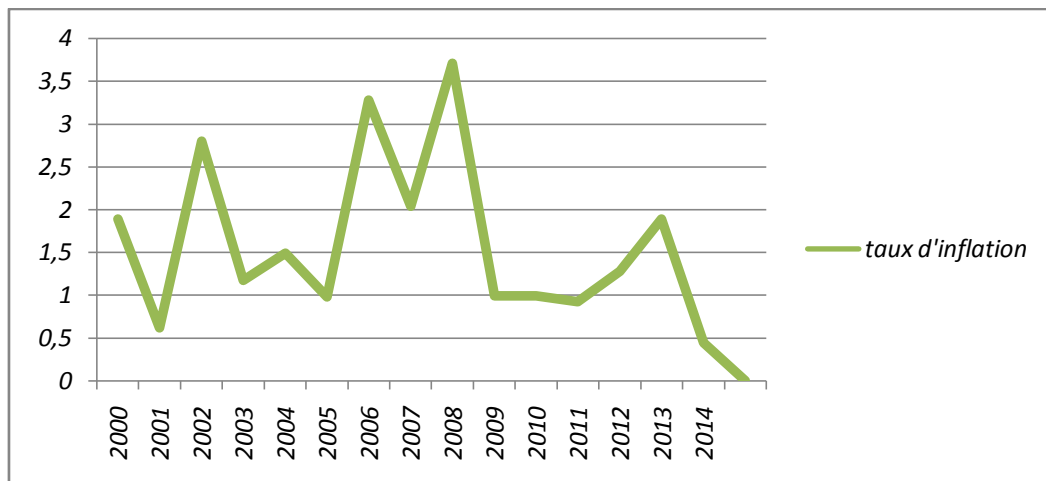
Source : La direction des études et des prévisions financière, « le tableau de bord des indicateurs macro économique », Maroc, 2015, p. 1.

Tandis que pour l'inflation, en 2007, on enregistre un taux de 2% la hausse des prix a engendré une augmentation passant à 3.71% en 2008. grâce à la politique de soutien des prix, les autorités réussissent à contenir le taux de 0.99% en 2010 (le plus bas taux enregistré durant les sept dernières années).

¹http://www.geotourweb.com/nouvelle_page_215.htm consulté le 14-10-2017 à 19 :33.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Figure N° 6 : L'évolution du taux d'inflation au Maroc entre 2000-2014.



Source : Etablit par nos soins sur la base des données de la banque mondiale disponible sur <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.DEFL.KD.ZG?locations=MA> consulté le 16-08-2017.

1.3. Présentation de l'économie de la Tunisie

L'économie de la Tunisie est inscrite dans un processus de réformes économiques et de la libéralisation depuis 1986 après trois décennies de dirigisme et de la participation de l'Etat à l'économie.

La Tunisie est un pays avec des ressources naturelles modestes : l'exploitation des phosphates, dans une moindre mesure les hydrocarbures par rapport aux potentialités des voisins. L'agriculture est un secteur clé de cette économie et l'amélioration de sa production ces dernières années a permis de développer ce secteur (le blé, les olives, dattes, agrumes et produits de mer). Cela a également permis au pays d'atteindre un niveau de sécurité alimentaire suffisant. L'agriculture biologique est également en plein essor, elle assure près de 10% du PIB et emploie près de 15% de la main d'œuvre. Ces performances sont la conséquence d'importants efforts de soutien et de modération réalisés dans le cadre d'une politique de développement et de régulation des activités agricoles et rurales¹.

Le secteur industriel représente un peu moins de 30% du PIB et emploie le tiers de la population active, et comprend essentiellement des industries manufacturées tels que le textile, l'agroalimentaire et l'électromécanique dans une perspective extravertie tunisiennes.

¹ <http://www.lemoci.com/fiche-pays/tunisie/> consulté le 22-08-2017 à 14 :38.

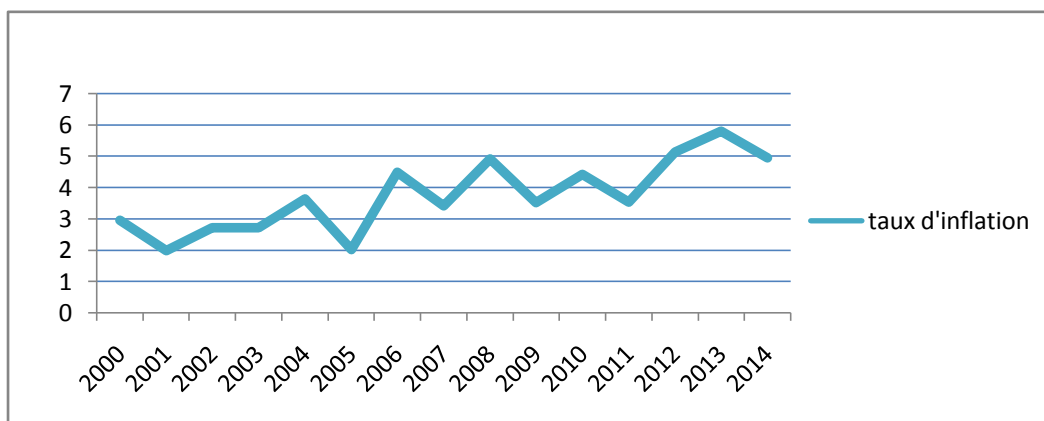
CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

L'économie locale est largement tournée vers les services qui comptent pour plus de 60% du PIB, ce secteur comprend les technologies de l'information et de communication (TIC) qui sont en plein développement et l'industrie du tourisme. Toutefois la position géographique de la Tunisie et surtout le coût bas du séjour touristique, font de ce pays l'une des principales destinations des touristes européens en Afrique et dans le monde arabe (4ème pays le plus visité après l'Égypte, l'Afrique du sud et le Maroc), le pays a ainsi accueilli 7.048.999 visiteurs en 2008.

Les bouleversements politiques survenus au début de l'année 2011 ont affecté le secteur touristique, les professionnels du tourisme tunisien ont perdu 40% de leurs activités en janvier de la même année, les chiffres publiés par le ministère du tourisme pour l'année 2014 indiquent que le secteur reste en crise, avec une légère dégradation par rapport à 2013. En 2014, le pays accueille 6.1 millions de touristes soit une baisse de 3.2% par rapport à 2013 et loin des niveaux affichés en 2010 (6.9 millions de touristes)¹..

En ce qui concerne l'inflation, selon la banque mondiale, le phénomène est relativement modéré 2% en 2005, mais elle a connu une hausse pour atteindre 4.5% en 2006.

Figure N°7 : L'évolution du taux d'inflation en Tunisie entre 2000-2014.



Source : Etablit par nos soins à la base des données de la banque mondiale disponible sur <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.DEFL.KD.ZG?locations=TN> consulté le 20-08-2017.

En 2012 les pressions inflationnistes se sont intensifiées pour enregistrer un taux plafonné de 6% en 2013.

¹ Ambassade de France en Tunisie « service économique régional », mai 2015, p. 1.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

2. Analyses en termes de flux et de stocks des IDE entrants dans les pays du Maghreb

L'étude de la répartition des flux entrants dans les pays du Maghreb affichent les mêmes caractéristiques en termes de flux reçus. Seulement, on constate que pour la Tunisie et le Maroc, les flux entrants sont liés directement à la privatisation alors que l'Algérie, ces flux sont liés aux opportunités qu'offre le pays en matière d'hydrocarbures.

Tableau N°12 : Flux et stocks d'IDE entrants dans les pays du Maghreb sur 2000-2014 (en millions de dollars Américains).

Années	Maroc		Algérie		Tunisie	
	flux	stocks	flux	stocks	flux	stocks
2000	417	8825	438	3647	779	13861
2001	2875	11649	1196	4843	486	16239
2002	534	12130	1065	5908	821	17780
2003	2429	17106	634	6541	584	16239
2004	1070	17959	882	7423	639	17780
2005	1635	20751	1081	8355	1782	16924
2006	2450	29938	1795	10150	3312	21853
2007	2803	32516	1662	11815	1618	26223
2008	2487	36400	2594	13980	2758	29000
2009	1952	42981	2746	17239	1688	31277
2010	1574	45082	2264	19540	1513	31364
2011	2568	44516	2580	22121	1148	31543
2012	2728	45246	1499	23620	1603	32604
2013	3298	51816	1693	25313	1117	33001
2014	3561	51192	1507	26820	1063	31554

Source : établi par nos soins sur la base d'UNCTAD- WIR pour 2000-2007 et source divers pour 2008-2014¹.

¹ FLEURYMartin, PAYET J.F, « *Dynamique des investissements dans les pays riverains de la méditerranée* », éd IPAMED, juin 2015, p. 31.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

En Algérie, le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au gouvernement algérien dès le début des années 1990 une politique de réformes structurelles qui ont rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie.

En 2001, les autorités algériennes lancent le programme de soutien à la relance économique(PSRE), par ailleurs, l'Etat algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garantie aux investisseurs, c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales ont été ratifié avec d'autres pays.

En 2002, l'Algérie est classé le premier pays hôte d'IDE au Maghreb et 3ème en Afrique.¹

Après trois années consécutives de baisse, les flux d'IDE ont sensiblement augmenté pour atteindre 882 millions de dollar en 2004 contre 634 millions de dollar en 2003. La reprise des IDE en 2004 s'explique par l'accélération de la croissance mondiale, l'accroissement des bénéfices, la hausse des valeurs mobilières, la multiplication des fusions acquisition international, et la poursuite de la libéralisation et de l'amélioration du climat des affaires².

Selon le rapport mondial sur les IDE de la CNUCED, après deux années fructueuses, l'année 2012a enregistré une baisse de 40% attribuée par certains à l'introduction de la règle 49/51 qui depuis 2010 limite à 49% la participation d'un investisseur étranger qu'il peut détenir dans une entreprise locale. A cela s'ajoute l'obligation pour les soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, à retrouver des partenaires locaux.

En bref, les flux d'IDE ont connu durant la période 2000-2014 : tendance faible durant la période 2000-2007 mais importante durant la période 2008-2014.

Les IDE **au Maroc** sont un phénomène assez nouveau qui a pris de l'ampleur depuis l'entrée en application de programme de privatisation au début d'années 1993.

Le Maroc a connu un essor important des flux d'IDE , caractérisé par la privatisation , programme d'investissement d'infrastructure..., ils sont, par exemple passés de 2875 millions de dollar en 2001 à 543 millions de dollar en 2002, ce qui constitue en fait un retour à un

¹CNUCED, « *Examen de la politique d'investissement en Algérie* », New York et Genève, 2004, p. 1.

² CNUCED, « *Rapport d'investissement dans le monde* », New York et Genève, 2005, p. 1.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

niveau d'évaluation normal, car c'est la privatisation du secteur de télécommunication en 2001 qui a permis de drainer une masse de fonds environ 4 fois supérieur à la moyenne de la période. Toutefois l'année 2003 permet une fois encore au Maroc, à la faveur d'importantes opérations de fusions acquisition, de retrouver un niveau d'IDE quasi équivalent à l'année 2001, avec un montant d'IDE de 2875 millions de dollar (CNUCED 2005) ce qui le place en premier rang récipiendaires d'IDE en Afrique.

Selon le rapport de la CNUCED 2012, après trois années successives de baisse, les flux vers le Maroc ont subis une forte progression de 60% en 2011, s'établissant à 2568 millions de dollar contre 1574 millions de dollar en 2010.

En effet, la période 2009-2013, est marquée par une augmentation, malgré les troubles politiques et sociaux traversés par certains pays d'Afrique du nord (printemps arabe en 2011), en 2014 les flux d'investissement se sont inscrits en sensible hausse à cause de la montée en puissance de certaines activités industrielles telles que l'agroalimentaire, l'automobile et l'aéronautique, ont favorisé la réalisation d'opérations substantielles.

Malgré sa taille minime par rapport à ses voisins, **la Tunisie** n'a cessé de gagner du terrain sur le plan de performance d'attractivité des IDE.

Toutefois, les flux d'IDE dans le pays se caractérisent par la stabilité et la pérennité pendant les vingt- un dernière années grâce à la solidité du régime économique et politique.

Avec le programme de privatisation lancé en 1998, les IDE ont pris un nouvel essor suite à la vente de cimenterie et d'entreprise chimiques, avant cette années la, ces flux des IDE sont faibles.

Ainsi, les flux entrants enregistrés en 2002 présentent presque le double des flux enregistrés en 2001.

Par ailleurs, en 2005, les IDE entrés en Tunisie ont représenté 1782 millions de dollar contre 693 millions de dollar en 2004, soit une hausse qui s'explique par des entrées de capitaux dues aux privatisations. Si les recettes de privatisation sont exclues, le montant d'IDE entrées se situe à des niveaux proches des années 2002 et 2003¹.

¹ Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économiques, « *IDE en Tunisie et présence Française en 2005* », 2006, p. 1.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Malgré l'évolution des IDE durant la période 2006-2008, cet avantage est en train de perdre leurs importance étant la succession des crises externes et internes et la révolution technologiques sur les activités traditionnelles, la Tunisie est un pays ouvert sur l'extérieur , toutes fluctuations des agrégats macro-économiques et politiques à l'échelle mondiale vont affecter la stabilité macro-économique.

A partir de l'année 2008, la Tunisie a supporté l'influence de deux crises différentes et successives, la première est celle de la crise des subprimes en 2008, alors que la deuxième est une crise interne « politique » qui a été déclenchée à cause des troubles sociaux. La fragilité de leur économie et la faible capacité d'absorption des chocs externes, ce qui explique la baisse des flux des IDE en Tunisie, soit 1688 millions de dollar en 2009 contre 1759 en 2008.

Malgré tout ça, la Tunisie figure parmi les 15 principales destinations des flux d'IDE entrants en Afrique. Après leurs fléchissement ces dernières années sous l'effet de la récession mondiale, de la révolution sociopolitique qui a éclaté dans le pays et de la crise de la zone euro, les IDE ont rebondi en 2012, augmentant de 79% par rapport à 2001.

3. Répartition sectorielle des IDE pays du Maghreb

Un deuxième aspect d'analyse tout aussi important que le montant des investissements est celui de la répartition sectorielle.

Il convient de noter que les projets d'IDE en **Algérie** portent sur certains secteurs particuliers et spécifiques à l'économie nationale. Il en résulte que le pays dispose d'atouts compétitifs et qu'il existe un potentiel important non exploité dans certains secteurs toujours dépendants des prix de pétrole tant au niveau économique (97% des recettes d'exportations) que budgétaire (60% des recettes de l'Etat proviennent de la fiscalité pétrolière).

L'Algérie reste l'eldorado des investissements dans le secteur des hydrocarbures et gazier, industrie de pétrochimie et leurs dérivées. En effet, la loi de 1991¹ sur les hydrocarbures a ouvert le secteur à l'investissement étranger dans la production.

¹ La loi de 1991 sur les hydrocarbures porte une nouveauté concernant les opérations d'investissements directs étrangers, cependant pour la première fois après l'indépendance , les autorités algériennes optent pour le processus qui permet à un partenaire étranger d'investir directement dans l'opération de production , ce dispositif a permis de capter des flux d'IDE conséquent.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

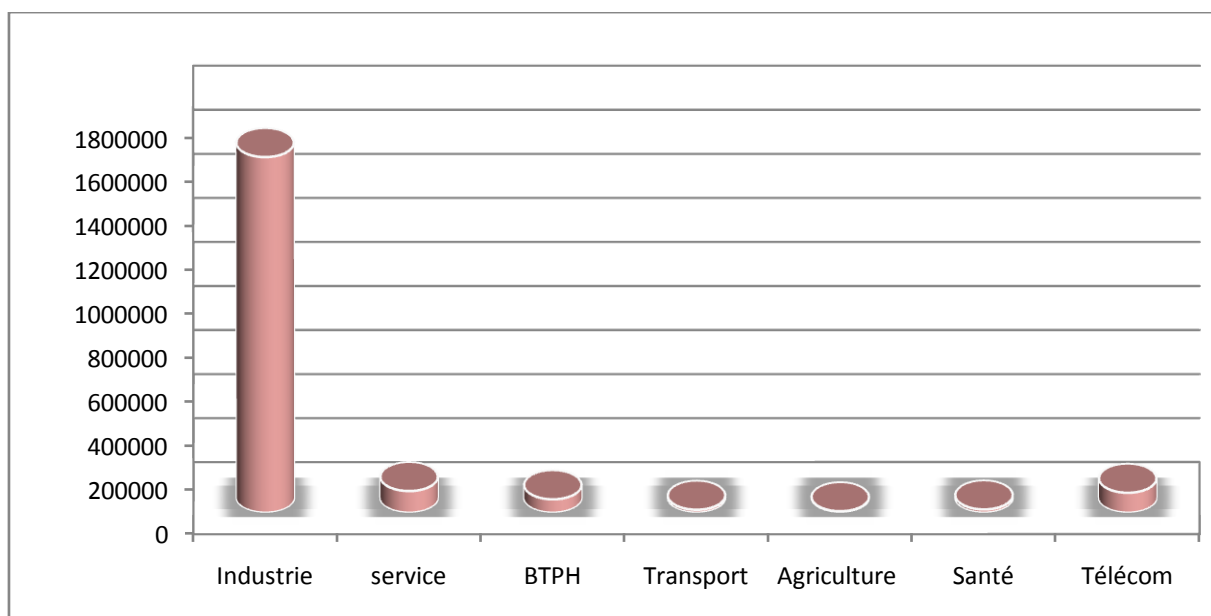
Depuis 1967, l'Algérie est le deuxième fournisseur mondial du gaz naturel liquéfié et ses principaux acheteurs sont européens, gaz de France étant le principal client suivi d'opérateurs espagnols et italiens. La Belgique, les pays -bas et les Etats -Unis sont des clients à fort potentiel d'achat¹.

Dans le secteur des télécommunications, les entreprises transitionnelles recherchent des marchés larges, inexploités et peu compétitifs. Ce qui correspond à l'Algérie qui représente donc un marché propice. Avec un monopole d'Etat sur le réseau de téléphonie fixe et autres services connexes.

La prochaine étape dans la libéralisation du secteur est tout aussi importante pour les investisseurs étrangers, avec notamment l'ouverture d'un appel d'offre pour la troisième licence GSM en 2003, suivie de l'ouverture du capital d'Algérie télécom à l'investissement privé en 2004 et, enfin, l'ouverture à la concurrence du secteur de téléphone fixe en 2005².

Au niveau des nouvelles technologies de l'informatique, l'essor de l'informatique et de l'internet est considérablement et le potentiel l'est également sur le marché algérien.

Figure N°8: Répartition des projets d'IDE par secteur en Algérie entre 2002-2008.



Source : HAFID Ilyas, « Investissement direct étranger en Algérie : attractivité et opportunités », Revue Maghrébine d'économie et de Management N°2/09/2015, p. 8.

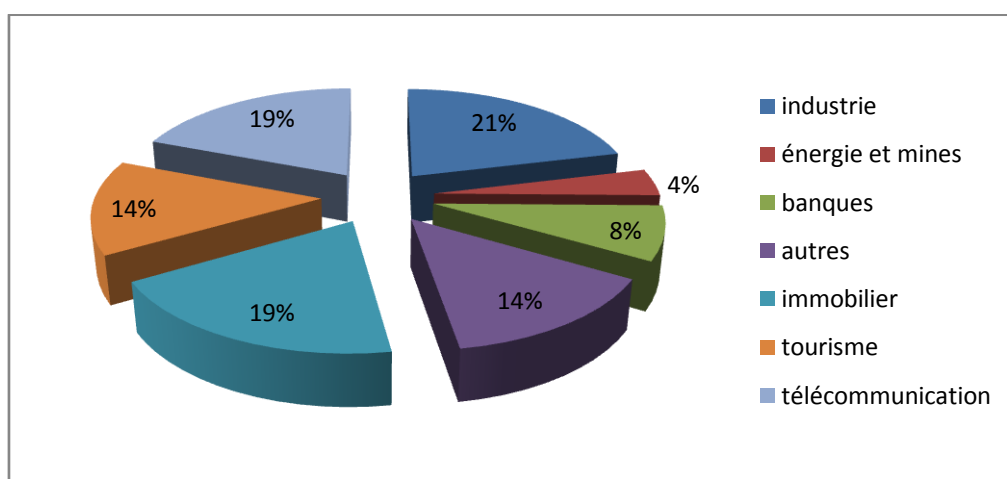
¹ CNUCED (2004), op.cit, p. 14.

²Ibid, p.17.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

L'examen de la répartition des IDE par secteur économique au **Maroc**, montre que six secteurs concentrent la totalité des IDE. En effet, près de 90% des IDE concernent les secteurs de l'industrie, l'immobilier, les télécommunications, le tourisme, la banque, l'énergie et les mines. L'examen d'évaluation de la part de ces secteurs dans les IDE, entre les deux périodes 2000-2006 et 2007-2013, montre le recule significatif des secteurs de l'industrie et des télécommunications au profit d'autres secteurs plus attrayants aux capitaux étrangers. Les parts de ces secteurs dans l'ensemble des IDE ont chuté de 10% et 37% respectivement. En contrepartie, l'immobilier et le tourisme ont enregistré un dynamisme important en termes d'attrait aux capitaux étrangers. Ces deux derniers ont vu leur part augmenter de 9% à 25% pour l'immobilier et de 5% à 18% pour le tourisme. Le secteur bancaire, de l'énergie et des mines malgré leur part relativement faibles dans l'ensemble des IDE, ont eux aussi enregistré des hausses relativement importantes au cours de la dernière décennie.

Figure N°9 : Répartition sectorielle des IDE au Maroc en 2014.



Source : Office des changes.

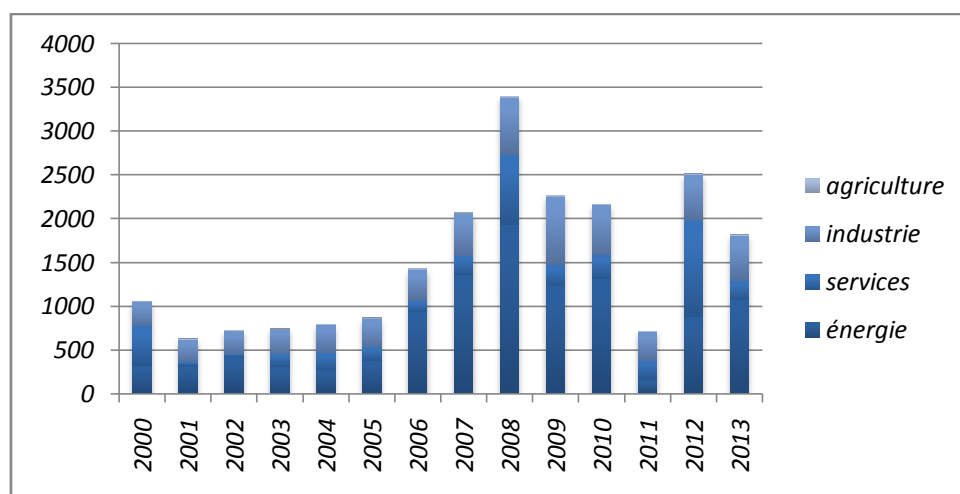
Malgré l'importance de l'agriculture et son poids dans l'économie marocaine, ce secteur n'arrive pas à drainer des capitaux étrangers à aujourd'hui, cette situation s'explique essentiellement par trois facteurs : le premier concerne l'absence en la matière. En effet, le plan Maroc vert ¹ est relativement jeune, sa commercialisation internationale est encore à ses débuts. Le deuxième facteur concerne la faible rentabilité de ce secteur aux yeux des investisseurs étrangers. Le troisième est relatif à la question de la propriété foncière en milieu rural qui n'est pas encore réglée.

¹La stratégie du Plan Maroc Vert concerne les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

L'analyse sectorielle des flux d'IDE en **Tunisie** met en évidence leur concentration à la recherche et l'exploitation des sources naturelles énergétiques du pays essentiellement le pétrole et les phosphates. Ces investissements représentent 53% du total de la période 2000-2013 cette part aurait pu être plus importante, sans les opérations de privatisation dans le secteur des services et des industries. Ainsi, le secteur industriel arrive à la 2^{ème} position avec 28%. En effet, en plus de la vente par l'état des cimenteries à des investisseurs étrangers européens, ce secteur représente une concentration de la majorité des entreprises off-shores¹ installées en Tunisie travaillent surtout, dans la branche des textiles et d'habillement.

Figure N°10 : La répartition sectorielle des IDE en Tunisie.



Source : Etabli par nos soins sur la base des données diverses.

Les cessions de la 2^{ème} licence du GSM et de 30% des actions de Tunisie Télécom ont permis au secteur des services d'arriver à la troisième place du total des IDE entrants avec 18%.

De plus, les investisseurs étrangers dans le secteur touristique ne dépassent pas les 11% du total, au cours des dernières années. Enfin, le secteur agricole arrive à la dernière position, avec 1% de l'ensemble des IDE entrants en Tunisie. Pour ce pourcentage très faible peut être expliqué par la politique protectionniste de l'Etat dans ce secteur.

Comme nous pouvons même le constater, malgré le rapprochement géographique et historique entre les pays du Maghreb, les firmes multinationales viennent de développer

¹Une société offshore est une société ayant établi son siège social dans un pays étranger dans lequel elle n'exerce aucun commerce.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

respectivement sur leurs propres territoires des stratégies d'implantation sectorielles différentes.

Section2 : Règlementation et promotion des IDE aux pays du Maghreb

Comme dans de nombreux pays en développement, des stratégies offensives de promotion des territoires et d'incitation aux IDE ont été mises en place depuis le début des années 1990.

Toutefois, ces stratégies de promotion de l'investissement réduisent également les coûts de transaction en facilitant les procédures administratives et légales et en cordonnant un grand nombre d'activités privés et publiques qui sont orientées vers l'amélioration de l'environnement des affaires du pays d'accueil.

Ainsi, l'objet de cette section est d'analyser les mesures prises par les autorités maghrébines, en matière législatifs, réglementaires et institutionnelles et ce en vue de redresser les climats d'investissement.

1. Les mesures d'ordre législatif

L'adéquation de l'environnement juridique régissant l'investissement internationale, constitue un facteur clef dans l'attractivité des IDE, si bien que les pays du Maghreb, procédant à l'amélioration des codes nationaux d'investissement étranger, afin que ces dernières arrivent à satisfaire l'exigence des investissements étrangers.

L'investissement étranger en **Algérie** a fait l'objet de plusieurs textes qui, par rapport à la conjuncture économique et politique, seront tantôt favorable à l'investisseur non résidant, tantôt défavorables.

Les premières tentatives des autorités de rédiger un code remonte aux années 1960 avec la parution du premier code, celle de 1963.

➤ Le code 1963 (loi n°63-277 du 26/07/1963)

Le premier code des investissements en Algérie, datant du 26 juillet 1963, ce texte définit les garanties générales et particulières accordées aux investisseurs productifs en Algérie, les droits, les obligations, les avantages qui s'y rattachent ainsi que le cadre général de l'intervention de l'état dans le domaine de l'investissement..

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

L'article 23 ¹ de ce code stipule ; « l'état intervient par le moyen des investissements publics, en créant des sociétés sociales, ou des sociétés d'économie mixte avec la participation du capital étranger ou national ,pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie socialiste spécialement dans les secteurs d'activités présentant une importance vitale pour l'économie nationale » (voir annexe n°1).

➤ **Le code de 1966 (l'ordonnance n° 66-284 du 15/09/1966)**

C'est l'incapacité du premier code d'investissement, à répondre aux exigences des années 1970 sur le volet d'investissement, qui a incité l'équipe gouvernementale de l'époque à mettre sur pied un autre code en septembre 1966.

Ce code délimite le cadre dans lequel est organisé l'intervention du capital dans les diverses branches d'activités économiques².

➤ **Le code de 1993 (décret législatifs n°93-12 du 05/10/1993)**

L'année 1993, marque un tournant irréversible de l'économie algérienne vers l'économie de marché, suite à une dévaluation récurrente des cours du pétrole sur la scène internationale, l'Algérie se trouve à la croisée des chemins, alors il était nécessaire de réorienter la doctrine de l'Etat algérien en matière de diversification des ressources financières par l'ouverture sur le capital étranger.

Le code de 1993, reflète le souci des autorités algériennes de drainer les capitaux étrangers, c'est pour cette raison que le texte offre les meilleures conditions en vue d'attirer des flux conséquents.

La loi repose sur les principes suivants :

- Liberté d'investir pour les résidants et non résidant
- Désignation du guichet unique de l'agence de promotion de suivit et de soutien des investissements (APCI).
- Affirmation des garanties de transfert de capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international.

¹ L'article 23, loi N° 63-277 du 26/07/1963, portant du code d'investissement, journal officiel N° 53, p. 775.

² Article 03, ordonnance N°66, du 15/09/1966, portant codes des investissements, journal officiel N°80, p. 901.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

- -Institution des dispositifs d'encouragement et d'incitation à l'investissement fondés sur le régime général et les régimes particuliers. (Voir annexe n°1).

➤ **Le code de 2001 (l'ordonnance N°01-03 du 20/08/2001)**

L'ordonnance de 2001 avait ramenée des modifications tangible aux régimes d'investissement en vigueur et ce à cause des résultats décevants en matière d'investissement directs étrangers. Des codes régissant l'investissement ont été améliorés pour drainer les flux nécessaires à un décalage économique réel et soutenable.

Cette ordonnance a élargi aussi le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'Etat et organisme le cadre juridique des privatisations. Dans cette ordonnance la liberté d'investir est toujours garantie mais limitée aux activités non réglementées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à une réglementation spéciale ou au régime de l'autorisation préalable (hydrocarbure, création d'institutions financières ou compagnies d'assurance).

Cette ordonnance avait donné plusieurs dimensions au terme d'investissement et a renforcé les avantages accordés aux investisseurs.

Depuis quelques décennies, le **Royaume marocain** a fait de la politique d'investissement étranger direct une de ses priorités. Pour être couronné de succès, une telle politique nécessite un climat général des affaires qui soit sécurisant. Le pays a donc entrepris des réformes d'envergure, notamment une réforme de l'administration, pour assainir son climat général des affaires et donner aux opérateurs les instruments juridiques et l'organisation institutionnelle dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets.

Pourtant, le Maroc a déjà connu neuf codes d'investissement sectoriel et des lois cadrant régissant l'investissement comme celle de 1983 ou la charte de l'investissement de 1995.

Le code de 1983 présente la première tentative des autorités d'unifier et de codifier les codes sectoriels d'investissement dans un seul code.

L'IDE est régi en partie par la loi-cadre N°18-95 promulguée le 08/11/95 formant charte de l'investissement ; cette dernière constitue une nouveauté pour le Royaume sur le plan de législation, puisque avant cette date était régi anarchiquement par plusieurs textes.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

A l'instar de ses voisins, la **Tunisie** avait aussi fourni des efforts conséquents à fin de réussir, la fusion de son système d'incitation aux investissements dans un seul code, celui de 1993¹. Cependant le code des incitations aux investissements est une loi qui régie aux même temps l'investissement local et l'investissement étranger. Il consacre la liberté d'investir dans la plupart des secteurs et consolide l'ouverture de la Tunisie sur l'extérieur.

Les principaux buts du code d'investissement Tunisien, consistent à promouvoir l'exportation et encourager le développement régional. Les outils mis en place par le code unique visent essentiellement l'allègement des frais d'investissement et la réduction du coût de financement, et l'allègement du fardeau supporté par les investisseurs.

Ainsi, ces codes d'investissements garantis aux investisseurs étrangers l'application des normes internationales en matière de traitement, de transfert de capitaux et de règlement des différends.

Tableau N°13 : Les garanties accordées aux investisseurs étrangers.

Pays	Algérie (l'ordonnance 2001)	Maroc (la charte 1995)	Tunisie (le code 1993)
Traitement	- Interdiction de réserver un traitement différencié défavorable aux investisseurs étrangers par rapport à l'investisseur étranger.	-La charte marocaine s'adresse invariablement aux investisseurs nationaux et étrangers, ce qui a été confirmé par l'abrogation en 1983 du Dahir sur la marocanisation qui a supprimé tout principe discriminatoire à l'encontre des étrangers.	- Le code de 1993 couvre tous les secteurs d'activité à l'exception du secteur financier, mines, de l'énergie et du commerce intérieur. Dans son premier son article, le code consacre la liberté d'investir, aussi biens pour les tunisiens que pour les étrangers.

¹BEN HAMMOUDA Hakim, « Tunisie, économie politique d'une révolution », éd de Boeck, paris 2012, p. 49.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Transfert des capitaux	- Les investissements réalisés à partir d'apports en capital au moyen de devises bénéficient de la garantie de transfert du capital investis et des revenus qui en découlent.	- la charte garantie le libre transfert de fonds, toutes les formes de transfert sont autorisées sans limitation ni objet, ni le montant, ni de temps.	- les entreprises non résidentes bénéficient au titre de leurs apports de la garantie de transfert du produit devises même si il est supérieur au capital investi.
Règlement des différends	-l'Algérie a adhéré à la plupart des conventions internationales relatives aux litiges entre état et investisseur en matière d'investissement, en particulier : -agence multilatérale de garantie des investissements(AMGI). -centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).	-cadre national : afin d'accélérer les procédures de règlement des différends qui peuvent survenir, il revient aux centre régionaux d'investissements de proposer au walis des solutions amiables à ces différends. -cadre international : Le Maroc est toujours favorable à l'arbitrage international comme le prouve son adhésion à la plupart des conventions internationales(CIRDI).	-Le code d'incitation aux investissements autorise le recours à l'arbitrage si cela est prévu dans un contrat ou un traité d'investissement. En effet, il prévoit que les tribunaux tunisiens sont compétents pour connaitre tout différend entre l'investisseur étranger et l'état sauf clause permettant recourir à l'arbitrage international.

Source : Etablit par nos soins sur la base de données divers.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

2. Les mesures d'ordre institutionnel

Plusieurs organismes et institutions ont été créés afin de pallier les insuffisances et la lourdeur administrative dans les pays du Maghreb. Les gouvernements visent par cette mesure la prise en charge rapide et efficace de l'investisseur et la simplification des procédures d'investissements.

2.1. Pour l'Algérie

En Algérie, des efforts importants ont été fournis en vue d'améliorer le cadre institutionnel régissant l'investissement étranger. On trouve à cet effet.

- Le conseil national de l'investissement (CNI).
- L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).
- Le guichet unique.

2.1.1. Le conseil national de l'investissement (CNI)

L'institution de ce conseil entre dans les opérations d'innovation portée dans l'ordonnance de 2001. Il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision. Ses principales missions sont les suivantes¹.

a-Au titre de fonctions de proposition et d'étude

- Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement.
- Propose l'adaptation à l'évolution constatée des mesures incitatives pour l'investissement.
- Propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement à l'investisseur.

b- Au titre des décisions qu'il prend

- L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour.
- L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale.
- Déterminer les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 20 août 2001, modifiée par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

¹KPMG, « Guide d'investissement en Algérie », Algérie, 2015, pp. 66-67.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

2.1.2. L'agence nationale du développement et d'investissement (ANDI)

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements.

L'ANDI succède à l'ancienne agence de promotion de soutien et de suivi de l'investissement (APSI). Cet organisme a été créé par l'ordonnance N°01-03 du 20 Aout 2001 pour fournir des services aux investisseurs nationaux et étrangers¹.

Par le décret N°01-282 du 24/09/2001, les missions attribuées à L'ANDI peuvent être résumées comme suit² :

- Fournir aux investisseurs les informations dans tous les domaines liés à l'investissement, en mettant en place des systèmes d'information et des banques de données relatives aux opportunités d'affaires.
- Elle assume la fonction de la mise en relation d'affaires des investisseurs étrangers avec les opérateurs Algériens, actions d'information pour promouvoir l'environnement d'investissement en Algérie.
- Elle identifie les obstacles à la concrétisation des investissements et soumettre des propositions de facilitation..
- Informer les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncières.

2.1.3. Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'il doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements. Le guichet unique des entreprises est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya⁴⁶. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté.

L'investisseur étranger fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du Guichet Unique Décentralisé (GUD) est son interlocuteur direct et unique. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur,

¹KPMG 2015, op.cit, p. 67.

² Ibid., pp. 67-68.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par le membre du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer. Il existe dix-neuf guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Chleff, Constantine, Jijel, Hancha, Laghouat, Oran, Ouargla, Saida, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen)¹.

2.2. Pour le Maroc

Afin de pallier les problèmes qui ont trait à la complexité des procédures et aux lourdeurs administratives, les pouvoirs publics marocains ont opté pour les mécanismes institutionnels suivant :

2.2.1. La commission interministérielle de l'investissement (CI)

Cette instance a été mise en place par la circulaire du premier ministre N°44-98 du 28/09/1998, chargé de statuer sur les éventuels blocages administratifs aux projets d'investissements et d'approuver les conventions et les contrats d'investissement qui nécessitent la contribution financière de l'Etat, afin de mettre en œuvre toute mesure d'amélioration de l'environnement de l'investissement.

2.2.2. L'agence marocaine du développement de l'investissement (AMDI)

En 2009, le paysage institutionnel relatif à l'investissement a connu la mise en place de, l'agence marocaine de développement des investissements (AMDI). Etablissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cette agence s'est vue confiée de la mission importante dans la promotion du Maroc comme destination des investissements².

Dans ce cadre, l'AMDI a pour mission d'organiser, en collaboration avec les autorités gouvernementales et les autres organismes de droit public ou privé compétant, tous types de salons, conférences, séminaires, faire et manifestation de nature promouvoir l'investissement et en assurer la coordination au niveau national ou à l'étranger. Elle a également pour mission de développer les zones d'activités dédiées aux secteurs de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies.

¹KPMG 2015, op.cit, p. 68.

²CNUCED, « *Guide d'investisseurs au Maroc : opportunités et conditions* », Nation Unis, New York et Genève, juillet 2010, p. 66.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

En outre, l'AMDI a pour mission de proposer des actions législatives et réglementaires nécessaires pour encourager les investissements au Maroc.

2.2.3. Les centres régionaux de l'investissement (CRI)

Crée par la lettre royale le 09/01/2002 afin de fournir aux investisseurs, y compris aux investisseurs étrangers, des services autonomes, ils constituent l'interlocuteur unique des investisseurs qui veulent créer des entreprises au Maroc.

Au nombre de (16) dispersée sur le territoire du Royaume, ils dépendent en général du ministère de l'intérieur et relèvent des autorités des walis. Ces dernières délivrent les autorisations requises et diligentent les procédures nécessaires à la réalisation de l'investissement¹.

Les CRI ont 03 taches principales² :

- L'assistance aux investisseurs en mettant à leurs disposition les informations utiles concernant les procédures et autorisations nécessaire ainsi que les avantages et garanties offerts.
- l'étude du dossier d'investissement et de conventions à conclure avec l'Etat et la proposition des solutions en cas de différends avec les administrations.
- Promouvoir leurs régions entant que destination pour les nouveaux investissements en cherchant à l'amélioration d'infrastructures matérielle de la région et, dans certain cas, en encourageant le développement des industries et secteurs d'importance stratégique pour la région ou lorsque la région bénéficie d'un avantage comparatif.

2.3. Pour la Tunisie

La Tunisie a choisit ces dernières années une politique d'attraction des IDE basé sur l'amélioration du cadre institutionnel par la création de la FIPA.

La promotion des IDE est assurée principalement par l'agence de promotion de l'investissement extérieur (FIPA)³, qui est un organisme public crée en 1995, sous la tutelle

¹ CNUCED, « Examen de la politique d'investissement au Maroc », Nations Unis, New York et Genève, 2008, p. 65.

² Office de change, « Guide de l'investisseur étrangers en matière de change » Maroc, 2005, p. 9.

³ FIPA : Foreign Investissent Promotion Agency.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

du ministère de l'investissement et de la coopération internationale (MICI), FIPA est l'interlocuteur privilégié des investisseurs étrangers et est chargé de les attirer et les soutenir. Elle réalise des actions de promotion en Tunisie et à l'étranger pour l'identification de nouveaux investisseurs et les encadre dans la phase de prospection. Son mandat couvre également le suivi dans leur phase opérationnelle, en collaboration avec la direction générale des investissements extérieurs (DGIE) du ministère. Le rôle de FIPA est aussi de renforcer l'image de la Tunisie à travers des campagnes de communication et de promotion générale et sectorielle, sur les atouts du site tunisien¹.

FIPA a son siège à Tunis et plusieurs bureaux de représentation à l'étranger (Paris, Milan, Madrid, Cologne, Bruxelles et Tokyo).

3. Les mesures d'ordre fiscales

Il existe une forte concurrence en matière d'attrait des investissements étrangers. Leur objectif général est de réduire le taux de pression fiscale globale sur l'investisseur étranger.

Elles peuvent prendre des formes très variées comme la réduction ou l'exonération de l'imposition sur les bénéfices, sur le chiffre d'affaire, sur la valeur ajoutée, la réduction ou l'exonération des taxes à l'importation ou l'exportation, une accélération de l'amortissement du capital, une réduction des cotisations sociales assises sur le travail etc..

3.1. Pour l'Algérie

La politique fiscale se trouve parmi les instruments les plus utilisées dans le processus de réformes engagées par l'Algérie, elle prévoit 02 régimes d'octroi d'avantages fiscaux et autres mesures incitatives, à savoir un régime général et un régime dérogatoire pour en bénéficier, les investisseurs doivent être déclarés préalablement à l'ANDI et faire objet d'une demande d'avantage.

3.1.1. Le régime général

Selon l'article 9 de l'ordonnance N°01-03 du 20 août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement, est complétée et rédigée par la loi de finance complémentaire de 2010, le régime général concerne l'ensemble des investissements ayant fait

¹ OCDE, « Examens de la politique d'investissement en Tunisie », Nations Unies, New York et Genève, 2012, pp. 125-126.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

l'objet de déclaration auprès de l'ANDI dont le promoteur a droit au soutien et l'assistance pour la réalisation et l'exploitation de son projet.

a- Les avantages accordés au titre de la réalisation de l'investissement¹

- Exonération du droit de douanes pour les biens et les équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Franchise de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

b- Les avantages accordés au titre de l'exploitation de l'investissement

Les avantages relatifs à cette phase sont les suivants :

- L'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS).
- L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Ces exonérations sont pour une durée d'un (01) ou trois (03) ans, après le constat d'entrée en activité versé dans le PV dressé par les services fiscaux territorialement compétent. Cette durée peut être prolongée de trois (03) à (05) ans pour les investissements qui créent plus de 100 emplois².

3.1.2. Le régime dérogatoire

Le régime dérogatoire concerne les investissements suivants :

- Ceux réalisés dans les zones nécessitant un effort particulier de l'état pour leurs développements comme le sud ou les hauts plateaux.
- Ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.

3.1.3. Les investissements liés aux zones géographiques

a.La phase de réalisation

Dans cette phase, les investisseurs peuvent bénéficier des avantages suivants :³

¹BENACHENHOU Abdelatif, « *Algérie, la modalisation maîtrisée* », impression autographe, Paris, 2004, p. 94.

²KPMG, « *Guide d'investissement en Algérie* », Algérie, 2011, p. 58.

³BENACHENHOU Abdelatif, op.cit. p. 95.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

-Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes consécutifs et les augmentation des capital.

-Franchise de TVA pour les biens et les services entrant directement dans la réalisation de l'investissement importés en acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à laTVA.

-Exonération ou application d'un taux réduit du droit de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

b.Phase d'exploitation

Il s'agit des avantages suivants :¹

-Exonération pendant une durée de 10 ans d'activité effective, de l'IBS et de la TAP.

-Exonération à compter de la boîte d'acquisition de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10ans.

-Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et à faciliter l'investissement tel que le report des déficits et les bilais d'amortissement.

3.1.4. Pour les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale

Concernant ces investissements, l'opérateur économique concerné doit négocier avec l'ANDI pour montrer l'intérêt particulier de son projet à l'issue de ces négociations, une convention est signée entre les deux parties.

Concernant les avantages qui peuvent être accordés.

-Pour la phase de réalisation, une liste non exhaustive est prévue dans ce cadre comprenant, notamment, des exonérations de droits de douanes(DP), de TVA et de droit d'enregistrement et ce pour une durée maximale de 5ans.

-Pour la phase d'exploitation. Il y a entre autre, l'exonération de l'IBS et de la TAP pour une durée maximale de 10ans².

¹ BENACHENHOU Abdelatif, op.cit p. 95.

²KMPG 2011, op.cit, p. 60.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

3.2. Pour le Maroc

Les pouvoirs publics marocains ont veillé à la mise en place d'un cadre fiscal attractif en vue d'inciter davantage les investissements étrangers à réaliser leurs projets au Maroc.

Les principales mesures fiscales d'incitation à l'investissement accordé par les autorités sont aujourd'hui réunies dans la loi de finance 2006. Cette loi constitue une étape vers un code des impôts, tant elle est exhaustive en ce qui concerne le régime des différents types d'impôts ; c'est un texte d'application pour un certain nombre de dispositions de la charte à savoir¹.

3.2.1. Dispositions relatives à l'IS et à l'IRG

a. Mesures spécifiques à certains types d'entreprises ou à certaines régions

- Force est de constater que la charte ne prévoit aucune autre en ce qui concerne l'IS à l'exception du cas des entreprises exportatrices de produits ou de services.
- Les entreprises exportatrices « qui réalisent dans l'année un chiffre d'affaires à l'exportation » bénéficient d'une exonération totale de l'IS pendant les cinq ans qui suivent l'année de réalisation de l'opération d'exportation et d'une réduction permanente de 50 % au-delà de cette période.
- Les entreprises qui vendent des produits finis à des exportateurs installés dans les plateformes d'exportations, à l'exception de celles qui sont spécialisées dans le secteur minier, bénéficient également d'une exonération de l'IS pendant les cinq ans qui suivent l'année de la première opération de vente et d'une réduction permanente de 50 % au-delà de cette période².
- Les entreprises hôtelières bénéficient, pour leur chiffre d'affaires réalisé en devises, de l'exonération totale de l'IS pendant cinq ans consécutifs qui courent à partir de l'exercice au cours duquel la première opération d'hébergement a été réalisée en devises ; une réduction permanente de 50 % d'IS est prévue au-delà de cette période.
- L'application du taux réduit de 17,5% au titre d'IBS, et 20% au titre de l'IRG au-delà de cette période.

¹CNUCED(2008), « Examen de la politique d'investissement au Maroc », op.cit, pp. 37-39.

²Direction générale des impôts, « Guide des impôts : dispositif des incitations », Maroc, 2016, p. 6.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

-Exonération totale permanente de l'IS et de l'IRG pour les exploitants agricoles qui réalisent un chiffre d'affaire inférieur à 5000 000 de dirham.

b. Les mesures communes à toutes les entreprises

Des mesures en faveur des sociétés procédant à l'augmentation de leur capital sont également mises en place par l'article 13 de la loi de finance pour l'exercice budgétaires 2005 : elles constituent en une réduction de l'IRS à concurrence de 10%.

3.2.2. Disposition relatives à la TVA

-Pour les sociétés exportatrices des produits et services.

-Les entreprises hôtelières ainsi que les sociétés de gestion des résidences immobilière de promotion, touristiques bénéficient de l'exonération de la taxe sur la VA, pendant 36 mois à compter du début d'activité, des biens d'équipement, matériel et outillage, acquis localement ou importés, à condition de les inscrire dans un compte d'immobilisation et de les effectuer à l'exportation.

-Application du taux réduit de 10% avec droit de déduction aux opérations d'hébergement, de restauration, de location d'hôtels et d'entreprises touristiques¹.

-Dans le secteur agricole, une exonération de la TVA avec droit à déduction du matériel destiné à usage exclusivement agricole, application de la TVA aux taux réduit de 10% matériel à usage agricole énuméré à l'article 99-2 et 121-2 du code général des impôts.

-Dans le secteur immobilier, une exonération de 36 mois est constatée à partir du début d'activité des entreprises immobilières de la TVA à l'intérieur ou l'importation des biens d'équipement à inscrire dans un compte d'immobilisation.

3.3. Pour la Tunisie

La Tunisie offre aux investissements étrangers un ensemble de services et d'avantages attractifs. A ce propos, un cadre légal incitatif a été établi. Représenté essentiellement par le code d'incitations à l'investissement (CII) et entrée en vigueur le 01/01/1994.

3.3.1. Les mesures incitatives communes²

Les incitations communes consistent en :

-déduction des bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des bénéfices nets soumis à l'impôt.

¹Direction générale des impôts (2016), « *Guide d'impôt : dispositif des incitations fiscales* », op.cit, p. 9.

² OCDE(2012), « *Examen de la politique d'investissement en Tunisie* », op.cit, p. 131.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

- Une exonération des droits de douane sur les biens d'équipement n'ayant pas de similaires fabriqués localement.
- Suspension de la TVA à l'exportation des biens d'équipement non fabriqués localement pour les objets de création et pour les autres opérations d'investissements.

3.3.2. Les mesures incitatives spécifiques¹

a. Les incitations pour les entreprises totalement exportatrices

- L'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices provenant de l'exportation pendant les 10 premières années et paiement de l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 10% au delà de cette période.
- L'exonération totale sur les bénéfices et revenus réinvestis.
- La franchise totale des droits et taxes pour les biens d'équipement, y compris le matériel de transport des marchandises, les matières premières, les semi-produits et services nécessaires à l'activité.
- La possibilité de mise en vente sur le marché local de 30% du chiffre d'affaire industriel ou agricole après paiement des droits et taxes exigés (ce taux a été élevé à 50% en 2011).

b. Zone d'encouragement au développement régional ²

Le code accorde des avantages pour les investissements réalisés dans les zones d'encouragement au développement ou développement régional.

- Exonération totale de l'impôt sur les bénéfices et revenus réinvestis.
- Déduction des revenus ou bénéfices provenant des investissements de l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et cela dans les secteurs de l'industrie du tourisme, de l'artisanat et de quelques activités de services, prévus comme suit :
- Totale pendant les 5 premières années à partir de la date d'entrée en activité effective pour les entreprises établies dans les zones d'encouragement au développement au développement régional du premier groupe (loi N°2007-69 du 27-12-2007)

¹OCDE(2012), « Examen de la politique d'investissement en Tunisie », op.cit, p. 131.

²THAALBIInes, « Déterminants et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie », Thèse de doctorat, université de Strasbourg, France, 2003, p. 145.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

-Totalelement pendant les 10 premières années à partir de la date d'entrée en activité effectives pour les entreprises établies dans les zones d'encouragement au développement régional du deuxième groupe (loi N°2007-69 du 27-12-2007).

-Totalelement pendant les 10 premières années et dans la limite de 50% de ces revenus pendant les 10 années suivantes pour les entreprises établies dans les zones d'encouragement au développement régional prioritaires (loi n°2007-69du 27-12-2007).

Section 3 : Les déterminants des IDE aux pays du Maghreb

Plusieurs recherches et études ont été menées pour essayer d'expliquer et de comprendre le phénomène des IDE, ceci avec la prise en compte du choix d'organisation des FMN, des caractéristiques des secteurs et des contrats utilisés, résultant des opportunités et de la qualité institutionnelles et économiques offerts par le pays d'accueil.

Sur la base de la littérature existante, o peut affirmer que l'IDE dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. Plusieurs classifications des déterminants des IDE ont été proposées.

Toutefois pour mieux les cerner, nous nous inspirons du classement de la CNUCED (1998) afin de rassembler ces dernières en 3 groupes : les déterminants économiques, politiques et institutionnels.¹

1. Les déterminants d'ordre économiques

Bien que les IDE occupent une place de plus en plus grande dans les économies d'accueil ces dernières années. Il n'existe aucun cadre de comprendre leurs déterminants .Dans la littérature existante sur les déterminants d'ordre économique des IDE, les déterminants les plus importants pour l'implantation des IDE sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dès qu'un cadre propice aux investissements directs étrangers est en place. Ainsi les motivations poussant les entreprises à devenir des firmes multinationales (FMN) sont :

¹CNUCED, « *Tendances et déterminants : rapport sur l'investissement dans le monde* », Nations Unis, New York et Genève, 1998, p. 91.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

1.1. La stabilité macro-économique

La stabilité macro-économique est souvent citée par les investisseurs comme un des facteurs essentiels de leur décision d'implantation.

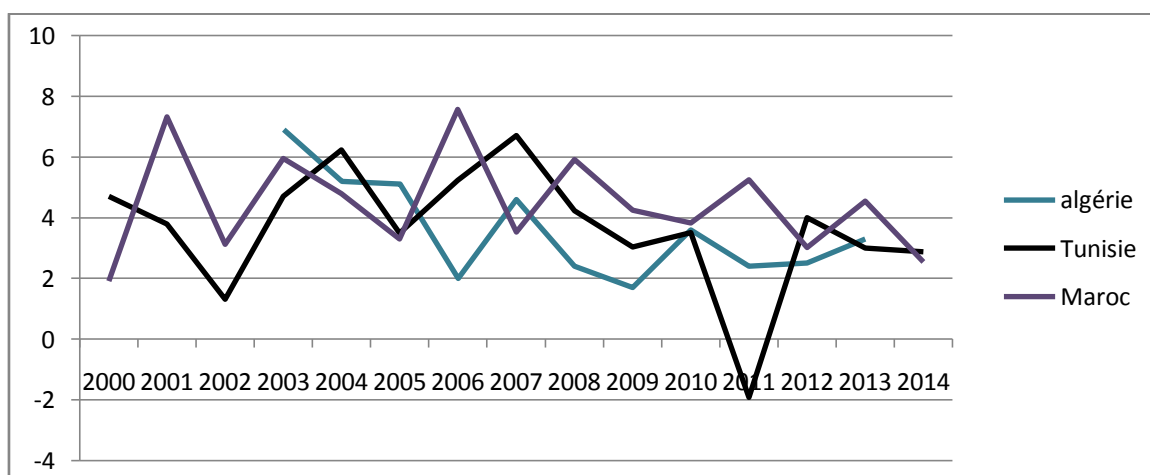
Pour choisir le pays hôte, l'investisseur étranger a besoin d'une évaluation du climat d'investissement. Ce dernier, peut être évalué sur la base du niveau de stabilité des variables macro-économiques suivantes : la croissance, l'investissement national et le taux d'inflation.

a. La croissance

La croissance d'une économie peut constituer un paramètre pour les investisseurs potentiels. Ainsi un taux de croissance faible ou en déclin indique le manque de dynamisme de la demande et de la taille du marché du pays hôte, d'où une faible profitabilité de l'investissement.

Par contre un marché en pleine croissance offre de meilleures opportunités d'expansions supplémentaires, pour les investisseurs internationaux. Une économie où le taux de croissance économique est élevé permet aux investisseurs de générer de meilleurs rendements de leurs capitaux.

Figure N°11 : Le taux de croissance économique au pays du Maghreb entre 2000-2014.



Source : Etabli par nos soins sur la base des données de la banque mondiale disponible sur <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=TN-MA-DZ> consulté le 30-08-2017.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Les économies maghrébines sont caractérisées par une volatilité de leurs croissance, dans le volet macro-économique, les autorités de ces pays ont accompli durant la période allant des années 2000 à 2014 des progrès appréciables .La cadence des réformes macro-économiques totalement avancée et donne des résultats encourageants.

L'économie algérienne, tirée par le secteur des hydrocarbures, a enregistré une croissance moyenne de 3,3% entre 2010 et 2014, ce qui est relativement faible par rapport à son potentiel.

Selon les dernières statistiques, le PIB du Maroc en 2014 était de 109.8 milliards de dollar. Sur le plan économique africain, le Maroc se classe parmi les cinq puissances économiques derrière l'Afrique du sud, le Nigéria, l'Égypte et l'Algérie.

En 2011, la Tunisie a été en proie à des mouvements sociaux majeurs, à la source d'une instabilité politique qui a eu des répercussions économiques importantes, l'économie tunisienne a enregistré un taux de -1,9% dans la même année.

b.Le taux d'inflation

Cet indicateur peut renseigner sur la politique monétaire du pays, en effet un taux d'inflation élevé, conduirait à des restrictions des crédits et donc à une politique monétaire inflationniste qui rendent ainsi l'obtention de capitaux localement, plus difficile.

De même, un taux d'inflation faible rend également difficile l'estimation du prix d'un contrat à long terme, il gêne de ce fait, les anticipations et le calcul économique de l'investisseurs étranger et l'oblige à d'incessantes opérations de couverture, tout en dépréciant rapidement les perspectives de profits futurs.

c.L'investissement national

Les investissements étrangers interprètent une augmentation de l'investissement national comme un signal de l'existence d'opportunités intéressantes dans le pays en question.

Il en découle que les pays devraient stimuler l'investissement nationaux dans une logique de développement afin que les flux entrants trouvent leur place dans le tissu productif national, d'où la nécessité de l'existence d'entreprises locales performantes qui ouvrent des opportunités d'investissement direct par le canal des acquisitions.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

En effet, le rachat d'une entreprise existante et performante, donne à l'investisseur une part de marché, une capacité de production, un savoir faire technologique, un personnel expérimenté, un réseau de distribution et même un carnet de clients ayant des contacts avec cette entreprise.¹.

En Algérie, l'investissement a connu une croissance régulière entre 2010-2014, passant de 4350 milliards de dinars en 2010 à 6311 milliards de dinars en 2014 (ministère des finances). Le ratio FBCF/PIB est le plus élevé de la région. L'investissement a été tiré essentiellement par l'investissement public, dopé par des cours du pétrole élevés. L'Algérie a en effet lancé un programme quinquennal de développement, doté d'une enveloppe de 286 milliards de dollars, consacrée à l'infrastructure de base.

Au Maroc, l'investissement total a interrompu sa hausse annuelle entamée depuis 2010 pour connaître un fléchissement en 2014, s'établissant à 32,5 milliards de dollars contre 32.6 milliards de dollars en 2013(ministère des finances).

La Tunisie a souffert de l'événement politique qui a débuté en 2011, le ratio FBCF/PIB est passé de 24,6% en 2010 à 20,6% en 2014.

Tableau N°14: Le rapport FBCF/PIB en % au pays du Maghreb entre 2010-2014.

pays	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	41,8	37,8	36,8	40,4	43,6
Maroc	30,7	30,7	32,6	30,3	29,4
Tunisie	24,6	21,9	22,5	22	20,6

Source : Ministère des finances de chaque pays.

1.2. Les déterminants en termes d'offre

Ce sont l'ensemble des déterminants ayant trait aux ressources disponibles dans les pays d'implantation .Ils sont principalement les facteurs directement liés à la production.

a. Coût et qualité de la main d'œuvre

L'existence d'une offre locale de main d'œuvre qualifiée est un facteur important pour l'investisseur étranger.

¹HARRISSON Andrew, op.cit, p. 87.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Ainsi, l'attractivité des investissements directs étrangers est étroitement liée à la présence dans les pays hôtes d'une main d'œuvre qualifiée pour éviter à ces entreprises qui s'installent d'engager des coûts supplémentaires en terme de formation de la main d'œuvre s'explique par le fait que ces derniers utilisent des techniques qui nécessitent un personnel capable de les utiliser et d'en effectuer la maintenance.

Ainsi le facteur humain contribue à l'amélioration de l'attractivité des pays hôtes, en termes de flux d'investissements étrangers par la forte productivité, ou par le faible taux des salaires perçus par les ouvriers.

Les pays du Maghreb dispose d'une main d'œuvre jeune et à salaire bas qui se qualifie peu à peu ces dernières années.

En Tunisie, le coût de la main d'œuvre reste substantiellement faible comparativement aux voisins. Avantage que la Tunisie s'est procurée grâce à la flexibilité, les capacités de formation et la bonne articulation du marché du travail tunisien.

La productivité apparente du travail est plus importante au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie, ce qui signifie que les ouvriers marocains sont plus efficaces que leurs homologues algériens et tunisiens.

Tableau N°15 : Le coût du facteur travail au pays du Maghreb en 2014.

	Algérie	Maroc	Tunisie
Coût de la main d'œuvre/heure (en dollar Américain)	2\$	1.54\$	1.07\$

Source : Etabli par nos soins sur la base de diverses données.

b. Accès aux ressources naturelles

Les firmes sont naturellement sensibles aux caractéristiques exogènes des territoires :

Chaque pays, dispose de dotations naturelles influençant la productivité et le profit des entreprises. De même, la présence de terre à cultiver, des ressources minières, d'un accès à la mer ou tous autres avantages naturels, permet donc d'expliquer certains choix de localisation en particulier pour les entreprises utilisant ces facteurs de production.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Néanmoins ,l'accès abus ressources naturelles ,qui était considéré comme un facteur décisif pour l'implantation des FMN, l'est beaucoup moins aujourd'hui fait de la rapidité et la baisse des coûts de transport , mais il reste déterminant, notamment ,pour certaines industries telles que l'exploitation minière et l'industrie pétrolière.¹

c. Qualité des infrastructures

En effet, des dotations en infrastructures du pays d'accueil et les services qui les accompagnent sont essentiellement recherchées par la firme pour l'implantation de son investissement .Ainsi lorsque, sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation, ce qui augmente le rendement de l'investissement et donc stimule l'IDE.

Les infrastructures de transport jouent également un rôle important dans l'attractivité des territoires du fait, qu'ils conditionnent les relations entre la firme et ses différents partenaires (fournisseurs, clients, main d'œuvre etc.).

d. Le développement du système de communication

Il est exclu qu'un pays puisse attirer des investissements étrangers dans le cas où il ne dispose pas d'un réseau de communication efficace et bon marché avec le reste du monde et qui permet à chaque unité et à chaque filiale d'être reliée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à la maison-mère et aux autres filiales du groupe².

Ainsi, la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de communication(NTIC) aide à favoriser l'intégration de l'économie locale dans le réseau des échanges universels, en effet, la disponibilité d'utile de l'accès à l'information pourrait consolider la compétitive des entreprises et engendrer un climat favorable pour l'investissement en général et l'investissement transfrontalier en particulier.

Pour mesurer l'évolution de la technologie d'information et de communication (TIC) dans les trois pays, on va utiliser l'indice de développement des TIC..

Le présent rapport compare les résultats obtenus pour l'indice IDI dans les pays du Maghreb sur un total de 166 pays, en 2012 et 2013.

¹HARRISSON Andrew, op.cit, pp. 326-327.

²MICHALET C.A, op.cit, pp. 78-79.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Tableau N°16 : Indice de développement des TIC(IDI) 2012-2013.

pays	2012		2013	
	Classement mondial	Indice de développement des TIC	Classement mondial	Indice de développement des TIC
Algérie	144	3.30	144	3.42
Maroc	92	4.09	96	4.27
Tunisie	96	4.23	99	4.27

Source : Rapport de l'union internationale de télécommunication (UIT) de 2014.

En dépit d'une légère amélioration de son index de développement (IDI) des technologies de l'information et de la communication (TIC), passant de 3.30 en 2012 à 3.42 en 2013, l'Algérie reste au 114^{ème} rang mondial bien derrière la Tunisie mais aussi le Maroc. La Tunisie a réalisé en 2013 un index de développement de 4.27 contre 4.23 en 2012, perdant à cet effet 3 places. Elle s'est positionnée au 99^e rang dans le classement international. Le Maroc est mieux classé entre les trois pays, après avoir enregistré un IDI de 4.09 en 2012, a atteint 4.27 en 2013 perdant toutefois 4 places pour se hisser au 96^e rang.

Ces données montrent un retard significatif par rapport aux autres pays, notamment les pays développés.

L'Algérie accuse un retard flagrant en matière d'infrastructures de NTIC ce qui se traduit par le taux de densité du téléphone fixe qui ne dépasse pas 8.7% en 2014.

Mais dans un autre sens, on remarque une nette progression en ce qui concerne le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile. En 2014, l'Algérie comptait 43.2 millions d'abonnés, soit une hausse de 9% par rapport à 2013 avec 36.6 millions d'abonnés, l'opérateur Djazzy comptait plus de 187 millions d'abonnés, suivi de Mobilis avec plus de 13 millions d'abonnés et Ooredoo avec 11 millions, selon les récents chiffres de l'ARPT.

Par rapport aux usagers d'internet, l'Algérie compte plus de 10 millions d'utilisateurs de l'internet haut débit et via mobile, soit plus de 1.5 millions abonnés via ADSL, plus de 8 millions abonnés à la 3G¹.

¹ ARPT, « Observatoire du marché d'internet en Algérie », Algérie, 2015.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Pour le Maroc, des progrès importants ont été réalisés surtout après la privatisation de l'opérateur téléphonique local « Maroc Télécom ».

Le parc de la téléphonie mobile a totalisé 44.11 millions d'abonnés à la fin de 2014, soit une hausse de 4% par rapport à 2013 avec un taux de pénétration de 132.96%. Cette hausse a impacté le segment fixe qui a connu un recul de 15% passant de 2.92 millions en 2013 à 2.42 millions d'abonnés en 2014¹.

L'internet affiche, quant à lui, la plus forte progression avec un parc avoisinant 10 millions d'abonnés à la fin 2014, le marché de l'Internet enregistre un taux de croissance de 72,59%. Cette hausse a eu des répercussions positives sur le taux de pénétration de l'Internet au sein de la population, qui a atteint 30% à la fin de la même année.

A l'instar de ses voisins, la Tunisie la aussi a accusé un retard dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication TIC par rapport aux taux universels, mais avec un avantage de supériorité comparativement à la région. Les efforts des autorités tunisiennes compétentes, se focalisent sur le téléphone fixe dont le taux de pénétration a nettement évolué pour atteindre un taux similaire à ceux réalisés dans les pays émergents.

Jusqu'à la fin de 2014, le nombre des abonnés aux réseaux téléphoniques fixe et mobile a atteint 15.2 millions de clients soit plus de 940 milles abonnés pour la téléphonie fixe et plus 1,2 millions pour la téléphonie mobile², ce qui représente une densité 120,8 lignes mobiles pour 100 habitants.

Tableau N°16 : Le nombre d'utilisateurs d'internet, de téléphonie fixe et mobile en 2014.

	internet	Téléphone fixe	Téléphone mobile
Algérie	10110938	3098787	43298174
Maroc	9900000	2490000	44110000
Tunisie	1561051	949640	14283633

Source : ANRT, ARPT, INTT.

Selon l'agence tunisienne d'internet(ATI) L'internet en Tunisie dispose d'infrastructures développées, faisant du pays le troisième pays africain en termes de taux de pénétration avec 43.7% en 2014.

¹ ANRT, « Rapport annuel », Maroc », 2014.

² INTT, « Annuel de l'observation du marché de télécommunication tunisien », Tunisie, 2015.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

1.3. Le degré d'ouverture commerciale

L'attraction des IDE est aussi tributaire des degrés d'intégration à l'économie mondiale, l'ouverture d'une économie est mesurée par le ratio des importations et des exportations par rapport au PIB¹.

En effet, au niveau élevé d'importation renseigne sur l'absence de barrières tarifaires et non tarifaires à l'entrée des biens et services.

De ce fait, pour ses besoins d'exploitation, l'investisseur étranger aura la possibilité d'importer sans avoir à respecter des quotas à ne pas dépasser, ni à supporter des tarifs douaniers élevés, et par conséquent, le niveau d'ouverture commerciale du pays a un effet positif sur l'afflux des IDE.

Le degré d'ouverture sur l'extérieur s'est nettement amélioré durant les dernières décennies, la Tunisie apparait comme l'Etat le plus ouvert dans la région, et cela revient à l'anticipation des réformes économiques. par contre l'Algérie se trouve au bas de classement, puisqu'elle a choisit d'appliquer une stratégie de substitution aux importations.

Tableau N°17 : Comparaison des taux d'ouverture commerciale dans les pays du Maghreb.

période	Algérie		Maroc		Tunisie	
	1996-2000	2000-2010	1996-2000	2000-2010	1996-2000	2000-2010
Taux d'ouverture commerciale	49	63.3	50.4	69.7	66.4	93.6

Source : Etablit par nos soins sur la base de diverses données.

La volonté d'ouverture des pays maghrébins a été réaffirmée lors de plusieurs occasions comme le démontre la signature de nombreux accords commerciaux et économiques à savoir l'adhésion du Maroc et de la Tunisie à l'organisation mondiale du commerce (OMC), la signature des accords d'association avec l'union européenne et la signature des accords sur la zone franche arabe..

¹BENHABIB Abderezzak, « Déterminants et effets des investissements directs étrangers sur la croissance économique en Algérie », colloque sur l'évolution des programmes d'investissements publics 2001-2014, université de Sétif, 2013, p. 12.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

2. Les déterminants politiques de la localisation des IDE

Malgré la différence du résultat et de contexte d'analyse, les déterminants économiques de la localisation des IDE du pays d'accueil restent des déterminants du premier rang pour influencer les des IDE .Mais pour pouvoir évaluer la rentabilité de son projet, l'avenir du pays doit être prévisible pour qu'une firme multinationale puisse prendre sa décision .Pour cela et à côté des déterminants économiques, tout investisseur doit avoir une idée sur la stabilité politique du pays.

2.1. Les incitation fiscales

Le contexte institutionnel et fiscal permet au pays d'accueil d'améliorer le climat des affaires. Il agit comme un facteur de facilitation de l'investissement pour augmenter le potentiel d'attractivité du pays.

Leurs objectifs généraux est de réduire le taux de pression fiscale globale sur l'investisseur étranger. Elles peuvent prendre des formes très variées comme la réduction ou l'exonération de l'imposition sur les bénéfices , sur le chiffre d'affaire sur la valeur ajoutée , la réduction ou l'exonération des taxes à l'importation et à l'exportation ,une accélération de l'amortissement du capital ,une réduction des cotisations sociales assises sur le travail¹.

2.2. La stabilité politique et sociale

Il est entendu que la stabilité d'un pays ne se résume pas qu'à ses performances économiques mais qu'elle s'étend également à son climat politico-social. Cette dernière constitue le plus souvent un des déterminants visé par les investisseurs. En effet, le risque politique se matérialise généralement par des coûts, guerres civiles, conflits régionaux,...

Ainsi, si la probabilité d'un ou d'une suite de coups d'état est élevé, même si la rentabilité du projet est attrayante, il est probable que le pays d'intéressa pas les investisseurs. Il y'a donc fort à parier évitent de s'installer dans une économie ou leurs activités sont susceptible d'être interrompu, temporairement ou définitivement, par des manifestations d'insécurité².

¹MEZOUHGI Mihoub , « *La localisation industrielle au Maghreb* », éd KARTHALA et IRMC, Paris, 2009, p. 56.

²MICHALET C.A, op.cit, p. 5.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

2.3. La libéralisation financière

Le système financier constitue un vecteur principal pour l'attractivité de l'investissement direct étranger. A ce propos, l'existence d'un système bancaire dynamique est indispensable pour la pérennité des financements des entreprises et des besoins de trésoreries et d'une bourse des capitaux susceptibles de réorienter les placements financiers vers les secteurs productifs, et par conséquent, à transformer techniquement des IDE en simples investissements domestiques.

Dans les pays du Maghreb, le système financier et bancaire demeure vulnérable, malgré la mise en place des programmes de réformes structurelles et l'application de normes universelles en matière de supervision et de prudence.

En **Algérie**, La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les premiers signes de concurrence ont émergé, depuis la fin des années 1990, avec l'entrée dans ce secteur de banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers). Cette ouverture conjuguée à l'important renforcement patrimonial des banques publiques, ont constitué un fort potentiel d'amélioration de l'intermédiation bancaire. .

Le marché boursier algérien est encore récent, instituée par le décret législatif n °93-10 du 23 mai 1993, la Bourse d'Alger et Depuis son démarrage effectif à la fin de l'année 1999 a enregistré l'introduction de quatre titres de capital (actions) dont trois sont actuellement cotés (groupe SAIDAL , la chaine hôtelière EL AURASSI et la compagnie privée d'assurances Alliance Assurances) agréant une capitalisation de 15 milliards de dinars et de six titres de créances corporatifs (obligations d'entreprises) émis auprès du grand public dont quatre sont déjà échus¹.

Le secteur financier **marocain** a connu, ces deux dernières décennies, une profonde mutation marqué par les opérations de restructuration des organismes de financement et de la privatisation des banques publiques. Au delà de la refonte du cadre réglementaire et institutionnel, la mise à niveau du secteur bancaire a permis au secteur financier marocain d'être aujourd'hui l'un des plus performants de la région.

¹Ministère algérien des finances.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

La radiation de certaines entreprises n'obéissant pas aux critères d'admission à la cote exigés par la réforme de la Bourse des valeurs de Casablanca, a affaibli le nombre de sociétés cotées pour atteindre 74 sociétés en 2014. A cet effet, la capitalisation boursière a reculé durant la période 2008-2014 enregistrant un taux de croissance annuel moyen de -2,4% comparativement à la période 2000-2007 où elle a connu un taux de 26,2%. Le poids de la capitalisation boursière dans le PIB s'est amélioré pour atteindre 62,7% durant la période 2008-2014 contre 47,5% durant la période 2000-2007¹.

Le système bancaire **tunisien**, qui a accompagné le développement économique du pays, a réalisé une progression considérable au cours des deux dernières décennies, résultante d'un vaste programme de mise à niveau des institutions financières en général et du secteur bancaire en particulier, initié par la Banque centrale tunisienne..

La bourse de Tunis a progressé, au cours de l'année 2014, de 16,17%, après avoir connu une baisse cumulée de 14,3%, durant les trois dernières années (2011, 2012 et 2013), soit une croissance de 23% en terme de capitalisation boursière, pour atteindre 17 324 MD, contre 14093 MD, en 2013. Quant à la part de la participation étrangère dans la capitalisation étrangère, en 2014, est de 24,1%, contre 20,2% en 2010, a fait savoir l'agence TAP.

3. Les déterminants institutionnels de la localisation des IDE

Les firmes étrangères ne sont pas influencées uniquement par les dotations facteurs, mais aussi par leurs composant institutionnelle, qui explique en partie leurs choix d'implantation et justifie les différences des flux des IDE entre les différents pays.

3.1 La bureaucratie

Les frais administratifs et les procédures nécessaires pour l'implantation des investissements étrangers varient d'un pays à un autre. Pour exemple, lors de leurs installations les investisseurs doivent se faire enregistrer auprès de plusieurs organismes, notamment la direction du travail (pour le permis de travail), Les organismes de sécurité sociale et de retraite, les services d'impôt et de douanes, et bien d'autres. Cette démarche nécessite donc la coordination de plusieurs organismes, qui devient compliquée et les frais qui en découlent soient importants et finissent par décourager les investisseurs étrangers.

¹ Direction des études et prévisions financière, « *Tableau de bord des indicateurs macro-économiques* », 2015, op.cit, p. 11.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Concernant le climat des affaires, les pays du Maghreb ont réduit les formalités administratives et ont fortement assoupli les réglementations d'entrée et de sortie du marché à tous les investisseurs étrangers, ils ont réduit les rigidités d'embauche et accru la protection des investisseurs. Par exemple, les réformes administratives réalisées ont eu pour conséquence de réduire les délais de création d'entreprises et de liquidation.

Tableau N°18 : Le climat des affaires au pays du Maghreb.

pays	Démarrer une entreprise (jours)	Nombres de procédures pour créer une entreprise	Délai de liquidation (années)
Algérie	24	14	4
Maroc	12	6	2
Tunisie	11	10	1

Source : ALAYA.M, NICET-CHENAF.D, ROUGIER.E, « Politique d'attractivité des IDE et dynamique de croissance du sud est de la méditerranée », France, 2007, p. 21.

3.2 La corruption

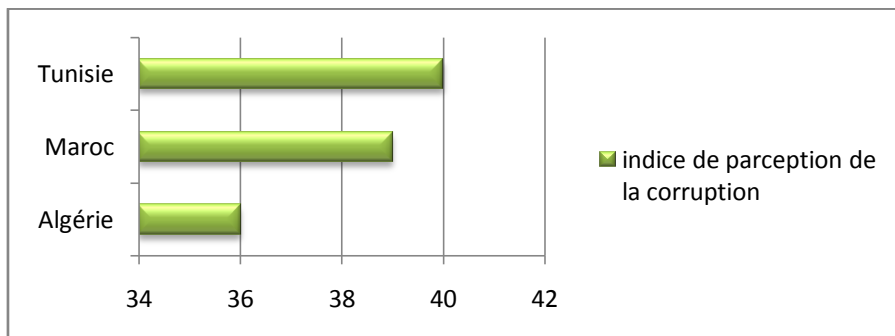
Selon l'OCDE¹, la corruption, est souvent perçue comme une dimension cruciale des institutions et la cause majeure de la stagnation économique et de l'échec des programmes de réformes. Les recherches récentes sur la gouvernance ont montré qu'en général la corruption est une des principales contraintes pour les entreprises des pays en développement.

Le Maroc, classé à la 91^{ème} place en 2013, gagne 11 places et remonte dans le classement de 2014 à la 80^{ème} place. Il remonte également de deux points à 39 points. L'Algérie, sombre par contre et est classée par Transparency à la 100^{ème} place sur un classement qui compte 175 pays. L'Algérie perd 6 places en 2014 avec seulement 36 points sur 100 possibles. La Tunisie, par contre, a perdu seulement 2 places, passant de la 77^{ème} position en 2013 à la 7^{ème} en 2014 avec 40 points.

¹ OCDE, « L'approche des entreprises dans la lutte contre les pratiques entachées de corruption », document de travail sur l'investissement international, N° 2003/2.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Figure N°12 : Indice de perception de la corruption au pays du Maghreb en 2014.



Source : Commission économique pour l'Afrique, « *Profil Afrique du nord* », Nations Unis, mars 2016, p.20.

3.3. Le cadre judiciaire et administratif

L'investissement étranger s'intéresse aussi à la stabilité du cadre juridique du pays d'accueil et la possibilité de recourir à l'arbitrage internationale pour le règlement des différends.

Par conséquent, la transparence et l'efficacité du système légal, réglementaire et judiciaire correspond à un aspect important de l'appréciation du climat des investissements et de la préférence des investisseurs pour la stabilité, la transparence et l'absence de la discrimination.

L'application et l'efficacité juridique d'un pays hôte, rassure les investisseurs étrangers en leurs proposant une protection crédible des droits de propriété et de respect des contrats. Ceci devrait donc logiquement attirer les capitaux étrangers et notamment des IDE qui sont, par nature, plus exposé aux risques de vol d'innovation et de rupture abusive du contrat.

CHAPITRE II : ATTRACTIVITE COMPAREE ET DETERMINANTS DES IDE AU PAYS DU MAGHREB

Conclusion

A partir de l'exposition des différents facteurs susceptible d'affecter la décision d'un investisseur étranger dans son implantation dans un pays donné, on conclue que les facteurs les plus attractifs sont composés des fondamentaux économiques, de la stabilité du cadre politique et social et du climat des affaires.

En d'autres termes, un investisseur ne voudra pas investir dans un pays où les conflits peuvent déclencher du jour au lendemain. Ceci mettra en péril son projet. En outre, il est intéressé par une économie dont les fondamentaux économiques sont sains et solides et par conséquent qui présente des opportunités de croissance.

Cependant, les politiques de redressement économique entreprises par les gouvernements et l'amélioration du cadre macroéconomiques dans les pays du Maghreb, ont influencée davantage l'afflux des IDE dans la région, mais l'environnement reste pénalisant en raison de la corruption, les problèmes de l'économie informelle.

A la lumière de ces énoncées, nous allons évoluer dans le chapitre suivant, les effets engendrés par les investissements directs étrangers sur la croissance au pays du Maghreb.

Chapitre III : Les effets des IDE sur la croissance économique au pays du Maghreb

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Chapitre III : Les effets des IDE sur la croissance économique au pays du Maghreb

Durant les années 80, la plupart des pays étaient sceptiques, voire hostiles, à l'égard de l'IDE et des entreprises multinationales. Aujourd'hui, bien au contraire, l'IDE est souvent présenté comme un catalyseur du développement et une source potentielle de croissance économique pour les pays d'accueil particulièrement pour ceux qui sont en voie de développement ou en transition. Une abondante littérature théorique et empirique s'est développée ces dernières années pour chercher à déterminer les avantages potentiels des IDE sur les économies de chaque pays.

L'objectif de ce troisième chapitre est d'exposer dans un premier temps, les différentes études théoriques et économétriques relatives aux retombées des IDE sur la croissance économique. nous allons ensuite tenter de chercher les différents canaux par lesquels les IDE influencent sur la croissance du pays hôte. Une étude empirique sur ce sujet est fournie pour le cas des pays maghrébins pour voir si les flux d'IDE entrants contribuent significativement dans la réalisation de la croissance économique.

SECTION 1 : La relation causalité IDE et la croissance économique

A travers la littérature économique, une multitude de travaux ont démontré la contribution des IDE dans la croissance économique. Cette littérature met en évidence les effets positifs directs et indirects sur la croissance. Cette dernière étant définie « *comme un processus quantitatif qui se traduit par l'augmentation, au cours d'une longue période, d'un indicateur représentatif de la production de richesse d'un pays, le plus souvent le produit intérieur brut (PIB)* »¹.

Les IDE sont considérés comme un canal de transmission de technologie dans les pays développés vers les pays en voie de développements. Le développement des IDE en générale joue un rôle positif dans la situation de la croissance économique dans les pays d'accueil.

Il y a lieu dans cette section de présenter les différentes approches théorique abordant le lien de causalité entre IDE et la croissance économique.

¹ HUART Jean-Marc, « *Croissance et développement* », éd Bréal, Paris, 2003, p. 12.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

1. Théories de la croissance et IDE : diversité d'approche

La plupart des manuels de la théorie et de la pensée économique, font remonter les origines de la croissance à la révolution industrielle. Initié en 1776 par la vision optimiste d'Adam Smith, le thème de la croissance apparaîtra au 19^{ème} siècle dans les travaux de Malthus et Ricardo. Il faudra cependant attendre le 20^{ème} siècle que les modèles théoriques de la croissance connaissent un véritable succès. Les modèles post-keynésien (Harrod et Domar) et néoclassique (Solow) ont introduit un véritable débat sur la question de la croissance équilibrée. Depuis les années 70-80, la croissance a connu un nouvel essor sous l'impulsion des théoriciens de la régulation et de la croissance endogène.

1.1. L'école classique et la croissance

Depuis plus de deux siècles, les économistes s'interrogent sur les causes de la croissance. Adam Smith, Thomas Malthus et David Ricardo sont les véritables précurseurs de cette réflexion.

1.1.1 Adam Smith et la division de travail

Dans ses recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations (1776), A. Smith met en évidence le rôle de la division de travail comme facteur de croissance.

En effet selon lui « c'est la division du travail, dans le cadre des industries, qui est à l'origine de la croissance, grâce à la hausse de la productivité. De plus, la célèbre main invisible, le marché guide l'investisseur vers les investissements les plus rentables, entraînant ainsi l'accroissement des emplois et de richesse »¹.

Pour lui, la division du travail exerçait son influence sur la croissance économique par trois voies ²:

- Grâce à l'habileté et la dextérité des ouvriers on obtient dans les entreprises une économie de temps.
- Une extension du marché semble nécessaire pour cette division du travail.
- La participation du pays au commerce international et de ce fait sa contribution dans la chaîne de valeurs mondiale.

¹BRASSEUL Jacques, « *Introduction à l'économie de développement* », éd Armand colin 3^{éd}, Paris, 2008, p. 106.

² GOUTTEFARDE.C, « *La croissance économique dans les théories d'A. Smith, D. Ricardo, T. Malthus* », licence APE, 1999, disponible sur <http://www.yildizoglu.fr/croissance/dos9899/classiques.html> consulté le 19-09-2017 à 19 :00.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

1.1.2. L'analyse de D Ricardo

Contrairement à Adam Smith, D. Ricardo avait une analyse pessimiste de la croissance économique. Pour lui, l'économie tend vers l'état stationnaire¹ où il n'y aura plus de croissance économique.

Le raisonnement de Ricardo peut être présenté à travers les 02 point suivants :

a. Le rendement décroissant

Ricardo part de l'observation de 02 faits importants : les coûts de production croissants dans l'agriculture et le protectionnisme agraire en Angleterre.

A cet effet, il est évoqué que l'augmentation de la population nécessite une augmentation de la production agricole. Mais les nouvelles terres mises en culture sont soumises aux rendements décroissants parce que ces terres sont de plus en plus moins fertiles. Le coût de production, et donc le prix des denrées alimentaires augmentent. Par conséquent, les rentes augmentent et les salaires vont augmenter parce qu'ils sont fixés au niveau de subsistance. « En conséquence, les profits diminuent ce qui nuit au processus d'accumulation du capital et à la croissance »².

b. La théorie des avantages comparatifs

Pour pouvoir éviter et pallier l'état stationnaire, Ricardo préconise l'ouverture des frontières qui induit une spécialisation des pays dans les productions pour lesquelles ils disposent d'un avantage relatif tout en présentant l'exemple célèbre de l'Angleterre et du Portugal pour la production du drap et de vin.

A partir de cette théorie, Ricardo a essayé de montrer que les échanges internationaux réalisés dans le cadre du libre échange, permettant de repousser les limites de la croissance.

1.1.3. L'analyse de Malthus

Comme David Ricardo, Malthus a aussi un raisonnement pessimiste de la croissance économique puisqu'il considère que « L'écart croissant entre population et subsistances mènerait à la surpopulation et aux famines »³.

Pour Malthus, « l'accroissement de la population se heurte aux rendements décroissants et doit être découragé car les nouvelles terres sont moins fertiles. Sa théorie de la population

¹ Un état stationnaire désigne une économie dont les activités sont relativement stable, ni favorisent ainsi ni la croissance ni la décroissance de celle-ci.

² HUART Jean-Marc, op.cit, p. 44.

³ BRASSEUL Jacques, op.cit.p. 106.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

envisage une croissance exponentielle de la population mais seulement arithmétique des ressources »¹.

1.2. L'analyse schumpétérienne :

Contrairement aux classiques, Schumpeter considère que le fondement du développement et de la croissance n'est pas l'accumulation de nouveaux capitaux mais c'est l'innovation qui est au centre du processus de développement et de la croissance².

Dans ce cadre, il a insisté que le garant de l'évolution et de la croissance n'est pas le capitalisme mais c'est l'entrepreneur.

Les innovations se caractérisent par l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production, la conquête d'une nouvelle source de matières premières, l'ouverture d'un nouveau débouché ou la réalisation d'une nouvelle organisation en s'offrant une situation de monopole³.

Mais Schumpeter termine son analyse avec une vision pessimiste sur la croissance, « car l'innovateur, par les risques qu'il prend, est le moteur du système et que cette capacité est permise par une situation de monopole, la croissance des entreprises amène une disparition progressive de l'entrepreneur innovateur »⁴.

1.3. L'analyse postkeynésienne : le modèle d'Harrods et Domar

Ce modèle est né d'une reformulation de la théorie Keynésienne dans les années 1940. En effet, Harrod (1933) se fixe pour ambition initiale de donner un caractère plus dynamique au modèle de Keynes. Il se demande si une économie peut soutenir un rythme de croissance stable sur une longue période. Domar (1947) poursuit le même objectif et aboutit aux mêmes conclusions. Le modèle de croissance de Harrod-Domar est donc plus adapté à l'analyse des cycles économiques dans les économies développées, en particulier, à cause de l'accent mis sur les problèmes d'instabilité des chemins de croissance dans un contexte Keynésien. Ce modèle a souvent été utilisé dans l'étude du développement par sa simplicité même et par le fait qu'il permet de rendre explicitement compte de la présence d'un sous-emploi permanent, caractéristique des pays en voie de développement. Le modèle s'appuie aussi sur des

¹ DALAS Jean-Pierre, « *Economie contemporaine* », éd Ellipses, Paris, 2001, p. 179.

² AZOULAY Gérard, « *Les théories de développement du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités* », éd Didact économie, Paris, 2002, pp. 76- 77.

³ DALAS Jean- pierre, op.cit. p. 186.

⁴ HUART Jean- Marc, op.cit, p. 47.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

considérations purement classiques ; la croissance ne peut être financée que par un effort préalable d'épargne .Le modèle est donc centré sur la croissance et celle-ci doit être financée par l'épargne¹.

Le modèle stipule que pour qu'un pays en développement accroisse son taux de croissance, il lui faut une augmentation de son épargne privé. Comme solution le modèle préconisait, en effet pour renouer avec la croissance, l'intervention étrangère ou étatique qui pourrait augmenter le taux d'épargne de l'économie et de ce fait le taux d'investissement.

Ce modèle a par ailleurs ouvert la voie à d'autres modèles modernes de croissance, à savoir le modèle de Solow.

1.4. Le modèle de Solow

A partir d'une critique de modèle d'Harrod et Domar, Solow construisait un model formel de croissance qui est considéré, aujourd'hui, comme un modèle de référence en sciences économiques. Selon certaines observations, le modèle de Solow est de nature optimiste puisqu'il ne prévoit plus des situations de crise. En effet, s'inspirant du modèle néo-classique Solow fondait sur son modèle une fonction de production de 02 facteurs : capital, et travail.

Pour Solow, toute augmentation naturelle de la population va contribuer à l'augmentation de quantité du capital (investissement) et donc le taux de la croissance. Mais, pour motif de rendements décroissants factoriels, l'économie devrait arriver à un certain niveau où la production n'aura aucun effet sur l'augmentation de la production par tête. Autrement dit, cela correspond à un état stationnaire.

Au sens de Solow, ce dernier cas est loin d'être réalisé. Seul le progrès technique pourrait permettre de contrecarrer des rendements et de ce fait augmenter la productivité globale des facteurs (PGF) .Le progrès technique a un rôle considérable dans la croissance notamment à long terme. Or Solow ne donne pas une explication claire de progrès technique du fait qu'il l'introduit comme étant une donnée extérieure.

C'est sur ce dernier cas que Solow était d'ailleurs critiqué. La non-convergence des économies en termes d'utilisation efficace des facteurs et son échec d'expliquer les

¹ AZOULAY Gérard, op.cit, p. 77.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

différences internationales en termes de revenu par tête dans le monde. En définitive, dans ce modèle, la croissance dépend de deux facteurs principaux : La quantité de travail qui dépend de taux de croissance et du progrès technique .Son coté positif est que la croissance est équilibrée, mais ses déterminants sont indépendants de l'économie (exogène)¹.

1.5. La théorie moderne de la croissance : la théorie de la croissance endogène

Après une longue période d'assoupissement, les théories de la croissance ont connu, à la fin des années quatre-vingt, un profond renouvellement avec l'apparition des « théories de la croissance endogène ».

Le modèle fondateur des théories de la croissance endogène (modèle de **Romer** en 1986) insiste sur le fait que l'accumulation de capital physique dans une entreprise provoque des effets positifs sur les autres firmes : L'accumulation d'un facteur de production, qui peut représenter le capital physique ou, plus largement les « connaissances », entraîne deux séries de mécanismes. Dans un premier temps, l'accumulation et l'utilisation de ce facteur permettent une meilleure circulation de l'information. Par ailleurs, la complémentarité entre les activités (la construction d'une voie de chemin de fer et la production sidérurgique, par exemple) montre que l'investissement provoque des externalités positives réciproques.

Romer (1990), dans un second modèle, met en avant le rôle de la recherche qui induit les externalités positives sur l'ensemble de l'économie. La recherche est une activité spécifique, motivée par les rentes de monopole des innovateurs qui sont obtenues car il n'y a pas de concurrence (on peut remarquer au passage l'influence schumpétérienne) .Elle crée de nouveaux inputs qui permettent d'accroître la productivité du travail. La recherche a pour effet d'augmenter les rendements².

Un autre modèle de même type est obtenu par **Barro** en supposant que les dépenses d'infrastructures augmentent la productivité du capital privé et constituent donc un facteur de production « externe » à la firme. Les dépenses sont financées par l'impôt, de sorte que chaque fois que la firme augmente son capital, elle accroît la production et augmente donc les dépenses d'infrastructures³.

Le modèle de **Lucas** prend en compte l'investissement en capital humain. Plus un pays est développé, moins la formation est coûteuse car le « stock initial de connaissances est

¹ ARROUS Jean, « les théories de la croissance », éd du Seuil, Paris, 1999, p. 64.

² HUART Jean-Marc, op.cit, p. 56.

³ MUET Pierre-Alain, « Croissance et cycles, théories contemporaines », éd Economica, Paris, 1994, p. 54.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

important ». Les pays en développement vont donc mettre en œuvre des stratégies quantitatives d'accroissement de la population alors que les pays développés augmenteront encore le niveau de formation¹.

2. Les canaux d'influence des IDE sur la croissance économiques

L'IDE pour le pays d'accueil n'est pas seulement un rapport de flux financiers non générateurs de dettes, mais il est aussi un transfert de technologie, un accès à des informations sur les marchés internationaux et une intégration croissante au processus de mondialisation.

L'IDE permet d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources des pays d'accueil, et contribuer à la croissance de la productivité globale des facteurs et des revenus (accumulation du capital).

En effet, il existe cinq principaux canaux de transmission, par lesquels les investissements directs étrangers amènent le progrès technique, en favorisant l'accumulation du capital générant de la croissance économique.

2.1. L'effet des IDE sur le capital humain

« Un large courant de la littérature économique considère comme acquise, l'idée selon laquelle les IDE sont à encourager non seulement pour leurs effets directs, notamment sur l'emploi et la croissance, mais également pour leurs externalités positives sur les économies des pays d'accueil via la diffusion de la connaissance des multinationales vers les firmes locales. L'idée est qu'à long terme, les niveaux du capital humain et des savoirs organisationnels et technologiques peuvent s'améliorer et via les firmes multinationales est générée une meilleure compétitivité du tissu industriel »².

Au cours des dernières décennies, plusieurs travaux ont été menés par différents chercheurs dans le but de montrer le rôle important que jouent les IDE comme vecteur de la croissance économique par l'amélioration du capital humain.

Ainsi, plusieurs chercheurs insistent sur l'importance relative des firmes multinationales sur l'enseignement. Pour eux, si les firmes multinationales ont un rôle marginal sur

¹ HUART Jean-Marc, op.cit., p. 57.

²HAMMOUDI Hakim .HAITIT Wadii, «*L'investissement des multinationales dans la formation du capital humain des pays en développement est-il souhaitable* » Revue, Région et développement N°20/2004, p. 196.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

l'enseignement primaire et secondaire, la demande de travail qualifié qu'elles exercent peut encourager les gouvernements à investir davantage dans l'enseignement supérieur.

D'autre part, l'OCDE considère que la présence des FMN dans un pays pourrait constituer un élément clé du développement des compétences, surtout que certains savoirs sont impossibles à transmettre par écrit. En effet, les compétences acquises en travaillant pour une entreprise étrangère peuvent prendre une forme non quantifiable et difficile à formuler. Donc la meilleure façon de les transmettre étant d'en faire la démonstration et l'expérience.

D'autre part, un tel savoir est difficilement échangeable sur le meilleur moyen permettant aux pays en voie de développement d'obtenir le savoir contenu dans le processus de production des économies développées, est donc la présence d'entreprises étrangères dans l'économie nationale¹.

En somme, il existe des liens de causalité et de causalité-inverse entre l'IDE et le capital humain. Un capital humain développé attire l'IDE et inversement l'IDE peut avoir un impact positif sur le capital humain du pays d'accueil. D'un côté, l'IDE peut améliorer le capital humain local en fournissant des programmes de formation et de mises à niveau (ceci est particulièrement vrai dans les pays en développement). De l'autre côté, un capital humain qualifié traduit une capacité accrue de la main d'œuvre à accomplir les tâches qui lui sont attribuées. Ceci entraîne la hausse de la productivité et de la rentabilité et attire par voie de conséquence l'IDE.

2.2. Le transfert de technologie

Il est évident que la présence des FMN facilite l'accès des pays en développement aux technologies modernes et simplifie le processus de transfert. Dans ce cas, les entreprises locales devraient compléter le processus de transfert par des efforts internes tout en mobilisant des ressources financières.

Le transfert de technologie dans les pays hôtes dépend de la capacité d'absorption locale, de l'adéquation de cette technologie aux besoins du pays, des compétences des salariés, etc. La présence des entreprises étrangères est susceptible d'engendrer des bénéfices importants par le pays d'accueil à travers l'externalité de transfert technologique. Les

¹ OCDE, « *L'investissement directs étranger au service de développement, optimiser les avantages, minimiser les coûts* », Paris, 2002, pp. 14- 16.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

transferts de technologie et leur diffusion s'opèrent par le biais de quatre mécanismes indépendants, à savoir :¹

a. Les liaisons verticales: Les entreprises multinationales peuvent transférer des technologies à des sociétés qui leur fournissent des biens intermédiaires ou leurs achètent leurs propres produits. Les clients de la multinationale peuvent améliorer leur productivité et pénétrer des marchés étrangers, grâce aux biens intermédiaires intensifiés en technologie, fournis par la multinationale ils peuvent également imiter ses techniques de commercialisation.

b. Les liaisons horizontales: Des entreprises locales du même secteur ou à un même stade du processus de production peuvent adopter des technologies en les imitant ou être contraintes d'améliorer leurs propres technologies du fait de la concurrence accrue des entreprises multinationales.

c. Les migrations de personnel qualifié : Des travailleurs et des dirigeants formés ou précédemment employé par la filiale de la multinationale peuvent transférer leur savoir à d'autres entreprises locales en changeant d'employeur ou en créant leur propre société.

d. L'internalisation de la recherche et développement : Les activités de recherche et développement des entreprises multinationales, lorsqu'elles sont situées à l'étranger, peuvent contribuer à générer des connaissances au niveau local, car ces activités sont par nature d'un intérêt public.

2.3. L'effet des IDE sur l'investissement domestique

Les entreprises étrangères peuvent stimuler l'investissement domestique, si les conditions nécessaires d'effet d'entraînement sont créées. Selon le rapport des nations unies sur l'investissement dans le monde, CNUCED (2001), l'effet positif des IDE sur l'investissement domestique se manifeste à travers plusieurs canaux tels que :

a. L'accroissement de la concurrence et de l'efficacité.

b. La transmission des techniques de contrôle et de qualité à leurs fournisseurs.

c. L'introduction d'un nouveau savoir-faire, en faisant la démonstration des nouvelles technologies.

Les FMN peuvent aussi pousser les entreprises locales à améliorer leur gestion ou à adopter certaines des techniques de commercialisation employées par les multinationales, soit sur le marché local, soit au niveau international¹.

¹CHIHA Khemici, KEDDI Abdelmajid, « *Investissement direct étranger et croissance économique, cas : région du Maghreb* », revue nouvelle économie N°8, Algérie, 2013, p. 11.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Toutefois, la pression concurrentielle accrue sur les firmes domestiques, si elle est bénéfique dans une certaine mesure, peut être aussi dangereuse. En effet, l'entrée des entreprises étrangères pourrait évincer du marché les entreprises locales qui ne sont pas mesure de les concurrencer. Autrement dit, si les entreprises domestiques ne parviennent pas à s'adapter assez rapidement, cette pression accrue peut les fragiliser, faire baisser leurs profits et finalement les conduire à la faillite. Dans ce cas, la présence des firmes étrangère peut conduire à une concentration accrue, à la création d'un certain nombre de situation monopolistique et par conséquent à l'écartement des entreprises domestiques du marché local. Or, dans ce cas, il est évident que les effets des IDE sur les performances économiques dans les pays hôtes dépendent aussi de la compétitive des entreprises domestiques.

2.4. L'effet des IDE sur le commerce

Plusieurs raisons expliquent l'engagement des pays dans le commerce international. A ce sujet, les FMN peuvent être d'une grande utilité pour ces pays, étant donné que la principale activité d'une firme multinationale, est d'intégrer les marchés à travers les frontières nationales.

L'impact des IDE sur le commerce repose sur des effets positifs et négatifs².

Les effets positifs repérables, tiennent compte particulièrement :

- Des exportations qui ont pour corollaire un afflux de devise contribuent au financement des importations.
- La réduction des importations remplacées par la production de filiale.

Quant aux effets négatifs, ils peuvent résulter d'une éventuelle ponction sur les ressources de crédit intérieurs dans le cas où la firme se finance sur le marché local, ou encore du rapatriement des profits, des paiements de royalties, des redevances et des dividendes, et d'une croissance des importations si l'offre locale ne couvre pas tous les besoins de la filiale.

Au final, les effets des IDE dépendent de la taille et du niveau de développement du pays d'accueil, qui détermine les perspectives futures de la firme.

¹ALAYA Merouane , « *Les investissements direct étrangers et croissance économique : une estimation à partir d'un modèle structurel pour les pays de la Rive sud de la méditerranée* », CED, université Montesquieu-Bordeau Paris, 2004, p. 7.

²JACQUEMOT Pierre, « *La firme multinationale, une introduction économique* », éd Economica, Paris, 1999, p. 284.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

2.5. L'effet des IDE sur le volet social

Les répercussions sociales entraînées par les investissements directs étrangers se convergent dans la plupart de temps par les concessions offerte au sein de l'entreprise multinationale en termes de création de l'emploi, d'amélioration des rémunérations et des conditions du travail .Ces avantages peuvent être bien directs qu'indirects :

- Consiste à employer directement la population pour des opérations situées au sein de l'économie nationale.
- création d'emploi par les liaisons en amont et en aval : les emplois sont créés dans les entreprises servant de fournisseurs, de sous-traitance ou de prestataires de services.

En termes des salaires, les FMN pourraient offrir des salaires plus élevés et éventuellement de meilleurs conditions de travail, du fait de leur productivité plus élevée grâce à leur supériorité technologique et managériale, de fortes capacités d'adaptation au contexte du pays hôte, ce qui leur permettrait d'être plus efficaces à l'étranger, nonobstant les potentiels importants coûts de coordination et la distance. Force est cependant de constater que sur un marché du travail concurrentielles FMN ne pourraient souvent verser des salaires plus élevés en moyen, sauf dans le cas où elles emploient une main d'œuvre plus qualifiée et d'un éventuel dédommagement en cas de certaines mauvaises conditions de travail¹.

Section 2 : Relation empirique IDE sur la croissance économique aux pays du Maghreb

Pour quantifier l'impact de l'investissement direct étranger sur la croissance économique. Nous avons construit un modèle structurel, celui-ci est inspiré à partir des études d'ALAYA².

Avant de passer à l'analyse et à l'estimation économétrique, nous effectuerons en premier lieu, une analyse descriptive des données utilisées.

1. Le modèle d'équation simultanée

Le point de départ dans toute l'étude économétrique est la spécialisation du modèle. Cette spécification implique la détermination de la variable expliquée et des variables

¹ CHIHA Khemici, KEDDI Abdelmajid, op.cit, p. 11.

² Professeur à l'université de Tunis et de Bordeaux.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

explicatives, les signes des paramètres et la forme mathématique du modèle, c'est-à-dire, l'équation à estimer.

Le modèle en général, « consiste en une présentation formalisée d'un phénomène sous forme d'équations dont les variables sont des grandeurs économiques »¹.

Le modèle est donc une présentation schématique et partielle d'une réalité naturellement plus complexe. Toute la difficulté de la modélisation consiste à ne retenir que la ou les représentations intéressantes pour le problème que le modélisateur cherche à expliquer. Ce choix dépend de la nature du problème, du type de décision ou de l'étude à effectuer. La même réalité peut ainsi être formalisée de diverses manières en fonction des objectifs².

Concernant notre modèle, il s'inscrit dans le cadre de la théorie de la croissance endogène qui considère que des facteurs comme les investissements directs étrangers, le commerce international, la formation, entre autres, peuvent être à l'origine de la croissance économique.

La structure de notre modèle, qui suppose une forme linéaire, est représentée comme suit :

$$Y = C + a_1 \cdot IDE + a_2 \cdot ID + a_3 \cdot KH + a_4 \cdot EXP + U_t$$

Tel que :

a_1, a_2, a_3, a_4 sont des paramètres du modèle à estimer.

C = constante à déterminer.

U_t = les erreurs du modèle (erreur de spécification)

2. Présentation des variables

On a d'une part, une variable expliquée et d'autre part, 04 variable explicatives.

2.1. La variable expliquée

La variable endogène du modèle est le produit intérieur brut (PIB). Cet indicateur est le principal critère utilisé pour étudier la croissance de l'activité économique d'un pays. Il

¹ BOURBONNAIS Régis, « *Econometrie* », éd Dunod, Paris, 1993, pp. 3- 4.

² Ibid., p. 4.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

mesure l'ensemble des richesses créées sur une année, autrement dit, c'est la valeur de la production interne de biens et services par les agents résidant sur le territoire national.

2.2. Les variables explicatives

IDE : investissement direct étranger, évalué en pourcentage du (PIB).

K.H : le capital humain, est approché par le taux brut de scolarisation au niveau secondaire.

ID : l'investissement domestique est apprécié par la variation du stock de la formation brute de capital (FBCF) pris en pourcentage du produit intérieur brut.

EXP : les exportations en pourcentage du (PIB) {approximation du commerce extérieur}

-Les investissements directs étrangers (IDE)

Il s'agit de la rentrée nette d'investissement pour acquérir une participation durable (10% ou plus des actions avec droit de vote) dans une entreprise opérant au sein de l'économie d'accueil, c'est la somme des fonds propres, des bénéfices réinvestis, des autres capitaux à long terme et des capitaux à court terme comptabilisée dans la balance des paiements¹.

-le capital humain(KH)

Le capital humain est l'ensemble des aptitudes, talents, qualification, expérience, et connaissances accumulées par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à produire pour lui-même ou pour les autres.

Pour évaluer cette variable et pour la rendre quantifiable, plusieurs indicateurs ont été utilisés dans les différentes études empiriques.

Ici, on a utilisé le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire. Ceci correspond au total des inscriptions dans l'enseignement secondaire, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population susceptible d'être scolarisable à l'enseignement secondaire.

¹www.Banque Mondiale. Org.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

-Les exportations

Cette variable permet d'indiquer le total des ventes, à l'étranger, des biens et services pendant une année.

-L'investissement domestique

Cette variable représente le total des investissements effectués à l'intérieur d'un pays en excluant les investissements directs étrangers.

Donc : L'investissement domestique = formation brute du capital (FBCF) - IDE

- **La formation brute du capital fixe**

Cette variable représente les acquisitions moins cessions d'actif réalisées par les producteurs résidents sur le territoire national.

Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Anciennement appelé investissement intérieur fixe brut, cet indicateur est l'agrégat qui mesure en comptabilité nationale l'investissement en capital fixe des différents agents économiques exerçant dans le territoire national.

3. Source des données

Cette étude sera effectuée à partir des données annuelles sur la période de 2000-2014 et concerne évidemment les 03 pays du Maghreb à savoir, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie. Le choix de la période est conditionné tout simplement par la disponibilité des informations statistiques tirées de la base de données de la banque mondiale et ce afin d'harmoniser les unités de mesures et éviter ainsi de travailler sur des données biaisées (**voir annexe N°3**). Pour convergence, nous avons choisis d'utiliser en modèle réduit trois pays et 4 variables. Il serait plus judicieux d'utiliser un modèle de moindre carrées ordinaire avec plusieurs autres variables pour capter l'ensemble des effets que peuvent exercer les IDE sur la composante de la croissance économique et pouvoir quantifier surtout les effets Spillovers.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

La littérature économique offre une multitude de modèles économétriques avec différents dosages de variables et d'instruments de mesures. Les résultats escomptés à travers ces modèles dépendent, dans une large mesure, des hypothèses et du type de données utilisées. Ainsi, dans notre cas d'étude, nous nous inspirons du modèle proposé par ALAYA et que nous adaptons à travers les variables suivantes : le PIB par habitant, le stock d'IDE rapporté au PIB, la formation brute du capital fixe rapportée au PIB, les exportations par rapport au PIB et le taux de scolarisation au secondaire.

4. La méthode d'estimation

Dans notre travail nous allons utiliser la méthode des moindres carrées ordinaires grâce au logiciel EVIEWS 9.5¹.

- **Les moindres carrées ordinaires(MCO)**

« La méthode des moindres carrées ordinaire connue en anglais sous l'appellation de « Ordinaire Least Square OLS », consiste à retenir comme estimation les valeurs qui minimisent la somme des carrés des écarts entre les valeurs observées de « y » et celle prévues du modèle, et donc l'estimation des meilleurs estimateurs pour toute équation traitée »².

5. La significativité globale du modèle

Pour savoir si notre modèle est globalement bien spécifié, c'est-à-dire si globalement les variables explicatives ont une influence sur la variable à expliquer, on va utiliser trois critères :

5.1. Le coefficient de détermination R²

Le coefficient de détermination R² fait partie des meilleurs critères utilisés pour juger le niveau de spécification d'un modèle, il est obtenu à partir des relations suivantes ³ :

$$R^2 = \text{SCE} / \text{SCT} = 1 - \text{SCR} / \text{SCT}.$$

Où :

SCT : est la somme des carrés totale est il représente la variabilité totale d'un phénomène.

¹ EVIEWS est un logiciel utilisé principalement pour l'analyse des séries chronologique.

² RYS Arnaud, VANEECLOO Nicolas, « Econométrie : théorie et application », éd NATHAN, Paris, 1998, p. 91.

³ COHEN Michel, PRADEL Jacqueline, « Econométrie : théories et technique de bases », éd LITEC, Paris, 1993, p. 42.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

SCE : est la somme carrés expliqués et elle représente la variabilité expliquée par le modèle.

SCR : est la somme des carrés des résidus et elle représente la variabilité du phénomène hors porté du modèle c'est-à-dire non expliquée par le modèle.

Dans une étude économétrique, plus notre coefficient de détermination est proche de 1, plus notre modèle est spécifié et plus notre ajustement est meilleur.

5.2. Test de Fisher¹

Fisher (1925) a adopté un test statistique initialement proposé par Student (1908) au test de l'hypothèse de la nullité d'un paramètre dans une régression simple et multiple.

Ce teste nous permet de juger l'influence globale des variables explicatives sur la variable expliquée et il va nous permettre de savoir s'il existe au moins un coefficient non nul.

Le teste est le suivant :

$$H_0 = C = a_1 = a_2 = a_3 = a_4 = 0.$$

H_1 : il existe au moins un coefficient non nul.

La régression est jugée bonne si H_1 est vrai.

Dans ce cadre, on va lire la valeur de Prob(F-statistic) et ensuite on va la comparer au seuil critique de 5%.

Si Prob(F-statistic) > 5% ,on va accepter H_0 et rejeter H_1 .

Si Prob(F-statistic) < 5% ,on va rejeter H_0 et accepter H_1 .

5.3. La significativité des variables explicatives

Ici on va étudier si les coefficients sont significativement différents de 0 ou pas et on va étudier chaque coefficient séparément.

Cette question est très importante en économétrie, et elle va nous permettre de statuer sur chaque variable explicative, si elle a ou pas une influence significative sur la variable expliquée.

5.3.1. Test de Student ²

Dans ce cadre, et pour chaque variable, on va procéder au test d'hypothèse suivant :

$$H_0 : a_i = 0.$$

$$H_1 : a_i \neq 0$$

¹ CHATELAM Jean –Bernard, « Comment bien régresser : La statistique peut 'elle se passer d'artéfacts ? » Prisme N°19, octobre 2010, p.18.

²RYS Arnaud, VANECCLOO Nicolas, op.cit, p66.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Dans le cadre de ce test, on va construire un intervalle de confiance à partir de la lecture de la valeur de t-théorique de Student lue dans sa table au seuil critique de 5% et à 10 degrés de liberté ¹(voir annexe N°4).

Ensuite, on va comparer le t-statistique calculé par rapport à l'intervalle de confiance.

Si : le t -calculé se trouve à l'intérieur de l'intervalle de confiance, on va accepter H_0 et on rejette H_1 .

Mais si : t- calculé se trouve à l'extérieur de l'intervalle de confiance, alors on va accepter H_1 et rejeter H_0 .

5.3.2. Test d'auto corrélation des erreurs

Hypothèse testée par Breusch et Godfrey et celle de l'auto corrélation des erreurs .Dans ce cadre, on va procéder à la vérification des hypothèses suivantes :

H_1 : les erreurs sont auto corrélés.

On va comparer le Prob .chi-Square(2) et ensuite on va la comparer au seuil critique de 5%.

Si Prob.Chi-Square(2)>5%, on va accepter l'hypothèse H_0 et on rejette l'hypothèse H_1 .

Si Prob.Chi-Square(2) <5%, on va accepter l'hypothèse H_1 et on rejette l'hypothèse H_0 .

Section 3: L'interprétation économique des résultats empiriques

Maintenant, nous passons à la l'analyse de l'impact socio économique de l'investissement direct sur la croissance économique. Les variables que nous avons configurés pour expliquer la croissance économique sont « l'investissement direct étranger, le capital humain, l'investissement domestique et le commerce extérieur ».

1. Le traitement économétrique des données

1.1. Les résultats de la régression

- **Cas de l'Algérie :**

Les résultats de la régression sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

¹ La notion de degré de liberté correspond au nombre de valeurs restant réellement à disposition après une procédure d'estimation statistique. Si un échantillon comprend 50 valeurs, il faut lui retirer le nombre de paramètres estimés .Dans notre étude le nombre de paramètres est de 05, le nombre de degré de liberté est de 10.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Tableau N°19 : Résultat de la régression pour l'Algérie.

Dependent Variable: Y
Method: Least Squares
Date: 10/04/17 Time: 15:49
Sample: 2000 2014
Included observations: 15

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	3.819776	0.569009	6.713027	0.0001
IDE	-0.152345	0.094384	-1.614106	0.1376
KH	0.021856	0.006608	3.307718	0.0079
ID	0.037008	0.015079	2.454249	0.0340
EXPO	0.040960	0.008627	4.748085	0.0008
R-squared	0.915757	Mean dependent var	8.130067	
Adjusted R-squared	0.882060	S.D. dependent var	0.444655	
S.E. of regression	0.152705	Akaike info criterion	-0.659415	
Sum squared resid	0.233188	Schwarz criterion	-0.423398	
Log likelihood	9.945613	Hannan-Quinn criter.	-0.661929	
F-statistic	27.17621	Durbin-Watson stat	1.479505	
Prob(F-statistic)	0.000024			

Source : Réalisé par nos soins sur EVIEWS 9.5.

- **Cas du Maroc.**

Tableau N°20 : Résultat de la régression pour le Maroc.

Dependent Variable: Y
Method: Least Squares
Date: 10/04/17 Time: 16:54
Sample: 2000 2014
Included observations: 15

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	5.460986	0.271279	20.13055	0.0000
IDE	0.034294	0.018704	1.833523	0.0966
KH	0.024996	0.003551	7.038581	0.0000
ID	0.041430	0.014280	2.901340	0.0158
EXPO	-0.013641	0.012026	-1.134267	0.2831
R-squared	0.964958	Mean dependent var	7.700867	
Adjusted R-squared	0.950941	S.D. dependent var	0.345848	
S.E. of regression	0.076603	Akaike info criterion	-2.039164	
Sum squared resid	0.058680	Schwarz criterion	-1.803147	
Log likelihood	20.29373	Hannan-Quinn criter.	-2.041678	
F-statistic	68.84277	Durbin-Watson stat	2.600745	
Prob(F-statistic)	0.000000			

Source : Réalisé par nos soins sur EVIEWS 9.5.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

- Cas de la Tunisie.

Tableau N°21 : Résultat de la régression pour la Tunisie.

Dependent Variable: Y

Method: Least Squares

Date: 10/04/17 Time: 17:06

Sample: 2000 2014

Included observations: 15

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	5.314776	0.478910	11.09765	0.0000
IDE	-0.008772	0.007451	-1.177329	0.2663
KH	0.040302	0.005760	6.996356	0.0000
ID	-0.014409	0.012631	-1.140763	0.2806
EXPO	-0.005882	0.007226	-0.813886	0.4347
R-squared	0.967202	Mean dependent var	8.144593	
Adjusted R-squared	0.954083	S.D. dependent var	0.251160	
S.E. of regression	0.053819	Akaike info criterion	-2.745175	
Sum squared resid	0.028965	Schwarz criterion	-2.509158	
Log likelihood	25.58881	Hannan-Quinn criter.	-2.747689	
F-statistic	73.72456	Durbin-Watson stat	2.278062	
Prob(F-statistic)	0.000000			

Source : Réalisé par nos soins sur EVIEWS 9.5.

1.2. L'analyse économétrique des résultats

Dans ce cadre on va s'intéresser à la signification du model et à celle des paramètres et puis, on va étudier le degré d'indépendance des erreurs.

1.2.1. La vérification de la significativité du modèle

Après avoir effectué les différents tests nous avons aboutit aux résultats suivants :

a. Le coefficient de détermination

Dans notre modèle on a : $R^2_A=0,91$, $R^2_M=0,964$, $R^2_T=0,967$.

Donc notre régression est très proche de 1 et ça-veut-dire que, globalement notre modèle est très bien spécifié.

b. Test de Fisher

On a, d'après les résultats de notre régression, $Prob_A(F\text{-statistic})=0,00024=0\%$, $Prob_M(F\text{-statistic})=0,0000=0\%$, $Prob_T(F\text{-statistic})=0,0000\%$.

Donc $Prob(F\text{-statistic}) < 5\% \implies$ Donc on accepte H_1 et on rejette H_0 .

Alors on peut dire qu'il existe au moins un coefficient non nul, ce qui veut dire que notre modèle est globalement bien spécifié.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

1.2.2. La significativité des variables explicatives

a. Test de Student

D'après le tableau de Student : $t\text{-théorique}=2,228$

Donc notre intervalle de confiance = $[-2, 228, +2,228]$

Pour l'Algérie :

- **Concernant la constante :**

Le $t\text{-calculé}=6,713$.

Donc : $t\text{-calculé}$ est à l'extérieur de l'intervalle de confiance, donc la constante est significativement différente de 0.

- **Concernant l'IDE:**

Le $t\text{-calculé}= -1,164$

Donc $t\text{-(IDE)}$ est à l'intérieur de l'intervalle de confiance, donc a_1 n'est pas significativement différent de 0 ; et par conséquent on peut dire que les IDE n'ont pas une influence significative sur la croissance économique en Algérie.

- **Concernant le capital humain :**

$t\text{-calculé}= 3,307$

Donc on constate que $t\text{-(KH)}$ est à l'extérieur de l'intervalle de confiance, donc on conclue que a_2 est significativement différent de 0 et donc il a une influence significative sur la croissance économique.

- **Concernant l'investissement domestique :**

$t\text{-calculé}= 2,454$.

On constate que $t\text{-(ID)}$ est à l'extérieur de l'intervalle de confiance est donc a_3 est significativement différent de 0, et alors il influence la croissance économique.

- **Concernant les exportations :**

$t\text{-calculé}= 4,748$.

On constate que $t\text{(EXPO)}$ est à l'extérieur de l'intervalle de confiance donc a_4 est significativement différent de 0. On peut dire que les exportations ont une influence significative sur la croissance économique Algérienne.

Pour l'Algérie, les résultats révèlent que les investissements domestiques, les exportations et le capital humain ont une influence significative sur la croissance économique en Algérie.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Pour le Maroc :

- **Concernant la constante :**

Le t-calculé= 20,130

Donc : t-calculé est à l'extérieur de l'intervalle de confiance, donc la constante est significativement différente de 0.

- **Concernant l'IDE:**

Le t-calculé= 1,833

Donc t-(IDE) est à l'intérieur de l'intervalle de confiance, donc a_1 n'est pas significativement différent de 0 ; et par conséquent on peut dire que les IDE n'ont pas une influence significative sur la croissance économique au Maroc.

- **Concernant le capital humain :**

t-calculé= 7,0385

Donc on constate que t-(KH) est à l'extérieur de l'intervalle de confiance, donc on conclue que a_2 est significativement différent de 0 et donc il a une influence significative sur la croissance économique.

- **Concernant l'investissement domestique :**

t-calculé= 2,901

On constate que t-(ID) est à l'extérieur de l'intervalle de confiance est donc a_3 est significativement différent de 0, et alors il influence la croissance économique.

- **Concernant les exportations :**

t-calculé= -1,13

On constate que t(EXPO) est à l'intérieur de l'intervalle de confiance donc a^4 n'est pas significativement différent de 0, on peut dire que les exportations n'ont pas une influence significative sur la croissance économique marocaine.

Pour le Maroc, on constate que seul le capital humain et l'investissement domestique ont une influence significative sur la croissance économique marocaine.

Pour la Tunisie :

- **Concernant la constante :**

Le t-calculé= 11,097

Donc : t-calculé est à l'extérieur de l'intervalle de confiance, donc la constante est significativement différente de 0.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

- **Concernant l'IDE:**

Le t -calculé = -1,177

Donc t -(IDE) est à l'intérieur de l'intervalle de confiance, donc a_1 n'est pas significativement différent de 0 ; et par conséquent on peut dire que les IDE n'ont pas une influence significative sur la croissance économique en Tunisie.

- **Concernant le capital humain :**

t -calculé = 6,996.

Donc on constate que t -(KH) est à l'extérieur de l'intervalle de confiance, donc on conclue que a_2 est significativement différent de 0, et donc il a une influence significative sur la croissance économique.

- **Concernant l'investissement domestique :**

t -calculé = -1,140

On constate que t -(ID) est à l'intérieur de l'intervalle de confiance est donc a_3 n'est pas significativement différent de 0, et alors l'investissement domestique n'ont pas d'influence sur la croissance économique de la Tunisie.

- **Concernant les exportations :**

t -calculé = 0,183.

On constate que t (EXPO) est à l'intérieur de l'intervalle de confiance donc a_4 n'est pas significativement différent de 0, on peut dire que les exportations n'ont pas une influence significative sur la croissance économique tunisienne.

Pour la Tunisie, il paraît que seul le capital humain qui a une influence significative sur la croissance économique en Tunisie.

b. Test d'auto corrélation des erreurs

Dans notre cas de figure la Prob.Chi-Square(2) est de :

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Tableau N°22 : Test d'auto corrélation des erreurs pour l'Algérie

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	2.275684	Prob. F(2,8)	0.1650
Obs*R-squared	5.439290	Prob. Chi-Square(2)	0.0659

Test Equation:

Dependent Variable: RESID

Method: Least Squares

Date: 10/04/17 Time: 16:28

Sample: 2000 2014

Included observations: 15

Presample missing value lagged residuals set to zero.

Source : Réalisé par nos soins sur EVIEWS 9.5.

Prob.Chi-Squar(2)_A = 0,0659 > 5%.

Tableau N°23 : Test d'auto corrélation des erreurs pour le Maroc.

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	1.246636	Prob. F(2,8)	0.3378
Obs*R-squared	3.564101	Prob. Chi-Square(2)	0.1683

Test Equation:

Dependent Variable: RESID

Method: Least Squares

Date: 10/04/17 Time: 16:56

Sample: 2000 2014

Included observations: 15

Presample missing value lagged residuals set to zero.

Source : Réalisé par nos soins sur EVIEWS 9.5.

Prob.Chi-Squar(2)_M = 0.1683 > 5%.

Tableau N°24 : Test d'auto corrélation des erreurs pour la Tunisie.

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.943320	Prob. F(2,8)	0.4287
Obs*R-squared	2.862407	Prob. Chi-Square(2)	0.2390

Test Equation:

Dependent Variable: RESID

Method: Least Squares

Date: 10/04/17 Time: 17:08

Sample: 2000 2014

Included observations: 15

Presample missing value lagged residuals set to zero.

Source : Réalisé par nos soins sur EVIEWS 9.5.

Prob.Chi-Squar(2)_T = 0,2390 > 5%.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Donc, on accepte l'hypothèse H_0 et on rejette l'hypothèse H_1 pour les trois pays, alors on peut dire que les erreurs ne sont pas auto corrélées.

2. L'interprétation des résultats de l'étude économétrique

Nous avons vu que le coefficient de détermination, le R^2 , est estimé, selon notre régression à proximité de 0,9. Cela signifie que plus de 90% des variabilités du PIB sont dus aux variations des valeurs explicatives retenues ; donc on peut dire que notre modèle est bien spécifié, et par conséquent on peut aborder l'interprétation économique des résultats qu'on a obtenu.

En effet, les résultats obtenus reflètent parfaitement la réalité des économies maghrébines.

2.1. Les sources de croissance en Algérie

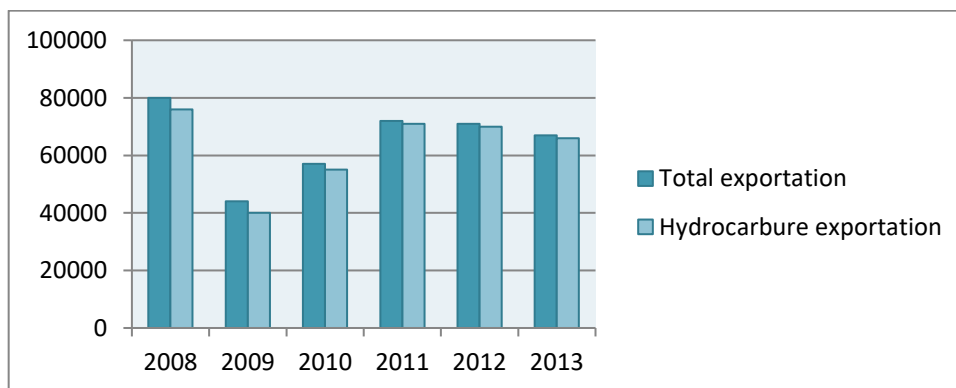
Nous avons vu que seulement les exportations, l'investissement domestique et le capital humain ont une influence significative sur la croissance du PIB.

2.1.1. Le rôle des exportations

Concernant le rôle des exportations dans la croissance du PIB algérien, les résultats obtenus dans notre régression sont parfaitement compatibles avec la réalité de l'économie algérienne qui est une économie rentière basée sur l'exportation des hydrocarbures. Celle-ci était toujours le pivot de 90% des exportations et plus de 60% des recettes budgétaires du pays.

Les figures ci-après reflètent ce constat:

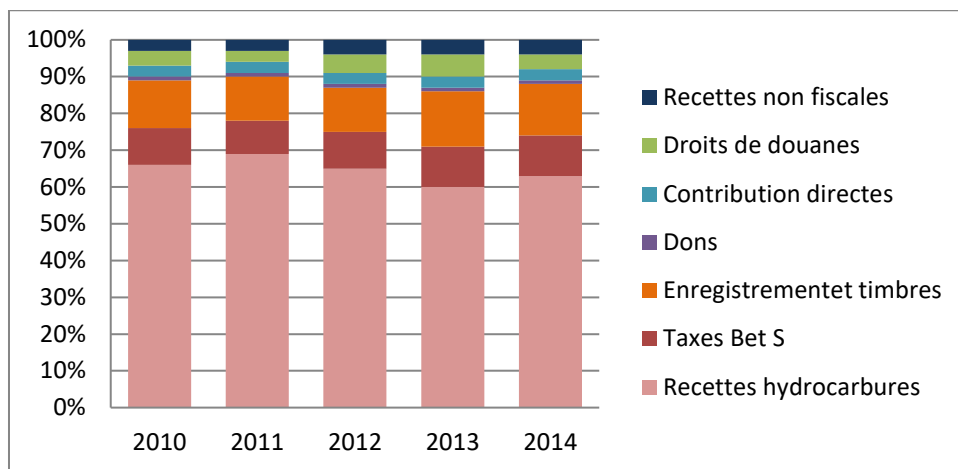
Figure N°13 : L'évolution des exportations totales et les hydrocarbures (en milliard de dollars).



Source : REFAFA Brahim, ADOULA Lakhdar, « L'impact de la variation des prix des hydrocarbures sur la croissance économique en Algérie », *Révue Algérienne d'économie et de Management* VOL 08 N°02, Algérie, 2017, p. 16.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Figure N° 14 : Structure des recettes budgétaire en Algérie entre 2010-2014.



Source : Banque d'Algérie, « *Rapport annuel* », Algérie, 2014, p. 67.

Ainsi, l'analyse de la structure des recettes budgétaires démontre une forte dépendance à la rente pétrolière. Le secteur est par excellence le pilier de l'économie locale, son apport en PIB avoisinait les 27 % en 2014 avec une valeur ajoutée de 57.8 milliards de dollars¹.

Suite au redressement du marché pétrolier et l'affermissement des prix du baril du pétrole qui avoisinait les 100 dollars (principalement sur la période 2010-2013) ont permis à l'Algérie d'afficher de bonnes performances au plan macroéconomiques. Les rentrées fiscales aux titres d'exportation ont contribué à l'amélioration des finances publiques, d'où une contribution positive des dépenses publiques à la croissance. En effet, cela s'explique par l'augmentation de l'appareil productif suite aux investissements publics menés par l'Etat via les programmes de développement quinquennal. Ces investissements ont contribué à la création des richesses à partir de l'amélioration du niveau de la production et la création des postes d'emploi.

2.1.2. Le rôle de l'investissement domestique

Notre étude économétrique a montré qu'en plus des exportations, on trouve aussi l'investissement domestique qui joue aussi un rôle important dans la croissance du produit intérieur brut en Algérie.

Mais ici il faut signaler qu'il s'agit, d'avantage de l'investissement domestique public. Quant à l'investissement privé, son rôle est très loin pour être significatif.

¹ Banque d'Algérie(2014), op.cit, p. 26.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Dans les années 1990, la faiblesse de l'investissement domestique public, notamment dans les infrastructures, a contrarié la croissance économique alors que le secteur public était dominant. Mais les pouvoirs publics ont réagi dans la décennie 2000, et à la faveur de l'accroissement des recettes fiscales des hydrocarbures, ils ont mis en place des politiques budgétaire et financières en faveur de la croissance économique via l'investissement public effectué dans le cadre des programmes de la relance économique.

« Au cours de la période 2000-2010, l'investissement public a représenté en moyenne 13% du PIB (8,2% en 2000 et 15,2 % en 2010), soit le taux le plus élevé parmi les pays émergents et les pays en développement, y compris les pays exportateurs de pétrole. Il était de 8% entre 2004 et 2008 en Afrique subsaharienne, niveau jugé élevé par les institutions financières internationales par rapport aux autres parties du monde et conforme au stock limités de capital physique de ces pays »¹

Néanmoins, il faut mettre en place les conditions nécessaires qui permettent un effet d'entraînement de l'investissement public sur l'investissement privé.

2.1.3. Le rôle du capital humain

Notre étude empirique a montré que, pour le cas de l'Algérie, le capital humain, représenté par le taux d'inscription à l'enseignement secondaire, a un effet significatif sur la croissance du PIB, toute augmentation d'un point du taux de scolarisation au secondaire entraîne une augmentation 0,021 du taux de croissance du PIB/tête.

Pour les spécialistes, tous les enfants doivent recevoir une instruction de base en mettant en place un système éducatif universel, qui permet l'accès à la scolarité élémentaire donnant à chacun le niveau d'alphabétisation minimal nécessaire pour la vie.

Actuellement, le système éducatif algérien est composé de 4 sous systèmes placés sous la tutelle administrative et pédagogique de 02 départements distincts.

Il comprend un enseignement primaire et moyen qui est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus, et se termine par le brevet d'enseignement moyen (BEM), cet enseignement est la préoccupation majeure de toute politique éducative, la raison pour laquelle l'Etat algérien consacre chaque année une part importante du budget de l'Etat au budget de fonctionnement de l'enseignement fondamental, soit « 171,105 Milliards de dinars

¹ Banque d'Algérie, « *Rapport annuel* », Algérie, 2010, p.64.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

en 2003 et à 186,620Milliards de dinars en 2004, représentant respectivement 15,59% et 15,55% du budget de fonctionnement de l'Etat »¹.

A l'instar du secteur de l'éducation nationale, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est considéré comme un secteur stratégique dans les politiques économiques et sociales de l'Etat algérien de l'indépendance à nos jours, il représente la source fondamentale de la formation des cadres, mérite une attention particulière du fait de l'importance de sa mission, et du nombre important de nouveaux bacheliers qui accèdent chaque année à l'université. Pour cela, l'Etat lui a consacré depuis l'indépendance des budgets importants, à titre d'exemple, en 2002 le budget de fonctionnement s'élevait à 58,743 milliards de DA, soit 1,31% du produit intérieur brut, et 20,92 milliards de DA de budget d'équipement, soit 0.47% du PIB².

2.1.4. Les IDE en Algérie

L'IDE semble influencer négativement sur la croissance économique algérienne, ce qui s'explique par la concentration de ces investissements dans le secteur énergétique qui délimite les avantages de l'investissement direct étranger dans l'économie, puisque le secteur d'hydrocarbure reste impénétrable de la part des autres sociétés industrielles qui ne détiennent pas les technologies nécessaires pour les industries extractives. De plus, les firmes multinationale travaillent dans les gisements de pétrole algérien ne collaborent pas avec des partenaires locaux ce qui ne permet pas de transmettre les savoirs managériaux et techniques aux entreprises locales, donc la contribution de l'IDE se limitera à la réalisation du revenus.

2.2. Les sources de croissance au Maroc

D'après les résultats de notre étude, il résulte que la croissance au Maroc est expliquée en grande partie par les facteurs endogènes soit le capital humain et l'investissement domestique.

2.2.1. Le rôle du capital humain

Comme on peut constater à travers des résultats de la régression ci-dessus, le capital humain explique une part importante de la croissance du PIB sur la période considérée.

Le système éducatif marocain comprend les trois niveaux fondamentaux d'enseignement à savoir, le primaire, le secondaire et le supérieur. L'accès, les méthodes de financement et les

¹ BOUZENIT Mohamed, « *Politiques éducatives et croissance économique : étude analytique et économétrique pour le cas de l'Algérie* », Université de Bejaia, p. 6.

²Ibid, p. 6.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

problématiques qui se posent à la politique éducative diffèrent d'un niveau à un autre. D'un point de vue théorique, chacun de ces niveaux exerce un impact différent sur les niveaux de croissance économique et de développement humain.

L'enseignement primaire permet d'éliminer l'illettrisme de la population, en permettant aux individus d'apprendre à lire, écrire et calculer. Il est considéré comme étant suffisant pour permettre la production de biens et services ne nécessitant que peu d'efforts intellectuels.

L'enseignement secondaire permet par contre aux travailleurs d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour l'utilisation et l'adoption de la technologie dans le processus de production, tandis que l'enseignement supérieur permet la production de l'innovation, de la technologie et de l'économie basée sur le savoir et la connaissance.

2.2.2. Le rôle de l'investissement domestique

Nos résultats montrent que l'investissement au Maroc constitue un levier important de la régression du PIB. La contribution de la FBCF à la croissance économique est passée de 1,6 entre 1999 et 2005 à 2,1 points entre 2006 et 2011, alors qu'elle était de 0,9% entre 1990 et 1999¹.

Cette variable est une résultante pas seulement de l'effort d'épargne du pays mais également du niveau de développement de son secteur financier, donc elle résume les politiques du pays en matière d'encouragement de l'épargne, de l'investissement et de développement du secteur financier pour une canalisation efficace de l'épargne vers l'investissement.

Ce dernier affecte le rythme de croissance économique à travers deux canaux, le premier est le volume de cet investissement qui a, à son tour, deux effets à savoir : l'augmentation des dépenses du côté de la demande et l'accroissement des capacités productives du côté offre, le deuxième canal est la qualité productive des équipements et des biens capitaux acquis par cet investissement².

¹ MOULINE Mohamed Tawfiq, « Dans quelle mesure l'investissement public national contribue-t-il à la relance de la croissance dans le cadre d'une politique axée sur l'inflation », conférence, Casablanca, 03 Aout 2012, p. 3.

²<http://www.mawarid.ma/document-3228.html> , consulté le 08/10/2017, à 11.08.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

2.2.3. Les IDE au Maroc

Notre modèle économétrique a montré que les IDE n'ont pas vraiment un effet significatif sur la croissance du PIB au Maroc, et ce malgré le signe positif qu'il affiche. Sa contribution dans la croissance économique reste médiocre par rapport aux autres variables endogènes du modèle. En effet, selon notre modèle, l'augmentation des IDE de 1% engendrent seulement 0,03% d'augmentation du PIB/tête, ce qui est trop faible et loin d'être significatif, puisque le Maroc draine la majorité des flux entrants d'investissements directs étrangers à partir des opérations de privatisation. Ce qui limite d'avantage la diffusion des spillovers dans l'économie.

2.3. Les sources de la croissance en Tunisie

Les résultats du modèle mettent en lumière une contribution positive et significative du facteur humain dans l'accroissement du PIB tunisien.

La contribution croissante observée du capital humain est due à l'amélioration continue du niveau d'éducation de la main d'œuvre tunisienne.

En effet, l'éducation en Tunisie a toujours été considérée comme un facteur de développement économique majeur, « l'Etat tunisien accorde la part la plus importante de leurs ressources budgétaires à ce secteur (en 2012, près de 15% du budget de l'Etat et plus de 5% du PIB) »¹.

De manière mécanique, les très importants efforts de scolarisation primaire et secondaire réalisés ces dernières années conduiront à une forte hausse des effectifs étudiants en Tunisie.

2.3.1. L'IDE en Tunisie

En Tunisie, l'IDE accuse un signe négatif significatif, ce qui peut être expliquée par l'effet d'éviction qu'entraîne l'IDE sur l'ID du pays, par le biais de la concurrence accrue sur les marchés locaux de facteurs et sur le marché financier.

En effet, les firmes étrangères dépassent les firmes locales en matière de technologie. L'investissement étranger va donc, « chasser » l'investissement national et même causer leur faillite. Dans le cas où la firme multinationale va opérer dans une branche d'activité où il y'a déjà des firmes domestiques, l'investisseur étranger peut s'accaparer les opportunités d'investissement qui étaient proposés ou investisseurs locaux ou que ces derniers ont pu entreprendre, dans ce cas, l'IDE va réduire le volume d'investissement domestique qui aurait pu être réalisés.

¹ Organisation internationale du travail, « Analyse du système éducatif Tunisien », Tunisie, 2013, p. 7.

CHAPITRE III : LES EFFETS DES IDE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AUX PAYS DU MAGHREB

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons tenté d'analyser les différentes théories de la croissance. Des classiques aux théories modernes symbolisés notamment par les modèles de croissance endogène. En effet, comme nous l'avons démontré, la vision des économistes de la croissance était généralement divergente et paradoxale.

Contrairement à la théorie néoclassique qui n'attribue aucune contribution des IDE dans la croissance, étant donné que celle –ci ne peut résulter que du progrès technologique, de la croissance de la population et de la force de travail et qui sont considérés comme exogènes, la théorie de la croissance endogène donne aux IDE un potentiel considérable pour la réalisation de la croissance.

Malgré le consensus établi sur les effets positifs des IDE dans les pays en voie de développement, la littérature empirique consacrée aux flux d'IDE à destination des pays maghrébin ne parvient pas à déterminer systématiquement l'existence des retombées positives sur l'économie locale.

Les résultats issus du modèle empirique indiquent que l'investissement domestique, les exportations et le capital humain, sont les facteurs les plus dynamiques dans la création des Spillovers positifs. Toutefois, ces retombées ne parviennent pas à générer une croissance positive ou du moins compenser les effets négatifs de l'IDE.

Conclusion générale

Conclusion générale

Depuis la fin des années 1980, l'IDE prend de plus en plus d'ampleur, devenant de nos jours, l'un des grands enjeux de concurrence et de rivalité entre les pays de plus, il est considéré comme une source stable de financement et surtout un vecteur important pour le transfert des technologies, des capacités d'innovation et des pratiques de gestion et d'organisation.

Cette montée en puissance est à l'origine de plusieurs facteurs. Outre les programmes de privatisation et les opérations de fusions-acquisition, la libéralisation des politiques d'accueil vis-à-vis des entreprises étrangères constitue un facteur principal de l'accroissement des flux des IDE.

L'analyse économétrique proposée nous a montré, que pour le cas des pays du Maghreb sur la période qui s'étale sur une quinzaine d'années (2000-2014), l'investissement direct étranger n'a pas un effet positif sur la croissance économique. Ce constat est dû au niveau d'attractivité de ces économies.

En effet, les IDE entrants dans la région sont trop faibles et loin d'être des attentes des autorités publiques, et ce malgré les réformes engagées dès le début des années 90 et malgré les différentes mesures d'incitation prises par les pouvoirs publics pour améliorer le milieu des affaires au Maghreb et pour instaurer un climat de confiance assez suffisant afin de captiver des IDE. Bureaucratie, difficultés d'accès au foncier, inadéquation du système bancaire et autres difficultés structurelles de l'économie maghrébine sont toujours évoquées comme étant des obstacles limitant l'attractivité et la captivité des investissements étrangers dans la région.

En se basant sur notre étude, nous avons pu répondre aux hypothèses de notre recherche comme suit :

➤ Concernant la première hypothèse, on s'est intéressé au développement de la théorie de la croissance économique pour infirmer ou confirmer la liaison de causalité positive entre les investissements directs étrangers et la croissance économique. Dans ce cadre différentes écoles de pensées ont essayé de comprendre les mécanismes et les sources de la croissance économique à long terme.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ici l'ensemble de ces travaux menés et abordés dans notre travail démontrent, même si on ne décelez pas une unanimité totale, l'existence d'un lien de causalité positif entre l'IDE et la croissance économique.

➤ Concernant la deuxième hypothèse, sa vérification était menée à travers deux analyses.

La 1^{ère} avait un aspect théorique dont on a fait un diagnostic sur la situation des IDE au Maghreb et notamment leur encadrement juridique. En effet, plusieurs réformes d'ordre législatif et institutionnel ont été entreprises pour améliorer l'environnement des affaires dans ces pays.

La 2^{ème} analyse était basée sur une démarche économétrique en se basant sur des données allant de 2000-2014, on a essayé de construire un modèle dont la croissance est la variable endogène.

A l'issue de notre étude empirique, on estime que les gouvernements des pays Maghreb ne semblent pas profiter pleinement des IDE attirés sur leurs territoires, Ainsi, l'analyse des résultats se complique davantage du fait que l'impact de l'investissement étranger dépend des capacités d'absorption et d'innovation des pays hôtes, de la coopération des FMN avec les acteurs locaux, du secteur d'activité, etc.

Sachant que l'ouverture économique à l'investissement international est aujourd'hui plus que jamais une nécessité, les pays Maghreb et plus largement les pays en développement sont appelés à relever le défi pour s'engager dans la voie de la mondialisation. Au cœur du défi se situent la volonté et la capacité de ces pays à instaurer un véritable processus de croissance facilitant l'attraction des investisseurs étrangers, et permettant de tirer profit des IDE en tant que modalité d'intégration de l'économie internationale.

Bibliographie

Bibliographie

☞ Ouvrages :

- AMELON Jean- Louis, CAREDEBAT Jean-Marie, « *Les nouveaux défis de l'internationalisation* », éd de Boeck, Paris, 2010.
- ARROUS Jean, « *Les théories de la croissance* », éd du Seuil, Paris 1999.
- AZOULAY Gérard, « *Les théories de développement du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités* », éd PUR, Paris, 2002.
- BEN HAMMOUDA Hakim, « *Tunisie, économie politique d'une révolution* », éd de Boeck, paris 2012.
- BENACHENHOU Abdelatif, « *Algérie, modalisation maîtrisée* », impression autographe, Paris, 2004.
- BENICHI Régis, « *Histoire de la mondialisation* », éd Vuibert, Paris, 2006.
- BOST François, « *La localisation des activités économique* », éd Armand Colin, Paris, 2002.
- BOURBONNAIS Régis, « *Econometrie* », éd Dunod, Paris, 1993.
- BRASSEUL Jacques, « *Introduction à l'économie de développement* », éd Armand Colin 3éd, Paris, 2008.
- BUSSEAU Annick, « *Stratégie et technique du commerce international* », éd Masson, Paris, 1994.
- COHEN Michel, PRADEL Jacqueline, « *Econométrie : théories et technique de bases* », éd LITEC, Paris, 1993.
- DALAS Jean- pierre, « *Economie contemporaine* », éd Ellipses, Paris, 2001.
- DEBRUEEKER Ronald, « *Stratégies organisationnelles* », éd Economica, Paris, 1995.
- DELAPIERRE Michel, MILELLI Christian, « *Firmes multinationales* », éd Vuibert, Paris, 1995.
- DENIS Tersen, jean- Luc BRISCOUT, « *Investissement international* », éd Armand Colin, Paris, 1999.
- DURROUSSET Maurice, « *La mondialisation de l'économie* », éd ellipses, Paris, 1994.
- GARETTE.B, DUSSAGE.P, « *Les stratégies d'alliance* », éd d'Organisation, Paris, 1995.

- GOUTTEDARD.C, « *La croissance économique dans la théorie d'A .Smith, D Ricardo, T. Malthus* », licence APE, 1999.
- GUERRAOU I Driss, RICHET Xavier, « *Les investissements directs étrangers, facteurs d'attractivité et de localisation* », éd l'Harmattan, Paris, 1997.
- HARRISON Andrew, « *Business international et mondialisation* », éd de Boeck, Paris, 2004.
- JACQUEMOT Pierre, « *La firme multinationale, une introduction économique* », éd Economica, Paris, 1999.
- Jean-Marc Huart, « *Croissance et développement* », éd Bréal, Paris, 2003.
- KRUGMAN Paul, OBSTEFELD Maurice, « *Economie international* » édition De Boeck 3^{ème} éd Belgique, 2001.
- MAZEROLLE Fabrice, « *Les firmes multinationales* », éd Vuibert, Paris, 2006.
- MEIER Olivier, SCHEIR Guillaume, « *Entreprises multinationales* », éd Dunod, Paris, 2005.
- MEZOUGH I Mihoub, « *La localisation industrielle au Maghreb* », éd KARTHALA et IRMC, Paris, 2009.
- MICHALET.C.A, « *La séduction des nations ou comment attirer l'investissement* », éd Economica, Paris, 1999.
- MICHALET.C.A, « *Le capitalisme mondial* », éd PUF, Paris, 1998.
- MICHALET.C.A, « *Qu'est-ce que la mondialisation* », éd La Découverte, Paris, 2004.
- MUCHIELLI J.L, « *Multinationales et mondialisation* », éd Seuil, Paris, 1998.
- RAINELLI Michel, « *Stratégies des entreprises face à la mondialisation* », éd Management et Société, Paris, 1999.
- RICARD E. CAVES. JEFFREY A .FRANKEL. RONALD W. JANES, « *Commerce et paiement internationaux* », éd De Boeck, Bruxelles, 2003.
- RIDER Dominique, « *Les gagnants et les perdants de la mondialisation* », éd Economica, Paris, 2007.
- RYS Arnaud, VANEECLOO Nicolas, « *Econométrie : théorie et application* », éd NATHAN, Paris, 1998.
- WLADMIRI Andref, « *Les multinationales globales* », éd La Découvert, Paris, 1996.

☞ Revues et Articles :

- « *Images économiques du monde 2010* », éd Armand Colin, Paris, 2009.
- ALAYA Merouane, « *Les investissements direct étrangers et croissance économique : une estimation à partir d'un modèle structurel pour les pays de la Rive sud de la méditerranée* », CED, université Montesquieu-Bordeau, Paris, 2004.
- ALAYA.M, NICET-CHENAF.D, ROUGIER.E, « *Politique d'attractivité des IDE et dynamique de croissance du sud est de la méditerranée* », France, 2007.
- Ambassade de France en Tunisie « *Service économique régional* », mai 2015.
- Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économiques, « *IDE en Tunisie et présence Française en 2005* », 2006.
- ANRT, « *Rapport annuel* », Maroc, 2014.
- ARPT, « *Observatoire du marché d'internet en Algérie* », Algérie, 2015.
- Banque d'Algérie, « *Rapport annuel* », Algérie, 2010.
- Banque d'Algérie, « *Rapport annuel* », Algérie, 2014.
- BENHABIB Abderezzak, « *Déterminants et effets des investissements directs étrangers sur la croissance économique en Algérie* », colloque sur l'évolution des programmes d'investissements publics 2001-2014, Université de Sétif, 2013.
- BOUZENIT Mohamed, « *Politiques éducatives et croissance économique : étude analytique et économétrique pour le cas de l'Algérie* », Université de Bejaia.
- CHATELAM Jean –Bernard, « *Comment bien régresser : La statistique peut 'elle se passer d'artéfacts ?* » Prisme N°19, octobre 2010.
- CHIHA Khemici, KEDDI Abdelmajid, « *Investissement direct étranger et croissance économique, cas : région du Maghreb* », revue nouvelle économie N°8, Algérie, 2013.
- CNUCED, « *Examen de la politique d'investissement en Algérie* », New York et Genève, 2004.
- CNUCED, « *Guide d'investisseurs au Maroc : opportunités et conditions* », Nation Unis, New York et Genève, juillet 2010.
- CNUCED, « *Investir Dans Une Economie Faible, Intensité De Carbone* », Nation Unis, New York et Genève, 2010.
- CNUCED, « *Rapport d'investissement dans le monde* », New York et Genève, 2005.
- CNUCED, « *Rapport sur l'investissement dans le monde* », New York et Genève, 2016.

- CNUCED, « *Rapport sur l'investissement dans le monde* », New York et Genève, 2014.
- CNUCED, « *Tendances et déterminants : rapport sur l'investissement dans le monde* », Nations Unis, New York et Genève, 1998.
- CNUCED, « *Examen de la politique d'investissement au Maroc* », Nations Unis, New York et Genève, 2008.
- Commission économique pour l'Afrique, « *Profil Afrique du nord* », Nations Unis, mars 2016.
- CUMENGE Gabriel, « *Les investissements industriels français au Maroc, une étude empirique sur la décennie 90* », France, 2004.
- Direction des études et des prévisions financières, « *Le tableau de bord des indicateurs macro économique* », Maroc, 2015
- Direction générale des impôts, « *Guide des impôts : dispositif des incitations* », Maroc, 2016.
- FLEURY Martin, PAYET J.F, « *Dynamique des investissements dans les pays riverains de la méditerranée* », éd IPAMED, juin 2015.
- HAFID Ilyas, « *Investissement direct étranger en Algérie : attractivité et opportunités* », Revue Maghrébine d'économie et de Management N°2/09/2015,
- HAMMOUDI Hakim, HAITIT Wadii, « *L'investissement des multinationales dans la formation du capital humain des pays en développement est-il souhaitable* » Revue, Région et développement N°20 ,2004.
- INTT, « *Annuel de l'observation du marché de télécommunication tunisien* », Tunisie, 2015.
- KNICKERBOLKER.F (1974), *Oligopolistic reaction and multinational enterprise*, Boston, Harvard business school, division of research.
- KPMG, « *Guide d'investissement en Algérie* », Algérie, 2011.
- KPMG, « *Guide d'investissement en Algérie* », Algérie, 2015.
- Les cahiers de l'APS, « *Algérie 2000-2013 : développement socio-économique* », magazine spécial-croissance et développement, APS, 2014.
- MARKUSEN.J, « *The boundaries of multinational enterprises and the theory of international trade* », journal of economic perspective, vol.9, n° 2, 1995.

- MOULINE Mohamed Tawfiq, « *Dans quelle mesure l'investissement public national contribue t-il à la relance de la croissance dans le cadre d'une politique axé sur l'inflation* », conférence, Casablanca, 03 Août 2012.
- OCDE, « *Examens de la politique d'investissement en Tunisie* », New York et Genève, 2012.
- OCDE, « *L'approche des entreprises dans la lutte contre les pratiques entachées de corruption* », document de travail sur l'investissement international, N° 2003/2.
- OCDE, « *Définition et référence des investissements directs internationaux* », 4^{ème} édition, Paris ,2008.
- OCDE, « *L'investissement directs étranger au service de développement, optimiser les avantages, minimiser les coûts* », Paris, 2002.
- Office de change, « *Guide de l'investisseur étrangers en matière de change* » Maroc, 2005.
- Organisation internationale du travail, « *Analyse du système éducatif Tunisien* », Tunisie, 2013.
- REFAFA Brahim, ADOULA Lakhdar ,« *L'impact de la variation des prix des hydrocarbures sur la croissance économique en Algérie* », Revue Algérienne d'économie et de Management VOL 08 N°02, Algérie,2017, p. 16.

☞ **Thèses et Mémoires :**

- GRAICHE Lynda, « *Les formes d'implantation des firmes multinational en Algérie : objectifs et stratégies* » mémoire de Magister en sciences de gestion UMMTO, 2012.
- THAALBI INES, « *Déterminants et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie* », Thèse de doctorat, université de Strasbourg, France, 2013.

☞ **Textes législatifs et réglementaires :**

- L'article 02 de la loi 95/19.
- L'article 23, loi N° 63-277 du 26/07/1963, portant du code d'investissement, journal officiel N° 53.
- L'article 03, ordonnance N°66, du 15/09/1966, portant codes des investissements, journal officiel N°80.

- L'article 4, ordonnance N°66-284, du 15/09/1966 portant code des investissements, journal officiel N°53.

☞ **Site internet :**

- http://www.geotourweb.com/nouvelle_page_215.htm .
- <http://www.lemoci.com/fiche-pays/maroc>.
- <http://www.lemoci.com/fiche-pays/tunisie>.
- <http://www.mawarid.ma/document-3228.html> .
- https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/print_ag.html.
- [www. banque mondiale. Org](http://www.banque-mondiale.org).
- www.Wikipédia.com.

Annexes

Vu la loi n° 90- 30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la loi n° 90-36 du 31 décembre 1990 portant loi de finances pour 1991, notamment ses articles 38 et 65 relatifs aux codes fiscaux;

Vu le décret législatif n° 93- 12 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 95-22 du 29 Rabie El Aouel 1416 correspondant au 26 août 1995, modifiée et complétée, relative à la privatisation des entreprises publiques;

Vu la loi n° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant loi minière ;

Le Conseil des ministres entendu,

Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — La présente ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et /ou de licence .

Art. 2. — Il est entendu par investissement au sens de la présente ordonnance:

1. — les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
2. — la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
3. — les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Art. 3. — Les investissements visés aux articles 1er et 2 ci-dessus, peuvent bénéficier des avantages de la présente ordonnance . Les conditions d'accès à ces avantages sont fixées par le Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous.

Art. 4. — Les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement.

Ces investissements bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les investissements ayant bénéficié d'avantages font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'agence visée à l'article 6 ci-dessous.

Art. 5. — La forme et les modalités de la déclaration d'investissement, de la demande d'avantages et de la décision d'octroi des avantages, sont fixées par voie réglementaire.

Art. 6. — Il est créé, auprès du Chef du Gouvernement, une agence nationale de développement de l'investissement ci-après dénommée "l'Agence".

Art. 7. — L'Agence dispose d'un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de dépôt de la demande d'avantages pour :

— fournir aux investisseurs tous documents administratifs nécessaires à la réalisation de l'investissement.

— notifier à l'investisseur la décision d'octroi ou de refus des avantages sollicités.

En cas d'absence de réponse ou de contestation de la décision de l'agence, l'investisseur peut introduire un recours auprès de l'autorité de tutelle de l'agence, qui dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours pour lui répondre.

La décision de l'agence peut faire l'objet d'un recours juridictionnel.

Art. 8. — La décision de l'agence indique, outre le bénéficiaire, les avantages accordés à celui-ci ainsi que les obligations à sa charge conformément aux dispositions de la présente ordonnance.

Un extrait de la décision de l'agence identifiant le bénéficiaire et les avantages accordés fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces légales.

TITRE II LES AVANTAGES

Chapitre I

Le régime général

Art. 9. — Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements définis aux articles 1er et 2 ci-dessus peuvent bénéficier, au titre de leur réalisation telle que visée à l'article 13 ci-dessous des avantages suivants :

- 1 — application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- 2 — franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- 3 — exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné .

Chapitre II

Le régime dérogatoire

Art. 10. — Bénéficient d'avantages particuliers :

- 1— les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat,

2 – ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

Les zones visées à l'alinéa 1er, ainsi que les investissements visés à l'alinéa 2 ci-dessus sont définis par le Conseil National de l'Investissement cité à l'article 18 ci-dessous.

Art. 11. — Les investissements réalisés dans les zones citées à l'alinéa 1er de l'article 10 ci-dessus bénéficient des avantages suivants :

1. – Au titre de la réalisation de l'investissement :

— exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;

— application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;

— prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;

— franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;

— application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

2. – Après constat de mise en exploitation :

— exonération, pendant une période de dix (10) ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;

— exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans ;

— octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

Art. 12. — Les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 ci-dessus donnent lieu à l'établissement d'une convention passée entre l'agence, pour le compte de l'Etat, et l'investisseur.

La convention est conclue après approbation du Conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous, et publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Les termes de cette convention doivent être convenus, notamment à l'occasion de l'octroi d'un droit de concession et/ou d'une licence devant se traduire par un investissement éligible à ces avantages.

Art. 13. — Les investissements visés aux articles 1er, 2 et 10 ci-dessus doivent être réalisés dans un délai préalablement convenu lors de la décision d'octroi des avantages. Ce délai commence à courir à dater de la notification de la dite décision sauf décision de l'agence, citée à l'article 6 ci-dessus, fixant un délai supplémentaire.

TITRE III

**GARANTIES ACCORDEES
AUX INVESTISSEMENTS**

Art. 14. — Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement.

Les personnes physiques et morales étrangères reçoivent toutes le même traitement sous réserve des dispositions des conventions conclues par l'Etat algérien avec les Etats dont elles sont ressortissantes.

Art. 15. — Les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de la présente ordonnance à moins que l'investisseur ne le demande expressément.

Art. 16. — Sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative.

La réquisition donne lieu à une indemnisation juste et équitable.

Art. 17. — Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien, résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci, sera soumis aux juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis par arbitrage *ad hoc*.

Annexe N° 2 : Tableau comparatif des exonérations fiscales

	Algérie (ordonnance de 2001)	Maroc (charte 1995)	Tunisie (code 1993)
TVA	- En régime général, franchise pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement. - En régime dérogatoire, franchise pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA.	Exonération ou remboursement selon le cas à l'occasion de l'importation ou de l'acquisition locale des biens d'équipement, matériels et outillages.	- Incitations communes : suspension au taux de 10 % à l'importation ou à l'acquisition locale des équipements suivant des listes (à l'exception des voitures de tourisme). - Incitations spécifiques selon les secteurs prioritaires : suspension au taux de 10 % ou suspension totale selon que les équipements sont ou non acquis localement.
Droits d'enregistrements	- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de la réalisation de l'investissement (régime général et dérogatoire). - Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2 % pour les actes constitutifs et les augmentations de capital (régime dérogatoire).	- Exonération : actes d'acquisition des terrains d'investissement, sous réserve de la réalisation du projet dans un délai maximal de 24 mois. - Taux de 2,5 % pour les actes d'acquisition de terrains pour lotissement et construction. - Taux maximal de 0,50 % pour les apports en vue de constitution ou d'augmentation du capital de sociétés.	- Exonérations ou remboursement du droit d'enregistrement pour les actes de mutation, notamment dans les secteurs agricole et touristique. - Avantage sous forme d'enregistrement au droit fixe (actes de société ou mutations immobilières).

Impôt sur les bénéfices des sociétés et impôt sur revenu globale	Après constat de mise en exploitation (régime dérogatoire) : exonération pendant une durée de dix ans d'activité effective de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de l'impôt sur le revenu global sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire et de la taxe sur l'activité professionnelle.	Impôt sur les bénéfices des sociétés : exonération à 100 % s'appliquant au chiffre d'affaires à l'exportation réalisé en devises, en faveur des sociétés exportatrices, pendant les 5 premières années et réduction de 50 % par la suite. - Réduction de 50 % pendant 5 ans pour les entreprises installées dans les régions défavorisées à l'exclusion de certaines sociétés. - Réduction de 50 % pendant 5 ans pour les entreprises artisanales ou travaux manuels.	Impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu des personnes physiques : exonérations modulées en fonction de la nature de l'activité et pouvant atteindre 100 % pour les revenus et bénéfices provenant de l'exportation pour une période de 10 ans et d'une réduction de 50 % par la suite.
--	--	---	--

Annexe N°3 : Les données de l'étude économétrique

pays	années	croissance(Y)	IDE	KH	ID	EXPO
Algérie	2000	7.471	0.511	64.72	20.677	42.07
	2001	7.457	2.033	68.41	22.84	36.689
	2002	7.481	1.876	71.55	24.571	35.505
	2003	7.674	0.94	73.75	24.088	38.249
	2004	7.863	1.034	77.21	24.018	40.053
	2005	8.039	1.12	78.78	22.37	47.205
	2006	8.151	1.573	79.79	23.166	48.811
	2007	8.278	1.25	70.28	26.325	47.068
	2008	8.449	1.543	76.95	29.232	47.973
	2009	8.262	2.002	93.07	38.236	35.372
	2010	8.405	1.427	79.17	36.283	38.445
	2011	8.602	1.286	99.86	31.671	38.788
	2012	8.627	0.718	NA	30.801	36.893
	2013	8.610	0.806	NA	34.179	33.205
	2014	8.609	0.703	NA	36.78	30.663
Maroc	2000	7.134	0.568	38.449	26.973	26.787
	2001	7.151	0.365	40.205	25.854	28.209
	2002	7.209	0.187	42.549	26.329	28.918
	2003	7.4.8	4.442	44.750	25.927	27.504
	2004	7.532	1.32	48.054	27.293	28.108
	2005	7.566	2.598	49.838	28.487	30.919
	2006	7.653	3.447	52.599	29.169	32.755
	2007	7.828	3.551	55.579	32.155	34.572
	2008	7.974	2.666	57.673	34.417	35.742
	2009	7.966	2.121	60.444	31.662	28.003
	2010	7.957	1.331	62.692	30.656	32.233
	2011	8.028	2.487	65.749	31.495	34.7
	2012	7.983	2.892	69.062	32.598	34.93
	2013	8.057	3.146	62.150	30.793	32.778
	2014	8.067	3.209	64.795	29.666	34.333
Tunisie	2000	7.717	3.496	74.636	25.167	39.574
	2001	7.734	2.046	76.596	25.325	42.817
	2002	7.772	3.415	78.048	24.764	40.785
	2003	7.933	1.965	77.547	22.9	39.483
	2004	8.051	1.899	81.649	22.129	42.221
	2005	8.076	2.208	84.408	21.331	44.932
	2006	8.129	9.424	86.957	22.583	46.027
	2007	8.244	3.895	90.667	23.047	51.086
	2008	8.376	5.798	92.566	23.523	56.174

	2009	8.333	3.51	90.784	24.182	45.834
	2010	8.337	3.029	90.428	24.651	50.478
	2011	8.365	0.944	92.057	21.857	49.339
	2012	8.339	3.451	91.532	22.492	49.396
	2013	8.368	2.289	90.141	21.91	47.74
	2014	8.394	2.153	90.983	20.336	45.57

Source : www.banquemondiale.org.

Annexe N°04 : La table de Student

ν	P = 0,90	0,80	0,70	0,60	0,50	0,40	0,30	0,20	0,10	0,05	0,02	0,01
1	0,158	0,325	0,510	0,727	1,000	1,376	1,963	3,078	6,314	12,706	31,821	63,657
2	0,142	0,289	0,445	0,617	0,816	1,061	1,386	1,886	2,920	4,303	6,965	9,925
3	0,137	0,277	0,424	0,584	0,765	0,978	1,250	1,638	2,353	3,182	4,541	5,841
4	0,134	0,271	0,414	0,569	0,741	0,941	1,190	1,533	2,132	2,776	3,747	4,604
5	0,132	0,267	0,408	0,559	0,727	0,920	1,156	1,476	2,015	2,571	3,365	4,032
6	0,131	0,265	0,404	0,553	0,718	0,906	1,134	1,440	1,943	2,447	3,143	3,707
7	0,130	0,263	0,402	0,549	0,711	0,896	1,119	1,415	1,895	2,365	2,998	3,499
8	0,130	0,262	0,399	0,546	0,706	0,889	1,108	1,397	1,860	2,306	2,896	3,355
9	0,129	0,261	0,398	0,543	0,703	0,883	1,100	1,383	1,833	2,262	2,821	3,250
10	0,129	0,260	0,397	0,542	0,700	0,879	1,093	1,372	1,812	2,228	2,764	3,169
11	0,129	0,260	0,396	0,540	0,697	0,876	1,088	1,363	1,796	2,201	2,718	3,106
12	0,128	0,260	0,395	0,539	0,695	0,873	1,083	1,356	1,782	2,179	2,681	3,055
13	0,128	0,259	0,394	0,538	0,694	0,870	1,079	1,350	1,771	2,160	2,650	3,012
14	0,128	0,258	0,393	0,537	0,692	0,868	1,076	1,345	1,761	2,145	2,624	2,977
15	0,128	0,258	0,393	0,536	0,691	0,866	1,074	1,341	1,753	2,131	2,602	2,947
16	0,128	0,258	0,392	0,535	0,690	0,865	1,071	1,337	1,746	2,120	2,583	2,921
17	0,128	0,257	0,392	0,534	0,689	0,863	1,069	1,333	1,740	2,110	2,567	2,898
18	0,127	0,257	0,392	0,534	0,688	0,862	1,067	1,330	1,734	2,101	2,552	2,878
19	0,127	0,257	0,391	0,533	0,688	0,861	1,066	1,328	1,729	2,093	2,539	2,861
20	0,127	0,257	0,391	0,533	0,687	0,860	1,064	1,325	1,725	2,086	2,528	2,845
21	0,127	0,257	0,391	0,532	0,686	0,859	1,063	1,323	1,721	2,080	2,518	2,831
22	0,127	0,256	0,390	0,532	0,686	0,858	1,061	1,321	1,717	2,074	2,508	2,819
23	0,127	0,256	0,390	0,532	0,685	0,858	1,060	1,319	1,714	2,069	2,500	2,807
24	0,127	0,256	0,390	0,531	0,685	0,857	1,059	1,318	1,711	2,064	2,492	2,797
25	0,127	0,256	0,390	0,531	0,684	0,856	1,058	1,316	1,708	2,060	2,485	2,787
26	0,127	0,256	0,390	0,531	0,684	0,856	1,058	1,315	1,706	2,056	2,479	2,779
27	0,127	0,256	0,389	0,531	0,684	0,855	1,057	1,314	1,703	2,052	2,473	2,771
28	0,127	0,256	0,389	0,530	0,683	0,855	1,056	1,313	1,701	2,048	2,467	2,763
29	0,127	0,256	0,389	0,530	0,683	0,854	1,055	1,311	1,699	2,045	2,462	2,756
30	0,127	0,256	0,389	0,530	0,683	0,854	1,055	1,310	1,697	2,042	2,457	2,750
∞	0,126	0,253	0,385	0,524	0,674	0,842	1,036	1,282	1,645	1,96	2,326	2,576

Nota. ν est le nombre de degrés de liberté.

Le quantile d'ordre $1 - \frac{\alpha}{2}$ se lit dans la colonne $P = \alpha$.

Le quantile d'ordre $1 - \alpha$ se lit dans la colonne $P = 2\alpha$.

Liste des tableaux

Liste des tableaux :

- Tableau N°01 :** Distribution sectorielle des IDE Britannique en 1914.
- Tableau N°02 :** Stock d'ide en 1960 par zone et par secteur.
- Tableau N°03 :** Le choix de localisation dans le modèle de « OLI » de Dunnig.
- Tableau N°04 :** Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises.
- Tableau N°05 :** Avantages et inconvénients de la création des filiales.
- Tableau N°06 :** Avantages et inconvénients de la fusion-acquisition.
- Tableau N°07 :** Avantages et inconvénients de la joint venture.
- Tableau N°08 :** Avantages et inconvénients de la franchise.
- Tableau N°09 :** Avantages et inconvénients de la licence.
- Tableau N°10 :** Avantages et inconvénients de la succursale.
- Tableau N°11 :** Avantages et inconvénients des alliances.
- Tableau N°12 :** Flux et stocks d'ide entrants au pays du Maghreb entre 2000-2014.
- Tableau N°13 :** Les garanties accordées aux investisseurs étrangers.
- Tableau N°14 :** Rapport FBCF/PIB en pourcentage au pays du Maghreb entre 2010-2014.
- Tableau N°15 :** Coût facteur travail au pays du Maghreb en 2014.
- Tableau N°16 :** Indice de développement des TIC au pays du Maghreb 2012-2013.
- Tableau N°17 :** Comparaison des taux d'ouverture commerciale au pays du Maghreb.
- Tableau N°18 :** Le climat des affaires au pays du Maghreb.
- Tableau N°19 :** Les résultats de la régression pour l'Algérie.
- Tableau N°20 :** Les résultats de la régression pour le Maroc.
- Tableau N°21 :** Les résultats de la régression pour la Tunisie.
- Tableau N°22 :** Teste d'auto corrélation des erreurs pour l'Algérie.
- Tableau N°23 :** Teste d'auto corrélation des erreurs pour le Maroc.
- Tableau N°24 :** Teste d'auto corrélation des erreurs pour la Tunisie.

Liste des figures

Liste des figures :

Figure N°01 : Flux mondiaux d'IDE entre 2005-2010 en milliards de dollars.

Figure N°02 : Cycle de vie des produits de Vernon.

Figure N°03 : Evolution du taux d'inflation en Algérie entre 2000-2014.

Figure N°04 : Evolution du taux de chômage en Algérie entre 2000-2014.

Figure N°05 : Evolution du taux de chômage au Maroc entre 2000-2014.

Figure N°06 : Evolution du taux d'inflation au Maroc entre 2000-2014.

Figure N°07 : Evolution du taux d'inflation en Tunisie entre 2000-2014.

Figure N°08 : Répartition des projets d'IDE par secteur en Algérie entre 2002-2008.

Figure N°09 : Répartition sectorielle des IDE au Maroc en 2014.

Figure N°10 : Répartition sectorielle des IDE en Tunisie entre 2000-2013.

Figure N°11 : Taux de croissance au pays du Maghreb entre 2000-2014.

Figure N°12 : Indice de perception de la corruption au pays du Maghreb en 2014.

Figure N°13 : L'évolution des exportations totales et les hydrocarbures.

Figure N°14 : Structure des recettes budgétaire en Algérie entre 2010-2014.

Table des matières

Table des matières

Introduction générale	01
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DES IDE	03
Introduction	03
Section1 : Aperçu général sur les Investissements Directs Etrangers et les Firmes Multinationales	03
1. Notions sur l'investissement direct à l'étranger	04
1.1. Caractéristiques de l'investissement direct à l'étranger	04
1.1.1. Définition	04
1.1.2. Distinction avec les autres formes (l'investissement de portefeuille)	06
1.2 .La mesure des IDE : Flux et Stock	07
1.2.1. En termes de flux	07
1.2.2. En termes de stock	07
1.3. Objectifs des IDE	08
1.3.1. La rationalisation des coûts	08
1.3.2. L'expansion commerciale	08
1.3.3. Tirer parti des avantages du progrès technologiques	09
2. les firmes multinationales	09
2.1. Définition des firmes multinationales	09
2.2. Les stratégies d'entrées des FMN	10
2.2.1. La stratégie d'approvisionnement	10
2.2.2. La stratégie de marché	11
2.2.3. Stratégie de rationalisation de minimisation des coûts	12
2.2.4. La stratégie techno-financière	12
2.3. Les contraintes des FMN	13
2.3.1. Les contraintes qui s'exercent sur la production	13
2.3.2. Les contraintes liées à la proximité des marchés	14
Section 2 : Approches théoriques et contexte évolutif des IDE	15
1. Evolution des IDE dans le monde	15
1.1. Les IDE avant la guerre mondiale : l'hégémonie du Royaume Uni (1875-1914).	16
1.2. Entre les deux guerres : Déclin de l'Europe	17
1.3. De la fin de la 2eme guerre mondiale à 1973 : les trente glorieuses	18
1.4. La décennie 1980 à nos jours : L'amorce de la globalisation	19

2. Les théories explicatives des IDE-----	21
2.1. La théorie de l'avantage spécifique -----	22
2.2. La théorie d'optimisation du cycle de vie des produits-----	23
2.3. La Théorie éclectique ou paradigme OLI (J.Dunning) -----	24
2.4. La théorie des coûts de transaction -----	27
2.5. La théorie de la réaction oligopolistique-----	28
Section 3 : Les modalités d'implantation des FMN à l'étranger -----	29
1. Les formes d'implantation des FMN -----	29
1.1. Par forme -----	29
1.1.1. Création de filiale-----	30
1.1.2. Fusions-acquisition-----	30
1.1.3. Joint venture -----	31
1.2. Par logique -----	33
1.2.1. IDE horizontal-----	33
1.2.2. IDE vertical -----	33
1.3. Les nouvelles formes d'IDE -----	34
1.3.1. La franchise -----	35
1.3.2. La licence -----	36
1.3.3. La sous-traitance -----	36
1.3.4. La succursale -----	37
1.3.5. La concession de réseau public -----	37
1.3.6. Les alliances stratégiques -----	38
Conclusion -----	39
Chapitre II : Attractivité comparée et déterminent des IDE aux pays des Maghreb-40	
Introduction -----	40
Section1 : Flux et tendances des IDE dans les pays de Maghreb -----	40
1. Caractéristiques générale des économies Maghrébines-----	40
1.1. Présentation de l'économie algérienne -----	41
1.2. Présentation de l'économie du Maroc -----	43
1.3. Présentation de l'économie de la Tunisie -----	45
2. Analyses en termes de flux et de stocks des IDE entrants dans les pays du Maghreb -----	47
3. Répartition sectorielle des IDE pays du Maghreb-----	50
Section2 : Règlementation et promotion des IDE aux pays du Maghreb -----	54

1. Les mesures d'ordre législatif -----	54
2. Les mesures d'ordre institutionnel-----	59
2.1. Pour l'Algérie-----	59
2.1.1. Le conseil national de l'investissement (CNI) -----	59
2.1.2. L'agence nationale du développement et d'investissement (ANDI)-----	60
2.1.3. Le guichet unique-----	60
2.2. Pour le Maroc-----	61
2.2.1. La commission interministérielle de l'investissement (CI)-----	61
2.2.2. L'agence marocaine du développement de l'investissement (AMDI) -----	61
2.2.3. Les centres régionaux de l'investissement (CRI)-----	62
2.3. Pour la Tunisie -----	62
3. Les mesures d'ordre fiscales -----	63
3.1. Pour l'Algérie-----	63
3.1.1. Le régime général-----	63
3.1.2. Le régime dérogatoire -----	64
3.1.3. Les investissements liés aux zones géographiques-----	64
3.1.4. Pour les investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale ----	65
3.2. Pour le Maroc-----	66
3.2.1. Disposition relatives à l'IS et à l'IRG -----	66
3.2.2. Disposition relatives à la TVA -----	67
3.3. Pour la Tunisie -----	67
3.3.1. Les mesures incitatives communes-----	67
3.3.2. Les mesures incitatives spécifiques -----	68
Section 3 : Les déterminants des IDE aux pays du Maghreb -----	69
1. Les déterminants d'ordre économiques-----	69
1.1. La stabilité macro-économique -----	70
1.2. Les déterminants en termes d'offre-----	72
1.3. Le degré d'ouverture commercial -----	77
2. Les déterminants politiques de la localisation des IDE -----	78
2.1. Les incitation fiscales -----	78
2.2. La stabilité politique et sociale -----	78
2.3. La libéralisation financière-----	79
3. Les déterminants institutionnels de la localisation des IDE-----	80
3.1 La bureaucratie-----	80

3.2 La corruption -----	81
3.3. Le cadre judiciaire et administratif -----	82
Conclusion -----	83
Chapitre III : Les effets des IDE sur la croissance économique au pays du	
Maghreb -----	84
Introduction -----	84
SECTION 1 : La relation causalité IDE et la croissance économique -----	84
1. Théories de la croissance et IDE : diversité d'approche-----	85
1.1. L'école classique et la croissance-----	85
1.1.1. Adam Smith et la division de travail-----	85
1.1.2. L'analyse de D Ricardo -----	86
1.1.3. L'analyse de Malthus -----	87
1.2. L'analyse schumpétérienne-----	87
1.3. L'analyse postkeynésienne : le modèle d'Harrods et Domar-----	87
1.4. Le modèle de Solow-----	88
1.5. La théorie moderne de la croissance : la théorie de la croissance endogène -----	89
2. Les canaux d'influence des IDE sur la croissance économiques -----	90
2.1. L'effet des IDE sur le capital humain-----	90
2.2. Le transfert de technologie -----	91
2.3. L'effet des IDE sur l'investissement domestique-----	92
2.4. L'effet des IDE sur le commerce -----	93
2.5. L'effet des IDE sur le volet social-----	94
Section 2 : relation empirique IDE /croissance économique au pays du Maghreb----	95
1. Le modèle d'équation simultanée-----	95
2. Présentation des variables -----	96
2.1. La variable expliquée -----	96
2.2. Les variables explicatives -----	96
3. Source des données -----	98
4. La méthode d'estimation -----	98
5. La significativité globale du modèle -----	99
5.2. Test de Fisher-----	99
5.3. La significativité des variables explicatives -----	100
5.3.1. Test de Student-----	100
5.3.2. Test d'auto corrélation des erreurs -----	100

Section 3: L'interprétation économique des résultats empiriques	101
1. Le traitement économétrique des données	101
1.1. Les résultats de la régression	101
1.2. L'analyse économétrique des résultats	103
1.2.1. La vérification de la significativité du modèle	103
1.2.2. La significativité des variables explicatives	103
2. L'interprétation des résultats de l'étude économétrique	107
2.1. Les sources de croissance en Algérie	107
2.1.1. Le rôle des exportations	107
2.1.2. Le rôle de l'investissement domestique	109
2.1.3. Le rôle du capital humain	110
2.1.4. Les IDE en Algérie	111
2.2. Les sources de croissance au Maroc	111
2.2.1. Le rôle du capital humain	111
2.2.2. Le rôle de l'investissement domestique	112
2.2.3. Les IDE au Maroc	112
2.3. Les sources de la croissance en Tunisie	112
2.3.1. L'IDE en Tunisie	113
Conclusion	114
Conclusion générale	115
Bibliographie	
Annexes	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Table des matières	